



Nations Unies

**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

**Rapport financier et états
financiers audités**

de l'année terminée le 31 décembre 2020

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-seizième session

Supplément n° 5J



**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

**Rapport financier et états
financiers audités**

de l'année terminée le 31 décembre 2020

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	4
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	6
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	15
3. Gestion financière	17
4. Structure de gouvernance et structure organisationnelle	19
5. Programme et projets	23
6. Informatique et communication	26
C. Informations communiquées par la direction	27
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	27
2. Versements à titre gracieux	27
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	28
D. Acceptation	28
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2019	29
III. Certification des états financiers	58
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020	59
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020	76
I. État de la situation financière au 31 décembre 2020	76
II. États des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020	77
III. État de variation de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2020	78
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020	79
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020	80
Notes relatives aux états financiers	81

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2021, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la règle de gestion financière 406.3 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2020, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Directrice exécutive
de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(*Signé*) Ghada Fathi Ismail **Waly**

**Lettre datée du 22 juillet 2021, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers audités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

Le Contrôleur général de la République du Chili
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2020, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONUDD au 31 décembre 2020 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'ONUDD, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par la direction et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020 (chapitre IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus, dans le cadre de l'audit des états financiers, de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à la direction d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation de l'ONUDD, et d'exercer le

contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité de l'ONUDC de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer qu'il poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à la liquidation de l'Office ou de mettre fin à ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de l'ONUDC.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) Nous évaluons les contrôles internes exercés par l'ONUDC afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) Nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations établies par la direction de même que les informations dont elle fait état ;

d) Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient compromettre la capacité de l'ONUDC de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent l'ONUDC de poursuivre son activité ;

e) Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables de l'ONUDC qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(Signé) **Hou Kai**

Le 22 juillet 2021

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été créé pour permettre à l'Organisation d'exécuter de manière intégrée ses programmes de lutte contre la drogue et le crime, en s'attaquant aux problèmes interdépendants du contrôle des drogues, de la prévention du crime et de la lutte contre le terrorisme international, dans la perspective du développement durable et de la sécurité humaine (ST/SGB/2004/6). Il mène toute une série d'initiatives, notamment des projets de développement alternatif et des programmes de contrôle de cultures illicites et de lutte contre le blanchiment d'argent.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONUDC pour l'année terminée le 31 décembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, l'audit intermédiaire a été réalisé à distance, depuis Santiago (Chili), du 26 octobre au 4 décembre 2020 pour le siège de l'ONUDC, du 25 janvier au 19 février 2021 pour le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et pour le bureau de pays en Afghanistan. L'audit final des états financiers a également été réalisé à distance depuis Santiago (Chili), du 12 avril au 7 mai 2021 pour le siège de l'ONUDC. Le Comité des commissaires aux comptes a conduit son audit en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et aux Normes internationales d'audit. On trouvera dans le présent rapport les principales constatations et recommandations formulées par le Comité à l'issue de ses travaux.

Objet du présent rapport

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec la direction de l'ONUDC, dont les vues ont été dûment prises en compte.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2020 ainsi que de leurs résultats financiers et flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a aussi contrôlé la gestion de l'ONUDC en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel il peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités.

Il a également examiné en détail les mesures prises par le mécanisme pour donner suite aux recommandations formulées antérieurement.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante au cours de l'examen des documents comptables de l'ONUDC pour l'année terminée le 31 décembre 2020. Il a toutefois constaté que des progrès pouvaient être réalisés dans les domaines de la gestion financière, de la structure de gouvernance et de la structure organisationnelle, des projets et des programmes et de l'informatique et des communications.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Recouvrement intégral des coûts au bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan

Le Comité a noté qu'avaient été observés au Bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan au cours des années 2018, 2019 et 2020 des niveaux tendanciels « préoccupants » et « critiques » du baromètre de recouvrement des coûts élaboré en tant qu'outil de gestion des risques pour mettre à la disposition de l'équipe dirigeante des mises à jour régulières sur l'exécution des programmes, les perspectives de financement et les structures de coûts en place, le taux de recouvrement enregistré dans ce Bureau étant le plus élevé parmi les bureaux de pays de l'ONUDC en novembre 2020.

Dispositif de gestion du risque institutionnel

Le Comité a examiné l'évaluation des risques réalisée à l'ONUDC au cours de l'exercice 2020 et a constaté qu'elle ne s'appuyait ni sur une couverture complète des risques ni sur un plan d'intervention concernant le comportement éthique, les ressources et les technologies de l'information, les questions juridiques et réglementaires, la comptabilité et l'établissement de rapports. En outre, rien n'avait été prévu non plus, semble-t-il, pour faire aux risques associés à l'information financière et non financière frauduleuse, à la corruption, au détournement d'actifs incorporels et à d'autres actes illégaux. La dernière mise à jour de l'inventaire des risques datait de 2019 et, en 2020, aucun risque émergent n'avait été correctement pris en compte, comme ceux liés à la pandémie de COVID-19.

Structure du réseau des bureaux extérieurs

Le Comité a observé que la note d'orientation, qui déterminait la structure du réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDC, n'était plus à jour et ne reflétait pas correctement les principaux changements intervenus ces huit dernières années. Par exemple, elle ne contenait ni descriptifs ni précisions supplémentaires sur les bureaux de liaison et les bureaux de liaison et de partenariat, et la couverture géographique ne reflétait pas les changements intervenus au fil des ans pour la plupart des bureaux régionaux.

Non-respect des délais d'évaluation

Le Conseil a évalué la conformité à la politique d'évaluation de tous les projets et programmes menés à ce jour à l'ONUSC et a noté que 20 des 57 projets en cours se terminant le 31 décembre 2020 n'avaient pas été évalués dans les délais impartis.

Cours de sensibilisation à la sécurité informatique à l'ONU

Le Comité a examiné la situation concernant le cours de sensibilisation à la sécurité informatique, comme suite au rapport du Service de la technologie de l'information de l'ONUSC, qui faisait apparaître un nombre croissant d'incidents signalés (spam, phishing et ingénierie sociale). Le Comité a également noté que 99 membres du personnel sur un total de 703 n'avaient pas suivi le cours obligatoire dans les trois mois suivant leur entrée en fonction.

Principales recommandations

Compte tenu des constatations de l'audit, le Comité formule les recommandations suivantes à l'intention de l'ONUSC :

Recouvrement intégral des coûts au bureau de pays de l'ONUSC en Afghanistan

a) En collaboration avec le bureau de pays de l'ONUSC en Afghanistan, continuer à prendre les mesures requises face au niveau critique du recouvrement intégral des coûts observé pour le bureau de pays et engager les initiatives propres à favoriser un niveau gérable ou souhaitable de recouvrement des coûts ;

Dispositif de gestion du risque institutionnel

b) Procéder à une évaluation des catégories de risques correspondant à l'univers de risques défini par le Secrétariat , à savoir les risques stratégiques, les risques liés à la gouvernance, les risques opérationnels, les risques liés à la conformité et les risques financiers, et actualiser en conséquence l'inventaire des risques ainsi que le plan de traitement et de gestion des risques ;

c) Mettre à jour les domaines et/ou les catégories de risque dans l'inventaire et le descriptif des risques comme suite à la prise en compte des nouveaux risques qui se font jour ;

Structure du réseau des bureaux extérieurs

d) Définir, par le biais d'un document formel et de manière exhaustive, la forme, les fonctions, les responsabilités, les résultats attendus et la couverture géographique de ses bureaux extérieurs ;

Non-respect des délais d'évaluation

e) Procéder aux évaluations obligatoires prévues par la politique d'évaluation actuelle, en particulier pour ce qui est des projets n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation au cours de leur cycle de vie ;

f) Déterminer si les délais actuellement prévus pour l'évaluation des programmes et/ou des projets restent applicables, afin d'intégrer ces opérations de manière plus réaliste et réalisable dans le cycle de vie des programmes et/ou des projets. S'ils ne sont pas applicables, la politique d'évaluation doit être mise à jour et alignée sur les besoins spécifiques de l'ONUSC ;

Cours de sensibilisation à la sécurité informatique à l'ONU

g) Ne pas ménager ses efforts pour que les membres de son personnel suivent le cours obligatoire de sensibilisation à la sécurité informatique ;

h) Rappeler régulièrement aux membres de son personnel le cours obligatoire et leur devoir de se conformer à cette exigence.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Le Comité a noté que 41 recommandations restaient à appliquer pour l'année terminée le 31 décembre 2019, dont 25 (61 %) avaient été intégralement mises en œuvre, 15 (37 %) étaient en cours d'application et 1 (2 %) était devenue caduque. On trouvera dans l'annexe du chapitre II du présent rapport des précisions sur l'état d'application des recommandations des années antérieures.

Chiffres clefs**Personnel permanent : 613 fonctionnaires dans 80 lieux d'affectation**

391,40 millions de dollars	Montant des produits en 2019
333,10 millions de dollars	Montant des charges en 2019
58,30 millions de dollars	Excédent de l'année
1 223,10 millions de dollars	Actif
396,80 millions de dollars	Passif
826,30 millions de dollars	Actif net
297,70 millions de dollars	Ressources extrabudgétaires en 2020 (montant révisé)
22,30 millions de dollars	Budget ordinaire en 2020 (montant révisé)

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été créé pour permettre à l'Organisation d'exécuter de manière intégrée ses programmes de lutte contre la drogue et le crime, en s'attaquant aux problèmes interdépendants du contrôle des drogues, de la prévention du crime et de la lutte contre le terrorisme international, dans la perspective du développement durable et de la sécurité humaine (ST/SGB/2004/6). L'entité mène à cet égard toute une série d'initiatives, notamment des projets de développement alternatif et des programmes de contrôle de cultures illicites et de lutte contre le blanchiment d'argent. En décembre 2020, elle comptait environ 480 membres du personnel recrutés sur le plan international et 205 agents locaux et intervenait à partir de plus de 115 bureaux physiques répartis partout dans le monde, couvrant plus de 80 pays. Pratiquement l'ensemble de ses activités se déroulent dans le cadre de projets autonomes menés aux niveaux national, régional et mondial.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONUDC pour l'année terminée le 31 décembre 2020, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son audit conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2013/4) et aux règles de gestion financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (ST/SGB/2015/4, annexe III), ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les

charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

4. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. Le Comité a également procédé à l'examen de la gestion de l'ONUDC en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel il peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités.

6. L'audit a été entièrement effectué à distance en raison des mesures et restrictions en matière de voyages mises en place pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le Comité a adapté ses méthodes d'analyse et utilisé des procédures d'audit non conventionnelles pour acquérir une assurance raisonnable. Il est d'avis que cet audit à distance réalisé à titre exceptionnel et dans des circonstances uniques ne devrait pas être considéré comme une pratique courante à l'avenir.

7. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions qui y sont formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction de l'ONUDC, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. Le Comité a noté que 41 recommandations restaient à appliquer pour l'année terminée le 31 décembre 2019, dont 25 (61 %) avaient été intégralement mises en œuvre, 15 (37 %) étaient en cours d'application et 1 (2 %) était devenue caduque. On trouvera dans l'annexe du chapitre II du présent rapport des précisions sur l'état d'application des recommandations formulées les années antérieures. Le tableau II.I illustre l'état d'application des recommandations concernant les états financiers tel qu'indiqué par l'ONUDC.

Tableau II.I
État d'application des recommandations

Rapport et année sur laquelle porte l'audit	Nombre de recommandations	Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2019	Recommandations appliquées	Recommandations en cours d'application	Recommandations non appliquées	Recommandations devenues caduques	Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2020
A/70/5/Add.10 , chap. II (2014)	14	1	1	–	–	–	–
A/71/5/Add.10 , chap. II (2015)	17	1	–	1	–	–	1
A/72/5/Add.10 , chap. II (2016)	24	2	–	2	–	–	2
A/73/5/Add.10 , chap. II (2017)	49	18	14	4	–	–	4
A/74/5/Add.10 , chap. II (2018)	10	6	2	3	–	1	3
A/75/5/Add.10 , chap. II (2019)	13	13	8	5	–	–	5
Nombre total de recommandations	127	41	25	15	–	1	15

9. Le Comité est conscient des efforts faits par l'équipe dirigeante pour appliquer ses recommandations, notamment la plus ancienne recommandation en suspens relative au rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à laquelle il avait été donné suite au cours de la période d'audit actuelle. Néanmoins, des mesures doivent encore être prises par l'ONUDC concernant toutes les recommandations encore en cours d'application.

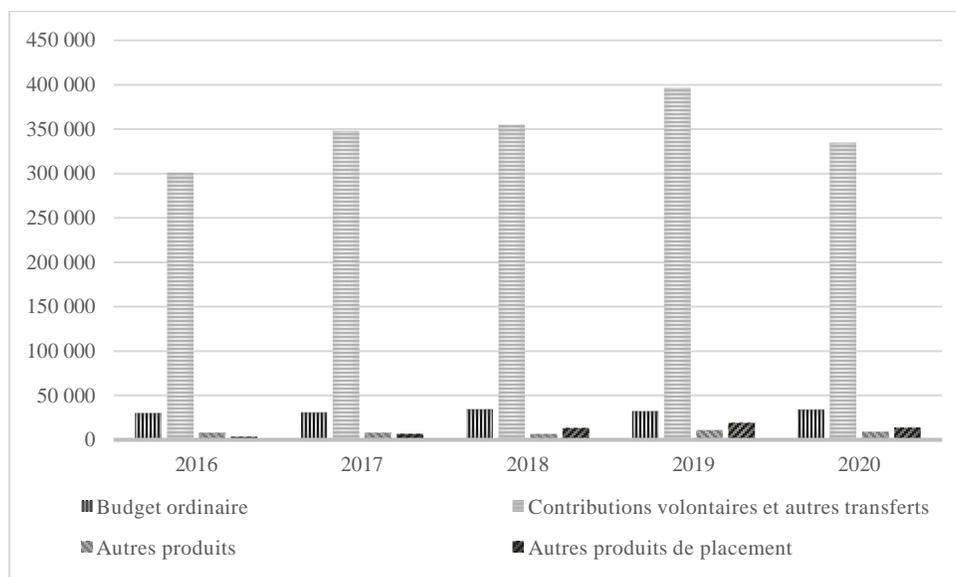
2. Aperçu de la situation financière

10. La pandémie de COVID-19, qui a débuté en 2020, a mis un terme à la progression tendancielle des contributions volontaires et autres transferts, comme le montre la figure II.I ci-dessous. À cet égard, on peut noter qu'en 2020, ce montant, qui s'élevait à 334,84 millions de dollars, avait diminué de 15,51 % par rapport à l'année précédente (2019 : 396,32 millions de dollars). Une situation similaire peut être observée pour les produits des placements et les produits d'autres activités : ces deux postes se sont également contractés, revenant respectivement de 19,20 millions de dollars à 13,84 millions et de 10,61 millions à 8,92 millions.

Figure II.I

Composition des produits de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2016-2020

(En milliers de dollars des États-Unis)



Source : Résultats financiers de l'ONUDC pour les années 2016 à 2020.

11. En 2020, le montant total des produits s'est établi à 391,43 millions de dollars (contre 458,11 millions en 2019) et celui des charges à 333,10 millions de dollars (contre 374,84 millions en 2019), d'où un excédent de 58,33 millions de dollars (contre 83,27 millions en 2019). La baisse des charges est principalement attribuable aux frais de voyage, qui ont diminué en raison des restrictions mondiales des mouvements de personnel liées à la pandémie de COVID-19, tombant de 38,14 millions de dollars en 2019 à 9,09 millions de dollars en 2020.

12. Le Comité a également noté une croissance significative du total des contributions volontaires à recevoir non versées depuis un an ou plus, qui est passé de 0,004 million de dollars en 2019 à 9,017 millions de dollars en 2020, en raison de la baisse des contributions reçues au cours de l'année. En outre, les provisions pour

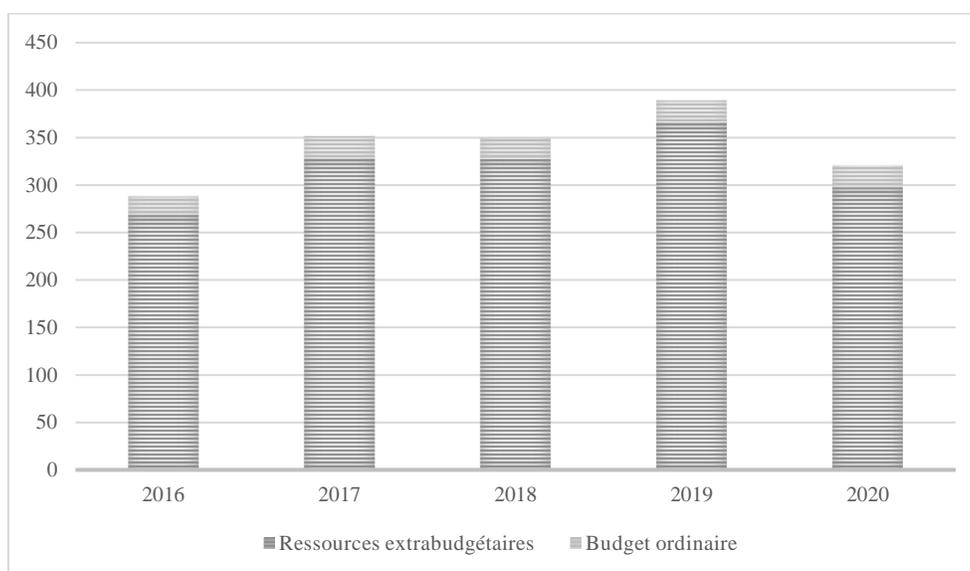
créances douteuses qui étaient en cours et qui pourraient être jugées irrécouvrables ont également augmenté, passant de 3,47 millions de dollars en 2019 à 5,23 millions de dollars en 2020.

13. Le budget révisé pour 2020 s'élève à 320 millions de dollars, dont 297,7 millions (93 %) sont des ressources extrabudgétaires, tandis que les ressources du budget ordinaire s'élèvent à 22,3 millions (7 %). La figure II.II ci-dessous illustre le budget révisé de l'ONU contre la drogue et le crime en 2016-2020 et met en évidence la dépendance tendancielle de l'entité à l'égard des ressources extrabudgétaires par rapport à son budget total.

Figure II.II

Composition du budget révisé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2016-2020

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour la période 2016 à 2020.

14. Au vu de l'analyse des ratios de structure financière réalisée par le Comité, la situation financière de l'Office s'est légèrement dégradée ces trois dernières années, en raison de la concurrence existante concernant les contributions des donateurs, des effets dérivés du ralentissement de l'économie mondiale depuis 2018 et de l'impact de la pandémie de COVID-19. Depuis 2018, une décélération et une baisse importante du ratio de liquidité générale ont été constatées. Entre 2019 et 2020, ce ratio a également diminué, revenant de 5,14 à 4,65. Le ratio de liquidité immédiate, avec une valeur de 3,60, a aussi enregistré un recul (2019 : 4,11). L'analyse des ratios est présentée dans le tableau II.2 ci-dessous.

Tableau II.2

Analyse des ratios

Ratio	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Total de l'actif/total du passif^a			
Actif/passif	3,08	3,17	3,03

<i>Ratio</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Ratio de liquidité générale^b			
Actifs courants/passifs courants	4,65	5,14	5,44
Ratio de liquidité générale^c			
(Disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants	4,51	4,88	5,24
Ratio de liquidité immédiate^d			
(Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants	3,60	4,11	4,30

Source : États financiers de l'ONU DC des années 2018, 2019 et 2020.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^c Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

^d Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

15. Les deux principales composantes de l'actif sont, d'une part, le solde de la trésorerie et des placements, dont le montant total s'est élevé à 871,9 millions de dollars (805,6 millions de dollars en 2019), et d'autre part, les contributions volontaires à recevoir des donateurs, qui s'est établi à 250,3 millions de dollars (254,3 millions de dollars en 2019). Le solde de la trésorerie et des placements est géré par le Secrétariat de l'ONU, à New York, dans le cadre d'un fonds de gestion centralisée des liquidités. Les produits des placements ont représenté 13,8 millions de dollars (contre 19,2 millions de dollars en 2019).

16. Les contributions volontaires conditionnelles, qui se sont élevées à 187,7 millions de dollars (159,3 millions de dollars en 2019), constituent le principal élément de passif de l'Office et correspondent essentiellement aux engagements résultant des accords conclus avec l'Union européenne. Les engagements au titre des avantages du personnel, qui représentaient 135,1 millions de dollars (contre 117,0 millions de dollars en 2019), sont le deuxième élément de passif important de l'ONU DC. Ils correspondent au solde en fin d'année des engagements contractés, dont le coût estimatif de l'assurance maladie après la cessation de service (96,1 millions de dollars, contre 80,6 millions de dollars en 2019) forme la plus grande part. Du fait de la modification des hypothèses concernant le coût des prestations par personne et de la diminution du taux d'actualisation, l'évaluation actuarielle a fait apparaître une perte nette globale pour l'assurance maladie après la cessation de service de 9,1 millions de dollars (contre un gain de 14,2 millions de dollars en 2019), comme indiqué dans la note 14 des états financiers de l'ONU DC.

3. Gestion financière

Récupération intégrale des coûts au bureau de pays en Afghanistan

17. En application des directives publiées à cet égard en juillet 2016, le recouvrement intégral des coûts à l'ONU DC s'appuie sur un dispositif de recouvrement direct, solide et durable des coûts des services et/ou de l'appui fournis par imputation sur les budgets des programmes et/ou des projets qui bénéficient directement de ces services et/ou de cet appui. Le recouvrement intégral des coûts est en règle générale un mécanisme par lequel les bureaux extérieurs de l'ONU DC déterminent les coûts directs liés aux services et à l'appui fournis aux projets et les

ventilent entre ces projets pour recouvrer le montant des dépenses engagées pour leur exécution.

18. Comme indiqué dans les directives susmentionnées, les coûts directs des services et/ou l'appui fournis aux projets (recouvrement intégral des coûts) sont attribuables aux représentants de l'ONUDC, aux représentants adjoints, au personnel d'appui des bureaux extérieurs et aux dépenses correspondant à leurs activités (par exemple, voyages, frais de fonctionnement communs, locaux, sécurité, matériel, mobilier) ; et au soutien direct des fonctionnaires du siège.

19. En outre, dans son rapport daté du 24 octobre 2018 ([E/CN.7/2018/14-E/CN.15/2018/16](#)), le Directeur exécutif de l'ONUDC a indiqué que l'entité avait élaboré un outil d'alerte rapide sur le recouvrement intégral des coûts (le baromètre du recouvrement intégral des coûts), qu'il a mis en service dans tous ses bureaux extérieurs au premier trimestre de 2018. Ce baromètre a été conçu comme un outil de gestion des risques afin de donner à l'équipe dirigeante de l'ONUDC les moyens d'analyser la situation financière à partir d'éléments plus factuels et de trouver des solutions envisageables à moyen terme pour préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs, en plus de permettre à la direction de prendre des décisions appropriées et en temps voulu sur les mesures requises à cet égard.

20. Il convient ainsi de mentionner que le baromètre présente une classification complète des risques en matière de recouvrement des coûts et des niveaux de tolérance, qualifiés de : souhaitables (moins de 5 %) ; gérables (entre 5 et 10 %) ; préoccupants (entre 10 et 15 %) ; et critiques (plus de 15 %).

21. Le Comité a examiné les rapports établis sur la base du baromètre du recouvrement intégral des coûts relatif au bureau de pays en Afghanistan pour les années 2018, 2019 et 2020 et a noté que l'ONUDC avait suivi de près la situation financière dans ce pays. Des niveaux tendanciels « préoccupants » et « critiques » y ont, toutefois, été observés au cours de la période de trois ans visée. Qui plus est, en novembre 2020, le bureau de pays affichait le taux de recouvrement intégral des coûts le plus élevé (23,6 %) de tous les bureaux extérieurs de l'entité.

22. Compte tenu des taux élevés de recouvrement des coûts en Afghanistan, le bureau de pays a fait savoir qu'en 2016, un financement d'environ 50 millions de dollars qui lui était initialement destiné a finalement été dirigé vers une autre entité des Nations Unies.

23. Le Comité est d'avis que le fait d'avoir un taux de recouvrement intégral des coûts de 23,6 % rend le portefeuille du bureau de pays en Afghanistan moins attrayant pour les donateurs existants et peu compétitif lorsqu'il s'agit d'en convaincre de nouveaux, ce qui nuit directement au financement du bureau en question. En outre, le fait d'avoir un niveau critique de recouvrement intégral des coûts pourrait avoir une incidence sur la viabilité et la durabilité financière. Inversement, un niveau de recouvrement intégral des coûts gérable ou souhaitable devrait permettre au bureau de pays en Afghanistan de mieux gérer ses opérations, puisque davantage de fonds pourraient être affectés à la réalisation de programmes et de projets plutôt qu'aux dépenses opérationnelles.

24. Le Comité recommande que le siège de l'ONUDC, en collaboration avec le bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan, continue à prendre les mesures requises face au niveau critique du recouvrement intégral des coûts observé pour le bureau de pays et engage les initiatives propres à favoriser un niveau gérable ou souhaitable de recouvrement des coûts.

25. Le siège de l'ONUDC a souscrit à cette recommandation.

4. Structure de gouvernance et structure organisationnelle

Dispositif de gestion du risque institutionnel

26. Conformément au Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/IC/2016/25), l'ONUSDC a appliqué les principes de gestion du risque institutionnel, dont l'objectif global est de recenser et d'évaluer les risques, y compris les actes frauduleux, qui pourraient nuire à la capacité du Secrétariat de s'acquitter efficacement de ses mandats.

27. En outre, le point de départ du processus de gestion des risques est l'univers de risques du Secrétariat, qui sera adapté pour tenir compte du profil de risque de l'ONUSDC. L'évaluation se fonde principalement sur les mandats et les objectifs du Bureau ainsi que sur ses stratégies et ses opérations. Elle aboutit à un descriptif et à un catalogue des risques adaptés à l'ONUSDC et fondés sur l'expérience des divisions, sections, unités et bureaux.

28. Le 21 juillet 2014, le Directeur exécutif de l'ONUSDC a ainsi approuvé le descriptif des risques de l'entité. Ultérieurement, et comme suite à la décision du Comité exécutif de décembre 2019, les risques de fraude et de corruption ont été intégrés à ce descriptif.

29. Le Comité a évalué les documents susmentionnés et a posé des questions supplémentaires à la direction concernant le processus d'évaluation des risques en place pour la période 2020. Il a fait les constatations suivantes :

a) Malgré le descriptif des risques applicable à l'échelle du Secrétariat, dont l'ONUSDC fait partie, aucun risque n'a été signalé et aucun plan global de traitement et de gestion des risques n'a été proposé concernant le comportement éthique, les ressources et les technologies informatiques, les questions juridiques et réglementaires, la comptabilité et l'établissement de rapports ;

b) En outre, s'agissant de l'évaluation spécifique des risques de fraude et de corruption menée par l'ONUSDC, le Comité n'a pas pu déterminer si et comment les risques de fraude et de corruption associés à l'établissement de rapports financiers et non financiers frauduleux, à la corruption et autres actes illégaux et au détournement d'actifs incorporels étaient traités ;

c) En 2020, le Comité exécutif de l'ONUSDC a pris des mesures pour faire face aux risques découlant de la pandémie de COVID-19 à l'issue de plusieurs discussions en équipe. Néanmoins, le Comité a observé que ces nouveaux risques émergents n'étaient pas correctement pris en compte dans le descriptif des risques de l'entité. Il convient de noter que la dernière mise à jour de ce descriptif remonte à décembre 2019.

30. L'univers des risques, y compris le risque de fraude et de corruption, est un inventaire central de tous les risques et événements de risque possibles pouvant concerner une organisation, quelles que soient leur probabilité et leur incidence. Le Comité est d'avis que, du fait de l'absence de risques recensés dans les domaines susmentionnés, tous les processus importants de l'ONUSDC pris en compte dans l'univers des risques pourraient ne pas être couverts.

31. Cette situation pourrait avoir des conséquences notables, étant donné qu'un univers des risques permet de regrouper, d'analyser et de surveiller les risques en les répertoriant dans des catégories et sous-catégories principales.

32. En outre, le Comité estime qu'un recensement adéquat des risques va de pair avec la collecte et la compilation des connaissances existantes sur les risques potentiels, les leçons tirées de l'expérience et les hypothèses.

33. De même, le Comité considère que les opérations de recensement et d'évaluation des risques (au niveau de l'institution et des activités) devraient être enregistrées et actualisées régulièrement, en tenant compte du fait que des risques nouveaux et émergents pouvaient apparaître sur le court terme. En outre, ces opérations ne devraient pas présenter un tableau statique, mais s'inscrire dans un plan d'action dynamique couvrant les risques importants, les contrôles en cours, les actions limitées dans le temps et les responsables de ces actions.

34. Le Comité recommande à l'ONUDC de procéder à une évaluation des catégories de risques correspondant à l'univers de risques défini par le Secrétariat, à savoir les risques stratégiques, les risques liés à la gouvernance, les risques opérationnels, les risques liés à la conformité et les risques financiers, et d'actualiser en conséquence l'inventaire des risques et le plan de traitement et de gestion des risques.

35. Le Comité recommande à l'ONUDC d'actualiser les domaines et/ou les catégories de risque dans l'inventaire et le descriptif des risques comme suite à la prise en compte des nouveaux risques qui se font jour.

36. L'ONUDC a souscrit à ces deux recommandations.

Inventaire des risques et plan de traitement et de gestion des risques au Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

37. Dans les calendriers et modèles de rapports annuels, le siège de l'ONUDC demande aux bureaux extérieurs de présenter, entre autres, le plan de travail annuel, dont l'objectif est d'énumérer les principaux résultats à atteindre au cours de l'année dans les domaines de l'élaboration et de la gestion des programmes, de la constitution de partenariats et des actions de sensibilisation, et de la gestion du bureau.

38. S'agissant de ce dernier point, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a établi le plan de travail annuel pour 2020 en y intégrant, entre autres résultats et indicateurs majeurs, l'élaboration d'un registre des risques actualisé et d'un plan de traitement et de gestion connexe. Les résultats du plan de travail annuel pour 2020 devaient être présentés au siège de l'ONUDC dans le résumé des réalisations avant le 31 janvier 2021.

39. Pour évaluer les principaux risques recensés et contrôles établis par le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Comité a demandé à consulter l'inventaire des risques et le plan de traitement et de gestion du Bureau régional et a noté qu'au 19 février 2021, le Bureau régional n'avait pas encore établi cet inventaire, alors même que cet objectif avait été intégré au plan de travail pour 2020.

40. En outre, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a noté dans son résumé des réalisations pour 2020 que l'actualisation de l'inventaire et du plan de gestion (qui devait être achevée en février 2020) avait été retardée en raison de la pandémie de COVID-19.

41. Le Comité estime que l'absence d'un inventaire des risques pourrait faire obstacle à la définition des risques par le Bureau régional, à l'analyse des principaux facteurs de risque et à l'élaboration des principales mesures de contrôle, autant d'étapes indispensables pour pouvoir en évaluer l'efficacité et mettre au point les stratégies de gestion des risques, eu égard en particulier aux nouveaux scénarios de risque résultant de la pandémie de COVID-19, qui peuvent tous avoir une incidence sur les opérations du Bureau régional. L'établissement en bonne et due forme d'un inventaire des risques pourrait améliorer les chances de mettre en évidence, d'évaluer, d'atténuer et de surveiller les risques qui pourraient nuire au Bureau et fournir une

assurance raisonnable que les objectifs et les résultats fixés pour ses opérations seront atteints.

42. **Le Comité recommande que le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord établisse un inventaire des risques et un plan de traitement et de gestion des risques en bonne et due forme, en tenant compte des conditions auxquelles fait effectivement face le Bureau et des principaux risques qui pourraient nuire à ses opérations.**

43. L'ONUDC a souscrit à cette recommandation.

Structure du réseau des bureaux extérieurs

44. Actuellement, l'ONUDC intervient dans plus de 80 pays à travers le monde grâce à son réseau de 115 bureaux extérieurs. Selon les informations disponibles sur son site Web, on distingue les catégories de bureaux suivantes : 1 siège ; 2 bureaux de liaison ; 2 bureaux de liaison et de partenariat ; 8 bureaux régionaux ; 7 bureaux de pays ; 94 bureaux de programme ; et 1 bureau de la région du Conseil de coopération du Golfe.

45. En août 2012, le Bureau du Directeur de la Division des opérations de l'ONUDC a élaboré une note d'orientation sur le réseau des bureaux extérieurs de l'Office et sa structure, qui décrivait ses différents niveaux et leurs rôles. Dans cette note étaient aussi définis le mandat et les responsabilités des bureaux extérieurs ainsi que leur objectif et leur couverture géographique, entre autres informations pertinentes.

46. Le Comité s'est renseigné auprès de la direction afin de procéder à une analyse des différents bureaux de l'ONUDC et a noté l'absence d'un document officiel sur la structure du réseau de bureaux extérieurs. Même si la note d'orientation fournissait des informations supplémentaires sur cette question, le Comité a également noté que le document n'était plus à jour, car des changements majeurs avaient été apportés ces huit dernières années.

47. Par exemple, la note d'orientation susmentionnée ne contenait aucune précision ni aucune indication supplémentaire concernant les bureaux de liaison et les bureaux de liaison et de partenariat. En outre, la couverture géographique de la plupart des bureaux régionaux avait changé au fil des ans.

48. L'ONUDC a informé le Comité qu'en 2019-2020, la Division des opérations avait commencé à examiner le réseau de bureaux extérieurs afin de normaliser les catégories sur la base de six paramètres (à savoir le portefeuille, la couverture géographique, le personnel, la présence des Nations Unies et des critères stratégiques et potentiels). Les résultats de l'examen ont été présentés à la Directrice exécutive et à la direction générale pour qu'ils les révisent, et cet examen est en cours.

49. Le Comité est d'avis que l'absence d'une définition claire de la structure du réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDC peut accroître le risque de confusion et le manque de clarté concernant ses modalités organisationnelles et entraver la synchronisation et la communication efficace entre le siège et ces bureaux.

50. Un document formel complet qui exposerait le but, l'organisation, les tâches, les responsabilités et les résultats attendus de chaque bureau extérieur de l'ONUDC pourrait, au contraire, améliorer la réalisation des objectifs et de leurs priorités.

51. **Le Comité recommande à l'ONUDC de définir, par le biais d'un document formel et de manière exhaustive, la forme, les fonctions, les responsabilités, les résultats attendus et la couverture géographique de ses bureaux extérieurs**

52. L'ONUDC a souscrit à cette recommandation.

Structure organisationnelle du Bureau régional de l'ONUSC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

53. Dans les calendriers et modèles de rapports annuels, le siège de l'ONUSC demande aux bureaux extérieurs de présenter, entre autres, le rapport annuel de contrôle interne, qui consiste en une auto-évaluation globale de l'efficacité de la gestion des programmes et des bureaux extérieurs, qui doit être réalisée chaque année. Ce rapport comprend une liste de contrôle qui comporte plusieurs points, notamment la gestion du bureau, la conformité aux règles et aux audits, la gestion des ressources humaines, l'élaboration et la gestion des programmes.

54. S'agissant de la gestion des ressources humaines des bureaux extérieurs, des informations sont requises sur l'existence d'un organigramme et sur la question de savoir si des rapports hiérarchiques clairs ont été établis pour l'ensemble du personnel.

55. Dans le cadre de l'opération d'audit menée au Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Comité a demandé un organigramme à jour et a noté que le Bureau régional n'avait pas encore élaboré une représentation graphique de sa structure actuelle. Au lieu de l'organigramme demandé, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté une liste du personnel avec des détails sur les lieux d'affectation et les types de contrat de chaque membre du personnel, mais aucun rapport hiérarchique clair n'a pu être mis en évidence.

56. En outre, le dernier rapport annuel de contrôle interne disponible pour le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (2019) indiquait qu'un organigramme avait été élaboré et révisé au cours du mois de janvier 2020. Or, le document joint au rapport susmentionné fournissait des informations similaires à celles contenues dans la liste du personnel présentée au Comité.

57. Le Comité considère que l'absence d'un organigramme témoigne de l'absence d'une définition adéquate des rôles et des responsabilités propres aux postes actuels du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que des rapports hiérarchiques et des responsabilités dans la poursuite des objectifs du Bureau régional. En établissant un organigramme, le Bureau régional pourrait améliorer la transparence de ses opérations, faciliter une meilleure compréhension de son travail réel et permettre de savoir qui est le membre du personnel responsable de chaque section et/ou unité et quels sont les rattachements hiérarchiques. Un tel outil permettrait aussi de renforcer l'exactitude des informations fournies au siège de l'ONUSC dans le rapport annuel de contrôle interne, car cette auto-évaluation vise à décrire et à vérifier la conformité des bureaux extérieurs avec les cadres d'action, les mécanismes de gouvernance et les contrôles internes.

58. Le Comité recommande au Bureau régional de l'ONUSC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord d'établir un organigramme précisant les rapports hiérarchiques et les responsabilités et proposant une représentation graphique de chaque section et/ou unité au sein de sa structure, et demande à être dûment informé de l'évolution de la situation à cet égard dans le prochain rapport annuel de contrôle interne de l'Office.

59. L'ONUSC a souscrit à la recommandation et a indiqué que le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord avait mis à jour son organigramme et l'avait distribué à l'ensemble du personnel. Ces mesures seront évaluées par le Comité au cours de la prochaine période d'audit.

Instruction de la direction relative au Comité d'examen des programmes

60. En 2015, la direction de l'ONU DC a élaboré une instruction relative au Comité d'examen des programmes, dont l'objectif était de définir la composition du Comité ainsi que son rôle, ses fonctions et l'organisation de ses travaux.

61. Le Comité d'examen des programmes est composé de membres du personnel de haut niveau de l'ONU DC qui représentent des fonctions transversales au sein de l'Office. Son objectif est d'assurer un contrôle stratégique interne et de faire des recommandations sur les programmes nouveaux et en cours pour les présenter au Directeur exécutif/à la Directrice exécutive de l'ONU DC et à son Comité exécutif pour approbation finale.

62. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que l'instruction de la direction relative à la composition du Comité d'examen des programmes n'était pas conforme aux fonctions actuelles de ce Comité. Par exemple, les divergences suivantes ont été constatées :

a) La composition du Comité d'examen du programme comportait des sections et/ou des unités dont le nom avait été changé ou qui avaient été restructurées (par exemple, la Section de la gestion des ressources financières et l'Unité de l'évaluation indépendante) ;

b) L'examen des projets de plans de travail annuels des trois divisions organiques de l'ONU DC n'était plus effectué par le Comité d'examen des programmes, en violation des dispositions détaillées dans l'instruction de la direction.

63. Le Comité est d'avis que l'instruction devrait être alignée sur les fonctions et la composition actuelles du Comité d'examen des programmes, étant donné l'importance de ce dernier en tant que partie intégrante du mécanisme de haut niveau de l'ONU DC.

64. Dans le cas contraire, le non-respect des contrôles internes relatifs à la planification stratégique et à la budgétisation présenterait des risques, qui ont été incorporés dans le dernier inventaire des risques établi par l'ONU DC/l'Office des Nations Unies à Vienne et publié en décembre 2019.

65. Le Comité recommande à l'ONU DC d'actualiser l'instruction de la direction relative au Comité d'examen des programmes et de faire en sorte qu'elle corresponde à la composition, aux rôles, aux fonctions et à l'organisation du travail actuels.

66. L'ONU DC a souscrit à cette recommandation.

5. Programmes et projets

Suivi des projets du Bureau régional de l'ONU DC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

67. En application du paragraphe 8.1 du Manuel de l'ONU DC relatif aux programmes et aux opérations, l'une des composantes du système de suivi est l'obligation d'élaborer des rapports d'activité semestriels et annuels. Le rapport d'activité semestriel doit être présenté pour le 31 août et les rapports d'activité annuels pour le 31 janvier.

68. Cette même disposition décrit le plan d'exécution des tâches pour les rapports d'activité de l'Office, c'est-à-dire les différentes étapes que doivent suivre les personnes associées à l'établissement d'un rapport. D'après ce plan, les tâches ci-après doivent être accomplies séparément :

a) Le lancement et la rédaction du projet de rapport, dont se charge la ou le responsable de programme ou de projet, dans un bureau extérieur ou au siège ;

b) Une évaluation de la qualité, réalisée par l'unité ou la personne référente en matière d'assurance de la qualité du bureau extérieur ou du siège ;

c) L'examen et l'approbation, assurés par le (la) représentant(e) hors siège ou, au siège, par le (la) directeur(trice) ou le (la) directeur(trice) désigné(e).

69. Les procédures susmentionnées doivent être exécutées dans le système Lotus Notes ProFi, dont l'objectif est de contribuer aux cycles de vie des projets et des programmes du début à la fin.

70. Le Comité a ensuite vérifié le respect des dispositions susmentionnées relatives à la phase de contrôle des programmes et des projets par le Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Sur un total de 17 programmes et/ou projets en cours en 2020, les situations suivantes ont été relevées :

a) Au total, 16 projets n'avaient pas présenté leurs rapports d'activité sur le ProFi en 2020. Les derniers rapports d'activité disponibles sur certains de ces projets dans ProFi dataient de 2017 et 2019 ;

b) D'après les derniers rapports d'activité disponibles dans ProFi, trois projets ne respectaient pas la séparation des tâches, puisque le membre du personnel qui préparait les rapports faisait également office de réviseur et/ou d'approuvateur de l'assurance qualité. Il convient de noter que ce manque de séparation des tâches avait été observé pour un cas dans le rapport annuel d'activité pour 2020 ;

c) Dans le même ordre d'idées, et à partir des derniers rapports disponibles dans ProFi, 15 rapports d'activité n'ont pas été approuvés dans les délais prévus par le Manuel relatif aux programmes et aux opérations, avec un retard moyen de 155 jours entre le délai demandé et l'approbation effective effectuée dans ProFi.

71. Le Comité estime que la non-présentation en temps voulu des rapports d'activité des projets pourrait entraîner un contrôle inadéquat et, par conséquent, entraver le processus de prise de décision des principales parties prenantes internes et externes du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. En revanche, un contrôle adéquat pourrait accroître la possibilité de tenir les donateurs informés de l'utilisation des fonds en temps voulu et donc de renforcer la mise en œuvre effective de la gestion axée sur les résultats.

72. En outre, il est essentiel de garantir une séparation appropriée des tâches, qui fait partie des éléments clés d'un environnement de contrôle. À cet égard, le Comité est d'avis que le fait d'avoir de multiples activités de contrôle pour un même processus, toutes effectuées par le même membre du personnel, pourrait accroître le risque d'activités frauduleuses et, ce faisant, celui d'un non-aboutissement des opérations de contrôle.

73. Le Conseil recommande au Bureau régional de l'ONUSD pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord d'établir, en temps voulu, les rapports obligatoires sur l'état d'avancement des projets, comme l'exige l'actuel Manuel relatif aux programmes et aux opérations.

74. En outre, le Comité recommande au Bureau régional de l'ONUSD pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de veiller à ce qu'une plus grande séparation des tâches soit correctement garantie dans la préparation d'un rapport d'activité pour chaque projet.

75. L'ONUSD a souscrit à ces deux recommandations. Concernant la première d'entre elles, il a déclaré que tous les rapports annuels d'activité sur les projets de 2020 avaient été approuvés le 23 juin 2021. En ce qui concerne la deuxième

recommandation, il a fait savoir qu'il avait été remédié aux cas de non-respect de la séparation des tâches et que le processus était désormais pleinement conforme. Le Comité évaluera la mise en œuvre de ces recommandations lors de la prochaine période d'audit, au cours de laquelle aucun autre cas de non-conformité ne devrait être observé.

Non-respect des délais d'évaluation

76. Conformément à la politique d'évaluation indépendante de l'ONUSDC, publiée en 2015, l'objectif d'une évaluation est de déterminer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions et des contributions de l'entité aux fins de l'accomplissement de mandats spécifiques.

77. En outre, le paragraphe 36 de la politique citée stipule que tous les projets et programmes de l'ONUSDC doivent être évalués conformément à la politique, au manuel et aux directives d'évaluation de l'Office au moins une fois tous les quatre ans, ou six mois avant leur achèvement.

78. De même, le chapitre 4 du manuel d'évaluation de l'ONUSDC, publié en 2017, indique que « conformément à la politique d'évaluation de l'Office, tous les projets et programmes doivent faire l'objet d'une évaluation tous les quatre ans et avant leur achèvement ». De même, lors de l'élaboration des documents de programme et/ou de projet, les administrateurs doivent, entre autres tâches, inclure les activités d'évaluation dans le calendrier et le budget. Ils sont également responsables de la budgétisation adéquate de l'évaluation.

79. Enfin, en décembre 2019, l'ONUSDC a établi l'inventaire des risques le concernant, qui couvre les risques liés à la structure organisationnelle et à la synchronisation, y compris l'évaluation des projets et des programmes dans le cadre des principaux contrôles internes.

80. Le Comité a évalué la conformité des règles susmentionnées et a noté que, sur un total de 57 projets en cours en 2020 et devant se terminer le 31 décembre 2020, 20 n'avaient pas été évalués comme l'exigeaient les délais d'évaluation prévus dans la politique de l'ONUSDC. Sur ces 20 projets, 10 avaient pris fin le 31 décembre 2020 ou avant, tandis que la durée de 10 autres avait été prorogée. Cependant, aucune évaluation n'avait été faite tout au long de leur cycle de vie.

81. Le Comité considère que l'insuffisance d'une évaluation peut accroître le risque de manquer l'objectif de la fonction d'évaluation à l'ONUSDC, qui est de contribuer au développement des capacités de l'Office en termes d'innovation et de changement organisationnel et de fournir des éléments indispensables à une entité en quête de savoir.

82. De plus, on peut craindre que ne soit pas garantie la conformité à l'un des contrôles internes recensés dans l'inventaire des risques de l'ONUSDC, à savoir ceux relatifs à la structure organisationnelle et à la synchronisation, pour lesquels il est précisé que tous les projets et programmes sont évalués de manière indépendante et que les recommandations sont mises en œuvre.

83. Le Comité recommande à l'ONUSDC de procéder aux évaluations obligatoires prévues par la politique d'évaluation actuelle, en particulier pour ce qui est des projets n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation au cours de leur cycle de vie.

84. En outre, le Comité recommande à l'ONUSDC de déterminer si les délais actuellement prévus pour l'évaluation des programmes et/ou des projets restent applicables, afin d'intégrer ces opérations de manière plus réaliste et réalisable dans le cycle de vie des programmes et/ou des projets. S'ils ne sont pas

applicables, la politique d'évaluation doit être mise à jour et alignée sur les besoins spécifiques de l'ONUSC.

85. L'ONUSC a souscrit à ces recommandations.

6. Informatique et communications

Cours de sensibilisation à la sécurité informatique

86. Le bulletin du Secrétaire général daté du 11 juillet 2018 (ST/SGB/2018/4), indique que le cours de sensibilisation à la sécurité informatique est obligatoire pour tous les membres du personnel.

87. En outre, la section sur la sécurité informatique des pages du Bureau de la communication et de l'information disponibles sur l'intranet de l'ONU (iSeek) indique que les modules obligatoires de ce cours sont liés à : la protection des informations sensibles, l'ingénierie sociale, la sélection et l'utilisation des mots de passe, la messagerie électronique et l'hameçonnage, l'accès aux informations sur Internet et la réponse aux incidents.

88. Enfin, dans la section iSeek susmentionnée, il est indiqué que les nouveaux(elles) utilisateurs(trices) autorisé(e)s des ressources informatiques sont tenu(e)s de suivre le programme dans les trois mois suivant leur entrée en service. Les utilisateurs(trices) actuels/actuelles sont tenu(e)s de suivre le programme immédiatement.

89. En ce qui concerne la gestion des incidents, le Service de la technologie de l'information de l'ONUSC a informé le Comité qu'en 2020, les incidents les plus fréquemment signalés étaient des spams, des hameçonnages et des cas d'ingénierie sociale.

90. Dans ce contexte, le Comité a cherché à savoir quels étaient les membres du personnel de l'ONUSC qui avaient suivi le cours de sensibilisation à la sécurité informatique au 23 octobre 2020 et a constaté que 99 des 703 membres du personnel (14 %) n'avaient pas participé au cours obligatoire dans les trois mois suivant leur entrée en fonction, 62 d'entre eux ne s'étant pas inscrits au cours et les 37 autres ne l'ayant pas suivi.

91. L'ONUSC a fourni une copie d'un courriel envoyé aux membres du personnel par le Service de la technologie de l'information leur rappelant la nécessité de suivre le cours obligatoire, mais il a été noté que le courriel avait été envoyé en juin 2019.

92. Le Comité considère que, si le cours de sensibilisation à la sécurité informatique doit être suivi car il est obligatoire, il s'agit en outre d'un mécanisme essentiel pour protéger les informations de l'ONUSC contre les cybermenaces, étant donné que les activités de stockage, de traitement et de partage des informations ont progressé en 2020, notamment pendant la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle la plupart des membres du personnel de l'Office ont télétravaillé.

93. Ce scénario particulier peut accroître le risque d'incidents liés à la cybersécurité, ce qui nécessite d'améliorer les connaissances en matière de sécurité informatique.

94. D'autre part, le Comité estime que, pour que les cours obligatoires soient effectivement suivis, l'ONUSC devrait adresser des rappels réguliers à son personnel en temps voulu.

95. Le Comité recommande que l'ONUSC ne ménage pas ses efforts pour que les membres de son personnel suivent le cours obligatoire de sensibilisation à la sécurité de l'information.

96. **En outre, le Comité recommande à l'ONU DC de rappeler régulièrement aux membres de son personnel le cours obligatoire et leur devoir de se conformer à cette exigence.**

97. L'ONU DC a souscrit à ces deux recommandations.

Plan de gestion des incidents

98. La note de procédure technique de l'ONU du 25 juin 2020 relative aux incidents de sécurité informatique prévoit, dans sa section 4.1, que les fournisseurs de services doivent élaborer, mettre à disposition et activer une procédure de gestion des incidents de sécurité. Elle prévoit également, dans sa section 4.2, que les fournisseurs de services doivent mettre en place une capacité de gestion des incidents de sécurité, notamment en élaborant un plan d'intervention pour faire face à de tels incidents.

99. La note visée indique, au point h) de sa section 2.1, qu'un plan de gestion des incidents est l'approche organisationnelle à privilégier dans ce type de situation et comprend des directives sur la façon dont l'équipe responsable répond aux incidents de sécurité et les fait connaître au reste de l'entité.

100. En outre, elle définit, dans sa section 4.4, les éléments que doit comporter un plan de gestion des incidents de sécurité et souligne que ce plan doit être approuvé par un haut responsable du service informatique du fournisseur de services.

101. S'agissant des incidents de sécurité gérés par l'ONU DC, le Comité a constaté l'absence d'un plan de gestion de ces incidents, comme l'exige la note de procédure technique susmentionnée. À cet égard, le Service de la technologie de l'information de l'entité a fait savoir que le plan de gestion de la sécurité informatique était en cours d'élaboration mais qu'il avait été retardé en raison d'une réduction imprévue du nombre de personnes chargées de cette question.

102. Le Comité est d'avis qu'un plan de gestion des incidents complet et approuvé faciliterait la compréhension des activités et contribuerait à la préparation efficace du personnel impliqué dans la procédure d'intervention en cas d'incidents.

103. **Le Comité recommande à l'ONU DC de s'employer à finaliser le plan de gestion des incidents de sécurité informatique, conformément aux dispositions établies dans la note de procédure technique du Secrétariat sur le sujet.**

104. L'ONU DC a souscrit à cette recommandation.

C. Informations communiquées par la direction

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

105. L'ONU DC a déclaré avoir comptabilisé en pertes des créances pour un montant de 0,61 million de dollars en 2020 (contre 2,03 millions de dollars en 2019), qui a été imputé sur les fonds réservés à des fins spéciales. En outre, en 2020, 8,37 millions de dollars d'actifs immobilisés (8,70 millions de dollars en 2019) ont été décomptabilisés à leur valeur nette comptable, la majorité concernant des actifs transférés aux bénéficiaires à l'achèvement de projets financés par des donateurs.

2. Versements à titre gracieux

106. L'ONU DC a indiqué au Comité qu'aucun paiement à titre gracieux n'avait été effectué en 2020.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

107. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur ces audits pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

108. Au cours de l'audit, le Comité a posé à l'administration des questions sur la manière dont celle-ci s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques d'inexactitudes résultant de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité a également demandé à l'administration si elle avait connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives.

109. En 2020, l'ONUSDC a notifié au Comité 12 cas de fraude avérée ou présumée. Un cas classé comme fraude concernait une fraude à l'assurance maladie par un membre du personnel recruté localement en Somalie (administré par le Programme des Nations Unies pour le développement), avec un montant frauduleux estimé à 3 438 dollars. Un deuxième cas de fraude présumée concernait la création d'un rapport e-performance frauduleux par un membre du personnel afin de remplacer un rapport existant, sur la base duquel il craignait une notation négative. Le montant en cause pour ce deuxième cas a été classé comme inconnu. Cette même année, le Bureau des services de contrôle interne a signalé 21 cas de fraude concernant directement l'ONUSDC, dont l'un était un cas d'abus de privilèges et d'immunités, pour lequel le montant en cause était inconnu.

D. Acceptation

110. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive et le personnel de l'ONUSDC de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Président du Comité des commissaires aux comptes)
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(Signé) Hou Kai

Le 22 juillet 2021

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2019

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1.	2014	A/70/5/Add.10 , chap. II, par. 18	Le Comité a recommandé à l'ONUSDC de procéder à des évaluations des risques de fraude afin de déterminer ses domaines d'activité les plus exposés à ce type de risques. Les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour l'établissement de plans d'atténuation des risques permettant d'axer les formations et la signalisation ciblée des écarts sur la détection des cas de fraude.	L'ONUSDC a élaboré et adopté un inventaire des risques de fraude et de corruption et des plans de traitement et de gestion des risques de fraude. Il considère que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Le Comité estime que l'ONUSDC a inclus les risques de fraude et de corruption dans son inventaire des risques et dans ses plans de traitement et de gestion des risques au cours de l'année 2019. Par conséquent, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			
2.	2015	A/71/5/Add.10 , chap. II, par. 86	Le Comité a recommandé que l'ONUSDC envisage de simplifier la procédure d'établissement des rapports, par exemple en n'y communiquant que des informations ayant trait à des modifications effectuées après la présentation des rapports précédents, en ayant davantage recours à des graphiques pour comparer les progrès accomplis aux objectifs, et en y incluant des données relatives aux dépenses les plus importantes afin de relever	L'ONUSDC a fait savoir que le module intégré de planification, de gestion et de communication de l'information avait été déployé avec succès à la fin de 2020 et que tous les nouveaux projets de l'Office étaient désormais créés et approuvés dans ce module. Fin mars 2021, tous les utilisateurs concernés ont reçu l'accès au module et la conversion des projets existants était prévue pour fin avril/début mai 2021. Une fois que tous les projets seront	Le Comité prend acte des progrès réalisés dans le déploiement du module intégré de planification, de gestion et de communication de l'information. Toutefois, étant donné que d'autres initiatives sont encore en cours à l'ONUSDC, la conversion complète des projets existants et des autres rapports et tableaux de bord étant prévue pour la fin de 2021, la recommandation est toujours considérée		X		

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>								
N°	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
		celles dont le montant s'est écarté des prévisions et expliquer ces écarts.	disponibles dans le module, l'ONU DC aura une vue d'ensemble complète du portefeuille de projets. Le module intégré de planification, de gestion et de communication de l'information est composé de plusieurs solutions logicielles, principalement l'application de pilotage stratégique et la solution de planification et de consolidation budgétaire. L'application de pilotage stratégique comprend un modèle de projet standardisé et une fonctionnalité de suivi qui permet à tous les chefs de projet de suivre les objectifs, les indicateurs et les risques du projet. La solution de planification et de consolidation budgétaire contient plusieurs rapports, dont le plan budgétaire et le plan de financement du projet. Cette fonctionnalité était déjà en cours d'élaboration et disponible pour les chefs de projet. En outre, l'ONU DC a fait savoir qu'il continuait de participer pleinement à l'équipe élargie de reconfiguration des processus et de gestion du changement afin de définir les exigences	comme en cours d'application.				

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>								
N°	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
3.	2016	A/72/5/Add.10 , chap. II, par. 62	Le Comité a recommandé que l'ONUSC instaure des normes d'accessibilité s'appliquant aux bureaux extérieurs.	La Division des opérations se coordonne avec le Bureau de la Directrice exécutive, le chef de file de l'entité en matière de handicap, pour demander conseil sur la manière d'élaborer des directives pour les bureaux extérieurs sur la base de la stratégie de l'ONUSC en matière de handicap, récemment approuvée. L'une des activités prévues dans le plan d'action de l'ONUSC sur l'inclusion des personnes handicapées (qui est fondé sur la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées), au titre de l'indicateur 6, relatif à l'« accessibilité », consiste à réaliser une évaluation de base qui tienne compte des spécificités de l'environnement du siège ainsi que des sites sur le terrain. On s'emploiera également à recenser les pratiques exemplaires mises en œuvre au siège qui pourraient être adoptées	supplémentaires en matière de communication de l'information et que d'autres rapports et tableaux de bord devraient être déployés d'ici à la fin de 2021.	Le Comité a analysé les informations communiquées par l'ONUSC et a noté que le cadre relatif au handicap était toujours en cours d'élaboration. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
4.	2016	A/72/5/Add.10 , chap. II, par. 63	Le Comité a recommandé également que l'ONUDC envisage de coopérer avec le PNUD en vue d'appliquer des normes d'accessibilité aux locaux administrés par celui-ci.	sur le terrain et inversement. Le plan d'action sera revu avec l'équipe spéciale de l'ONUDC et comprendra l'élaboration de directives à l'intention des bureaux extérieurs afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.	En 2020, la Directrice exécutive/Directrice générale a approuvé la stratégie de l'ONUDC en matière de handicap. La Division des opérations collaborera avec le groupe de travail sur le cadre pour les questions de handicap (pilote par le Bureau de la Directrice exécutive) pour élaborer des directives pour les bureaux extérieurs sur la base de la stratégie. En 2020, la Division des opérations a inclus des critères de handicap dans les documents de planification et de communication de l'information, à savoir a) le modèle de plan de travail ; b) modèle de résumé des réalisations ; et c) le rapport annuel de contrôle interne.	Le Comité a analysé les informations communiquées par l'ONUDC et a noté que le cadre relatif au handicap était toujours en train d'être élaborée. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.			X
5.	2017	A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 29	Le Comité a recommandé que les référents projet de l'ONUDC vérifient plus	L'ONUDC s'efforce d'améliorer la diligence avec laquelle les	L'ONUDC a fourni des éléments probants sur les activités de vérification				X

						<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>		<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	
		régulièrement leurs coûts et leurs engagements non réglés en se servant des rapports d'analyse décisionnelle, notamment pour repérer les rubriques budgétaires présentant un dépassement.	responsables de programme vérifient les coûts et les engagements non réglés à l'aide des rapports d'analyse décisionnelle. Ces rapports sont aussi utilisés pour s'assurer du respect des règles.	des coûts et des engagements en cours pour les programmes et les projets, dans le cadre desquelles les bureaux sont invités à examiner les soldes ou les engagements en suspens, en accordant une attention particulière à ceux qui le sont depuis plus de trois ans. Le Comité a également noté l'existence d'instructions sur la manière de réaliser l'exercice de révision des engagements. La recommandation est donc considérée comme appliquée.					
6.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 86	Le Comité a recommandé que l'ONUDC améliore l'ensemble du processus d'enregistrement de tous les contrats de location dans la base de données de gestion des relations avec les fournisseurs dans Umoja.	L'ONUDC a indiqué qu'en juillet 2020, 86 % des contrats de location avaient été régularisés, 19 % avaient trait à des arrangements relatifs à des droits d'usage cédés sans contrepartie et à des contrats internes à Umoja, et 14 % étaient en cours de régularisation. En outre, l'Office a fait savoir que la régularisation des contrats de location était un processus permanent qui devait être achevé pour la clôture de fin d'année. Il estime donc que cette recommandation a été	Grâce aux informations fournies par l'ONUDC, le Comité a vérifié que les contrats de location avaient été enregistrés et approuvés dans le module de gestion des relations avec les fournisseurs au cours de l'année 2020. À cet égard, une augmentation du pourcentage de régularisation de ces contrats aux fins de la gestion des relations avec les fournisseurs avait été constatée.	X				

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
				<i>Recommandation</i>				
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
			appliquée et demande au Comité de la classer.	Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.				
7.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 99	Le Comité a recommandé que l'ONUSDC révisé le Manuel relatif aux programmes et aux opérations, plus particulièrement la section concernant les programmes, de façon à l'actualiser dès que possible.	L'ONUSDC a fait savoir qu'un groupe de travail interdivisions avait rédigé un guide interne sur la manière de formuler et d'élaborer des programmes et des projets dans la solution intégrée de planification, de suivi et de communication de l'information d'Umoja. Une fois que les dernières instructions pertinentes auront été finalisées par la direction d'ici au deuxième trimestre de 2021, l'ONUSDC regrouperait les informations sur sa page intranet du Comité d'examen des programmes.	Le Comité a pris note des mesures prises par l'ONUSDC. Cependant, et comme l'a signalé l'Office, il y avait encore des actions en suspens, telles que la finalisation des dernières instructions pertinentes et le regroupement des informations. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
8.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 101	Le Comité a recommandé que l'ONUSDC fasse en sorte que le lecteur puisse aisément imprimer le Manuel relatif aux programmes et aux opérations.	L'ONUSDC a indiqué qu'il était prévu d'installer sur l'intranet (iSeek) une nouvelle version en ligne révisée du Manuel relatif aux programmes et aux opérations fournissant des informations sur les sites pertinents déjà accessibles. Il a également déclaré qu'il regrouperait les informations sur sa page intranet du Comité d'examen des programmes, en fournissant les liens vers tous les documents	Le Comité a noté que les dernières activités prévues par l'ONUSDC pour faciliter l'accès des utilisateurs du Manuel relatif aux programmes et aux opérations aux documents révisés et mis à jour devraient être achevées au troisième trimestre de 2021. Par conséquent, et compte tenu des actions en cours, la recommandation est		X		

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Recommandation			
						Recommandation appliquée	en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				pertinents qui se trouvent déjà dans la section cofinancement et partenariat de l'ONUSDC et dans le répertoire des instructions de la direction qui sera géré par le Bureau de la Directrice exécutive d'ici au troisième trimestre de 2021.	considérée comme en cours de mise en œuvre.				
9.	2017	A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 107	Le Comité a recommandé que l'ONUSDC intègre dans le Manuel relatif aux programmes et aux opérations le guide consacré à la gestion axée sur les résultats et à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le document intitulé « ONUDC: The Integrated Programme Approach (IPA): A "How To" Guide ».	L'ONUSDC a indiqué que le guide consacré à la gestion axée sur les résultats était disponible sur iSeek et qu'il serait lié au Manuel relatif aux programmes et aux opérations d'ici au troisième trimestre de 2021.	Le Comité a pu vérifier que le guide consacré à la gestion axée sur les résultats était bien disponible sur iSeek. Néanmoins, compte tenu du fait qu'il doit encore être associé au Manuel relatif aux programmes et aux opérations d'ici au troisième trimestre de 2021, il considère que la recommandation est en cours d'application.			X	
10.	2017	A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 114	Le Comité a recommandé que l'ONUSDC revoie la section du Manuel relatif aux programmes et aux opérations consacrée aux opérations. Si l'Office estime que cette section n'est plus utile, même après avoir été mise à jour, elle devrait être supprimée.	L'ONUSDC s'emploie à concevoir et à déployer un portail de services à la clientèle qui comportera des informations sur les procédures administratives et les étapes à suivre ainsi que des liens vers les outils et les directives connexes. Il estime que cette recommandation est devenue caduque et	Comme l'a signalé l'ONUSDC, la section consacrée aux opérations du Manuel relatif aux programmes et aux opérations était obsolète. En outre, l'Office a noté qu'un nouveau portail d'assistance aux clients était à la disposition de l'ensemble du personnel de l'ONUSDC et de l'ONUV pour divers			X	

						<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>		<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	
		fraude et la corruption dans une section séparée de son site intranet et qu'il actualise régulièrement ce dernier.	fraude et de corruption et des plans d'intervention, les documents correspondants n'ont pas encore été mis en ligne sur l'intranet. Cela sera fait d'ici au milieu de 2020. L'ONU DC demande le classement de cette recommandation.	corruption étaient évaluées sur le site intranet de l'ONU DC, et a noté que ce site contenait une section consacrée au cadre réglementaire, aux coordonnateurs (trices) chargé(e)s des questions de fraude, aux lignes d'assistance téléphonique et au Bureau des services de contrôle interne, ce qui permettait au personnel de l'Office d'avoir accès à des informations précises sur ces aspects. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.					
13.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 125	Le Comité a recommandé que l'ONU DC fasse figurer dans la section sur la fraude et la corruption une déclaration de son Directeur exécutif/sa Directrice exécutive qui explique clairement la position de l'Office en matière de fraude et de corruption.	Une déclaration claire sur la prévention de la fraude a été incluse dans le contrat de mission de haut fonctionnaire signé en 2020 entre la Directrice exécutive de l'ONU DC et le Secrétaire général, qui a été publié sur iSeek. L'Office estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Le Comité a pu vérifier qu'une note déclarative de la Directrice exécutive de l'ONU DC avait été publiée, dans laquelle il était indiqué que l'approche de l'Office en matière de fraude était exposée dans le contrat de mission de haut fonctionnaire, qui avait été signé et qui énonçait clairement les responsabilités, soulignait l'attachement au respect des règlements (tolérance zéro à la fraude) et faisait savoir que des mesures					X

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
		<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>						
<i>N°</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
14.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 130	Le Comité a recommandé que l'ONUSDC envisage de nommer des coordonnateurs chargés des questions de fraude à son siège et dans ses bureaux extérieurs.	L'ONUSDC a fait part des actions suivantes : a) le Registre du groupe mixte, des organes et des coordonnateurs a été mis à jour ; b) une annonce sur les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline a été publiée dans le bulletin d'information sur les ressources humaines d'avril 2020 ; et c) un site est consacré sur iSeek aux mesures ci-dessus.	avaient été mises en place pour prévenir la fraude. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée. Le Comité a observé que l'ONUSDC, par le biais d'une annonce dans le bulletin d'information sur les ressources humaines, avait informé tous les membres du personnel, fonctionnaires ou non, de l'ONUSDC et de l'ONUSV de la nomination des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline pour le siège et les bureaux extérieurs. Les mêmes informations étaient également disponibles sur la page iSeek. Compte tenu des mesures prises, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			
15.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 131	Le Comité a recommandé également que l'ONUSDC diffuse sur son site intranet des informations sur les coordonnateurs et les coordonnatrices et donne leur nom dans le Registre du groupe mixte, des organes et des coordonnateurs.	L'ONUSDC a fait part des actions suivantes : a) le Registre du groupe mixte, des organes et des coordonnateurs a été mis à jour ; b) une annonce sur les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline a été publiée	Le Comité a noté que, par le biais d'une annonce dans le bulletin d'information sur les ressources humaines, tous les membres du personnel, fonctionnaires ou non, de l'ONUSDC et de l'ONUSV avaient été informés de la	X			

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Recommandation		Recommandation devenue caduque	
						Recommandation appliquée	en cours d'application		Recommandation non appliquée
				dans le bulletin d'information sur les ressources humaines d'avril 2020 ; et c) un site est consacré sur iSeek aux mesures ci-dessus.		nomination des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline pour le siège et les bureaux extérieurs. Les mêmes informations étaient également disponibles sur la page iSeek. Le Registre du groupe mixte, des organes et des coordonnateurs, développé à l'origine dans Lotus Notes, avait ensuite été remanié sous SharePoint. Eu égard aux mesures prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.			
16.	2017	A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 140	Le Comité a recommandé que l'ONUDC s'attache, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, à adapter le module voyages d'Umoja afin de faciliter la planification des voyages et de regrouper dans Umoja toutes les étapes de l'administration des voyages.	À l'issue de discussions avec le Groupe des voyages au siège de l'ONU, il a été déterminé que la planification des voyages n'entrait pas dans le cadre des modifications prévues au module des voyages. L'ONUDC estime que cette recommandation est devenue caduque et demande au Comité de la classer.	Un courriel du Département de l'appui opérationnel a été communiqué au Comité, dans lequel il était indiqué qu'il n'était ni prévu, ni envisagé d'ajouter une fonctionnalité de planification des voyages à la solution actuelle d'Umoja. Eu égard aux mesures prises par l'ONUDC et comme suite aux discussions tenues avec le Groupe des voyages au Siège de l'ONU, la recommandation est		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
17.	2017	A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 144	Le Comité a recommandé que l'ONUSC envisage de demander que le Secrétariat de l'ONU examine les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et étudie la voie à suivre pour acheter des billets au meilleur prix.	Le siège de l'ONU à New York a été contacté concernant un réexamen des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, mais il a été indiqué que l'Assemblée générale ne les modifierait probablement pas. Pour ce qui était des consultations avec les autres organisations basées à Vienne, les changements de personnel dans les bureaux de liaison de ces organisations et les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les voyages dans le monde ont retardé l'élaboration d'une stratégie commune pour déterminer comment acheter les billets au meilleur prix. Étant donné qu'il est très probable que l'Assemblée générale ne modifiera pas les directives en question, le Comité est invité à classer cette recommandation et à en formuler éventuellement une autre concernant les consultations avec les autres organisations basées à Vienne. À cet égard, cependant, étant donné que l'impact de la pandémie de	considérée comme appliquée. Le Comité a observé que l'ONUSC a demandé au Siège de l'ONU de signaler si des changements seraient apportés aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. À cet égard, la Section des voyages et des transports du Siège de l'ONU a indiqué qu'il n'était pas prévu d'apporter de tels changements. Dans ces conditions, et compte tenu des mesures prises par l'ONUSC afin de demander un réexamen des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
			COVID-19 sur les voyages perdurera probablement bien au-delà de 2021, il serait plus approprié de fixer la date de mise en œuvre suggérée pour une recommandation distincte concernant la coopération entre les organisations basées à Vienne vers le deuxième trimestre de 2022.					
18.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 153	Le Comité a aussi recommandé que l'ONUSC évalue régulièrement son degré d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et prenne sans tarder des mesures correctives si besoin est.	Un suivi et une évaluation réguliers des taux de conformité avec les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion ont conduit à une amélioration globale de ces taux par rapport à 2019. Des efforts plus soutenus seront déployés pour parvenir à un meilleur respect de la politique en rencontrant les responsables de programmes et/ou de projets concernés. Ces efforts faisant partie des travaux en cours de l'ONUSC, le Comité est invité à classer cette recommandation.	Le Comité a constaté que des évaluations de la conformité avec les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion avaient été effectuées en 2020. Dans ces conditions, et compte tenu des mesures prises par l'ONUSC, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			
19.	2017 A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 167	Le Comité a recommandé que l'ONUSC revoie, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, la fonction de recouvrement automatique d'Umoja, notamment en ce	La fonction de recouvrement automatique ne pouvait pas être exécutée tant que des relevés de dépenses étaient encore en cours de	Considérant les changements apportés à Umoja en 2019, le Comité a noté que des améliorations étaient intervenues dans la	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Avis des commissaires aux comptes après vérification						
			Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
21.	2017	A/73/5/Add.10, chap. II, par. 183	Le Comité a recommandé que l'ONUDC analyse les causes de la présentation a posteriori de demandes d'approbation d'achats et prenne les mesures appropriées pour empêcher que de tels cas se reproduisent.	L'ONUDC a signalé que la recommandation était en cours d'application. Des ressources avaient été dégagées afin de tirer parti des analyses disponibles et d'élaborer des mesures visant à éviter la récurrence de la présentation a posteriori de demandes d'approbation d'achats.	part, il a été vérifié que l'ONUDC tenait un registre de 28 plans d'achat de bureaux extérieurs et de 14 plans d'achat de divisions du siège, ce qui augmentait le nombre observé de plans d'achat collectés par rapport à l'année précédente, des rappels ayant été envoyés lorsque cela était nécessaire pour collecter ces documents en temps voulu. Dans ces conditions, et compte tenu des mesures prises par l'ONUDC, la recommandation est considérée comme appliquée.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
22.	2017	A/73/5/Add.10 , chap. II, par. 195	Le Comité a recommandé en outre que l'ONUDC mette au point un module de formation en ligne à l'intention des membres de son personnel pour leur donner des orientations et des conseils détaillés sur la meilleure manière d'intégrer les objectifs de développement durable dans ses travaux et de mettre les outils de formation à la disposition du personnel en ligne.	Un outil de formation en ligne sur la gestion axée sur les résultats et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été mis à la disposition du personnel sur Inspira le 29 octobre 2020.	l'outil en question était en cours de mise au point par le Groupe des achats et que la formation serait dispensée une fois l'outil finalisé. En raison des actions toujours en cours, la recommandation est considérée comme en cours d'application. Il a été noté qu'en 2020, l'ONUDC avait mis au point un cours de formation intitulé « Gestion axée sur les résultats et Programme 2030 pour le développement durable ». Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
23.	2018	A/74/5/Add.10 , chap. II, par. 49	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de : a) publier une version révisée de l'instruction relative au Comité d'examen des programmes, dans laquelle seront établies les règles du recours à la voie électronique pour l'approbation des projets, de sorte que ce recours repose sur des motifs valables ; b) conserver les	L'ONUDC a indiqué que l'instruction de la direction relative au Comité d'examen des programmes devait être achevée d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2021 par un groupe interdivisions de hauts responsables sous la direction du Bureau de la Directrice exécutive.	Le Comité a constaté que les actions visant à répondre pleinement à la recommandation étaient toujours en cours. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
				<i>Recommandation</i>				
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
		documents se rapportant à ces procédures.						
24.	2018 A/74/5/Add.10 , chap. II, par. 64	Le Comité a recommandé à l'ONUSDC de renforcer ses contrôles internes pour veiller à la séparation des tâches dans le cadre de chaque projet ou, au minimum, de compenser en exerçant une autre forme de contrôle.	L'ONUSDC a indiqué que l'instruction de la direction sur l'établissement de rapports dans les bureaux extérieurs concernant les questions relatives aux programmes et aux opérations et les modèles correspondants, avec toutes les améliorations, avaient été approuvés par le Comité exécutif le 13 avril 2021, comme indiqué dans le courriel envoyé par le Bureau de la Directrice exécutive pour informer tout le personnel de cette approbation. L'instruction révisée comprenait dans sa note 1 une disposition visant à assurer une séparation adéquate des fonctions.	En avril 2021, une instruction de la direction et les modèles de rapport correspondants ont été promulgués. À cet égard, le Comité reconnaît les progrès accomplis par l'ONUSDC pour assurer une séparation adéquate des tâches. Néanmoins, au cours de l'année écoulée, de nouveaux cas de non-respect de la séparation des tâches avaient été mis à jour dans certains rapports sur l'état d'avancement de projets. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
25.	2018 A/74/5/Add.10 , chap. II, par. 75	Le Comité a recommandé à l'ONUSDC de revoir et d'actualiser l'instruction de la direction relative à l'établissement de rapports dans les bureaux extérieurs, de sorte qu'elle concorde avec le Manuel relatif aux programmes et aux opérations.	L'ONUSDC a indiqué que l'instruction de la direction relative à l'établissement de rapports dans les bureaux extérieurs sur les questions relatives aux programmes et aux opérations et les modèles correspondants avaient été approuvés par le Comité exécutif le 13 avril 2021. Un courriel de promulgation a été envoyé par le Bureau de la	En avril 2021, une instruction de la direction et les modèles correspondants, comprenant les améliorations et les mises à jour effectuées en 2020, avaient été promulgués. Toutefois, le Comité encourage l'ONUSDC à revoir et à remplacer le projet de phrase inclus dans l'instruction de la direction approuvée, afin	X			

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
				<i>Recommandation</i>					
				<i>en cours</i>					
				<i>d'application</i>					
				<i>Recommandation</i>					
				<i>non appliquée</i>					
				<i>Recommandation</i>					
				<i>devenue caduque</i>					
N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
26.	2018	A/74/5/Add.10 , chap. II, par. 81	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de procéder à une évaluation de gestion pour vérifier si les partenaires d'exécution et les bénéficiaires de subventions assurent un bon rapport coût-avantage. L'Office disposera ainsi d'informations organisées propices à la prise de décisions.	Directrice exécutive pour informer tout le personnel de cette approbation.	d'éviter toute confusion supplémentaire parmi le personnel. Il considère donc la recommandation comme appliquée.				X
			Le cadre de l'ONUDC régissant le recours aux partenaires externes est en cours de révision et les principes ont été revus et intégrés dans le nouveau projet de politique en matière de partenariats. Il s'agit notamment de prendre en compte : a) les intérêts de l'ONU ; b) les impératifs d'équité, d'intégrité et de transparence ; c) la complémentarité et les avantages. L'ONUDC n'utilisera donc plus comme principe la notion de « rapport coût-avantage ». Il demande donc au Comité de classer cette recommandation comme caduque.		D'après les nouvelles informations fournies au Comité par l'ONUDC, la nouvelle politique de partenariat est fondée actuellement sur trois principes : a) servir l'intérêt de l'ONU ; b) veiller à l'équité, à l'intégrité et la transparence ; c) assurer la complémentarité et les avantages. Dans son examen du cadre régissant le recours à des partenaires externes, l'équipe interdivisions a conclu que certains de ses principes ne convenaient pas à l'établissement de partenariats. Les principes de concurrence effective et d'optimisation des ressources ont été considérés comme plus adaptés aux opérations d'achat qu'aux partenariats que noue l'ONUDC. Tenant compte du fait que la nouvelle politique de partenariat n'inclut pas actuellement le bon rapport				

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
				<i>Recommandation</i>					
				<i>en cours</i>					
				<i>d'application</i>					
				<i>Recommandation</i>					
				<i>non appliquée</i>					
				<i>Recommandation</i>					
				<i>devenue caduque</i>					
<i>N°</i>	<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
27.	2018	A/74/5/Add.10 , chap. II, par. 96	Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'amener les responsables de projet et la Section de l'évaluation indépendante à davantage se concerter et communiquer au sujet de la planification des évaluations, afin de veiller à ce que des fonds soient prévus pour les évaluations obligatoires et à ce que celles-ci soient menées en temps voulu.	Conformément au processus d'élaboration et de révision des descriptifs de projet, la Section de l'évaluation indépendante doit obligatoirement être consultée en ce qui concerne les dispositions relatives à l'évaluation des projets et programmes. Unite Evaluations, la nouvelle application Web de gestion des évaluations, garantit que tous les plans d'évaluation (où sont notamment indiqués l'année d'évaluation prévue et le budget alloué) sont mis en ligne et donc contrôlés. Cette base de données comporte actuellement plus de 190 plans d'évaluation. De plus, tous les deux ans, les directeurs et directrices répondent à une enquête visant à définir le plan des évaluations stratégiques approfondies ; la dernière enquête, envoyée le 3 juin 2020, a pour objet de recenser des propositions pour les évaluations approfondies à mener entre juillet 2020 et décembre	coût-avantage dans ses principes directeurs, le Comité considère que cette recommandation est devenue caduque. Sur la base des informations fournies au Comité par l'ONUDC, notamment celles figurant dans le nouveau système d'évaluation appelé Unite Evaluations, il a été noté que depuis 2019, la Section de l'évaluation indépendante enregistre, de manière plus structurée, les plans d'évaluation des programmes et de projets. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>													
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>		<i>Rapport</i>		<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>		<i>Réponse de la direction/administration</i>		<i>Évaluation du Comité</i>		<i>Recommandation appliquée</i>		<i>Recommandation en cours d'application</i>		<i>Recommandation non appliquée</i>		<i>Recommandation devenue caduque</i>	
N°																	
28.	2018	A/74/5/Add.10 , chap. II, par. 100	Le Comité a recommandé à l'administration de l'ONUSDC de mettre au point un mécanisme adéquat qui permette une meilleure coordination entre l'Office et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), de sorte que tous les cas de fraude et de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées.	L'ONUSDC a indiqué que serait effectué chaque trimestre un exercice de regroupement des données avec celles du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En outre, il a fait savoir qu'avec le déploiement du système de suivi de la gestion des dossiers en 2021, il n'y aurait plus de divergences avec les données du Bureau des services de contrôle interne, car tous les dossiers seraient enregistrés dans ce système, et les données du Bureau de l'audit et des investigations pour 2021 seraient utilisées pour trouver le mécanisme permettant au PNUD de se tenir informé de tous les dossiers de l'ONUSDC faisant l'objet d'une enquête.	2021, qui seront ensuite présentées à la Directrice exécutive. L'ONUSDC estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	L'ONUSDC a présenté au Comité des communications avec le Bureau des services de contrôle interne à Vienne, afin de corroborer l'exercice de regroupement, qui a eu lieu en 2020. En outre, il a fait savoir qu'en 2021, le système de suivi de la gestion des dossiers serait mis en place, de sorte qu'il n'y aurait plus de divergences avec les données du Bureau des services de contrôle interne, mais cela ne s'est pas encore produit. Par conséquent, et étant donné que cet outil à venir pourrait améliorer le mécanisme de coordination entre l'ONUSDC et le Bureau des services de contrôle interne, le Comité considère que la recommandation est en cours d'application.						X					

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
29.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 27	Le Comité a recommandé que l'ONUDC examine les délégations de pouvoir à l'échelle de l'entité, y compris dans les bureaux extérieurs, afin de s'assurer qu'elles ont toutes été accordées en utilisant le portail prévu à cet effet, comme le veut le nouveau système de délégation de pouvoir.	L'ONUDC a procédé en mars 2020 à un examen global du portail de la délégation de pouvoir. Il estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Le Comité a vérifié que l'ONUDC procédait à des examens continus des délégations de pouvoir et prenait des mesures correctives afin de contrôler leur octroi à son personnel. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
30.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 28	Le Comité a recommandé en outre que l'ONUDC procède à une révision complète des rôles utilisateur dans Umoja afin de modifier ceux qui ne sont pas conformes aux pouvoirs accordés dans les délégations.	Des délégations de pouvoir et des rôles utilisateur sont constamment attribués et l'ensemble des processus Umoja et des délégations de pouvoir sont soumis à un examen régulier. Le dernier examen prévoyait également une action corrective. L'ONUDC estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Le Comité a noté que l'ONUDC procédait à des examens continus des délégations de pouvoir accordées à son personnel et des rôles utilisateur correspondants dans Umoja, grâce auxquels les délégations de pouvoir manquantes étaient identifiées et des mesures correctives étaient prises afin de garantir qu'aucun rôle utilisateur dans Umoja ne soit accordé sans la délégation de pouvoir correspondante. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
31.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 39	Le Comité a recommandé que l'ONUDC déploie les efforts nécessaires pour veiller à ce que toutes les immobilisations qui doivent être	L'ONUDC a accepté la recommandation et ajouté qu'il élaborerait un plan pour veiller à ce que les immobilisations soient décomptabilisées en temps	S'agissant des mesures prises par l'ONUDC à cet égard, le Comité a été informé que des sessions mensuelles de formation en ligne étaient		X		

		<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>								
N°	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
		décomptabilisées au cours de l'exercice soient supprimées de la liste des immobilisations en temps utile et s'assurer qu'aucun actif n'est transféré à des bénéficiaires sans l'approbation préalable du Comité local ou du Comité central de contrôle du matériel, selon le cas.	voulu et que les charges soient constatées dans la période appropriée, de manière à ce qu'Umoja reflète avec précision la situation réelle des immobilisations corporelles et que les comptes de l'ONUDC soient exempts d'anomalie significative à cet égard. En outre, il a été signalé que les procédures de liquidation des actifs des bénéficiaires finaux ont été précisées avec le Siège de l'ONU : elles ne relèvent ni de la compétence du Comité local de contrôle du matériel ni de celle du Comité central de contrôle du matériel et des procédures distinctes ont été mises en place pour ces actifs afin qu'ils apparaissent correctement et en temps voulu dans les comptes de l'ONUDC.	organisées avec les bureaux extérieurs concernant la décomptabilisation des actifs et que des rapports mensuels sur les registres d'actifs étaient établis par le Groupe de la gestion des biens afin de vérifier a) l'exactitude des registres ; et b) la nature des acquisitions d'actifs. Bien qu'un rapport établi par l'ONUDC ait été remis au Comité, il a été noté que ce rapport ne fournissait pas suffisamment d'informations sur les mesures prises par le Groupe de la gestion des biens pour corriger les enregistrements erronés. D'autre part, il ne donnait aucune indication prouvant l'exécution des sessions de formation. Enfin, il ne contenait pas d'informations relatives aux procédures distinctes qui auraient été établies pour la cession des actifs des bénéficiaires finaux, afin de garantir une prise en compte adéquate et en temps voulu dans les comptes de l'ONUDC. Compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, la recommandation est				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
32.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 50	Le Comité a recommandé que l'ONUDC améliore les contrôles internes portant sur le processus de réception des services afin de s'assurer qu'il existe des preuves adéquates concernant l'exécution de chaque service.	L'ONUDC a demandé au Comité de considérer les initiatives de formation et d'instruction en cours qui ont été décrites comme une mesure de contrôle interne visant à améliorer le processus de réception des services. L'instruction donnée d'utiliser un champ de texte dans Umoja pour y reporter la date de prestation du service visait à faciliter l'obtention d'informations/preuves supplémentaires utiles dans Umoja. Cependant, le champ de texte n'était pas obligatoire et cette mesure n'était donc pas exécutoire. L'utilisation du champ de texte pourrait ne pas être nécessaire.	considérée comme en cours d'application. L'ONUDC a fourni au Comité des informations sur les réunions d'information, les visites et les séances de formation organisées pour renforcer le contrôle interne concernant les dates de prestation des services et les modalités de paiement et de réception des factures. En outre, les instructions relatives à la clôture des comptes de l'ONUDC exigeaient l'utilisation d'un champ de texte dans Umoja pour y reporter la date de prestation du service, ce qui, comme l'a indiqué l'Office, ne serait pas obligatoire et donc non exécutoire. Prenant acte des mesures prises par l'ONUDC et pour évaluer l'application des instructions relatives à la clôture des comptes, le Comité a examiné un échantillon de 30 feuilles de saisie des services établies entre janvier et avril 2021 et a constaté que 10 d'entre elles ne contenaient pas d'informations sur la date de réception des services. La recommandation est		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
33.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 51	Le Comité a également recommandé que l'ONUDC mette en place une procédure standard définissant un critère unique pour la comptabilisation des charges dans Umoja au moyen d'une feuille de saisie des services.	Outre l'organisation d'une formation approfondie concernant les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la comptabilisation des charges dans Umoja, le Service de la gestion des ressources financières élaborera et publiera une procédure standard définissant un critère unique pour la comptabilisation des charges au moyen d'une feuille de saisie des services.	donc considérée comme en cours d'application. Le Comité a examiné les directives internes du Service de la gestion des ressources financières récemment publiées. Ces directives font expressément référence à la comptabilisation des charges selon les normes IPSAS. En outre, elles fournissent des conseils pratiques sur l'application correcte du principe d'exécution, en soulignant son impact sur la comptabilisation des charges et le calendrier de présentation des rapports. Compte tenu des activités menées, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			
34.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 67	Le Comité a recommandé que le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique se conforme à la procédure de passation des marchés en vigueur pour les besoins récurrents.	À l'échéance des services visés dans les deux bons de commande mentionnés dans le rapport, au début de 2020, le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique a lancé une procédure d'appel à la concurrence pour s'assurer d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Afin de garantir le respect des procédures de passation des marchés, une instruction de	Le Comité a examiné les justificatifs communiqués par l'entité et correspondant à l'instruction de gestion émise en avril 2020 pour s'assurer du respect des procédures de passation des marchés. En outre, pour les deux fournisseurs identifiés dans l'observation, il a été vérifié dans Umoja que, lors des achats	X			

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>								
N°	Rapport	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
			gestion révisée sur ce sujet a été publiée en avril, qui réitère la nécessité de respecter les règles et procédures. L'ONUDC estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	effectués en 2020, l'entité s'était conformée aux règles en matière de documentation. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.				
35.	2019 A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 68	En outre, le Comité a recommandé que le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique conserve dans Umoja tous les devis et toutes les pièces justificatives afférents à chaque achat de faible valeur.	Des instructions ont été publiées concernant le téléversement dans Umoja des devis et des éventuelles pièces justificatives pour chaque achat de faible valeur. L'ONUDC estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	À partir d'un examen des bons de commande émis entre mai et octobre 2020, le Comité a constaté qu'il y avait dans Umoja au moins trois devis ou les pièces justificatives correspondantes pour chaque achat. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
36.	2019 A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 79	Le Comité a recommandé que le siège de l'ONUDC élabore un guide comptable interne afin de décrire les étapes et les procédures comptables à suivre pour la comptabilisation des flux liés au recouvrement intégral des coûts.	L'ONUDC a fait savoir qu'un guide comptable interne avait été élaboré et diffusé. Il estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	L'ONUDC a fourni au Comité la preuve de l'existence d'un guide comptable pour le recouvrement intégral des coûts, avec les codes de compte concernés, les écritures comptables et une brève description de chaque procédure comptable pour la ventilation et l'enregistrement des dépenses afférentes aux projets. En outre, l'Office a soumis un courriel adressé au personnel des Sections du budget et de	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
37.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 93	Le Comité a recommandé que l'ONUDC déploie tous les efforts nécessaires pour veiller à ce que les fonctionnaires soumettent leurs demandes d'autorisation de voyage, leurs demandes de délivrance du visa de sécurité et leurs relevés de dépenses en temps voulu, conformément à la réglementation applicable.	L'ONUDC continuera de s'employer à sensibiliser le personnel à cette question et d'encourager, chaque fois que possible, la planification anticipée des réunions et des conférences. Les représentants des bureaux extérieurs ont reçu pour instruction de mettre en œuvre des mesures préventives ou correctrices et les taux effectifs de respect des délais seront examinés tous les trimestres.	la comptabilité afin de diffuser le guide susmentionné. Compte tenu des mesures prises par l'Office, la recommandation est considérée comme appliquée. Malgré les mesures prises pour encourager les membres du personnel à planifier à l'avance les réunions et les conférences, et les instructions données aux représentants des bureaux extérieurs pour qu'ils mettent en œuvre des mesures de prévention et de suivi et/ou des mesures correctives, le Comité a mis à jour des cas de non-conformité avec les directives relatives aux délais d'achat des billets et aux frais de voyage pour l'année 2020. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.			X	
38.	2019	A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 94	En outre, le Comité a recommandé que le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique évalue, en coordination avec le siège de l'ONUDC, la possibilité de déléguer des pouvoirs à un ou	Le rôle utilisateur approprié a été attribué dans Umoja à un nouvel agent certificateur le 30 mars 2020. Le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique dispose désormais de deux	Le Comité a pu vérifier que le Directeur de la Division des opérations de l'ONUDC avait délégué des pouvoirs à un agent certificateur supplémentaire au Bureau régional pour l'Asie du			X	

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
				<i>Recommandation</i>				
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audits</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Réponse de la direction/administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
		plusieurs agents certificateurs supplémentaires afin d'améliorer le respect des délais prévus par le règlement.	agents certificateurs à plein temps et d'un(e) agent(e) certificateur(trice) suppléant(e). Il estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Sud-Est et le Pacifique. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.				
39.	2019 A/75/5/Add.10 , chap. II, par. 104	Le Comité a recommandé que l'ONUSC s'efforce, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, de mettre à jour l'instruction administrative sur les dossiers du personnel et de trouver des moyens d'établir des liens entre Umoja, Inspira et Unite Docs.	L'ONUSC a indiqué qu'un groupe de travail avait été créé, composé de membres du personnel et de cadres de New York, Genève, Nairobi et Vienne dont les principales fonctions étaient liées à la gestion des dossiers du personnel. Le Département de l'appui opérationnel de l'ONU a organisé une première réunion en avril 2021. Entre autres, il a été décidé que le nouveau système d'établissement des dossiers serait un système électronique. Cependant, les questions juridiques constituent actuellement un problème, car il n'a pas encore été décidé si un système impliquant des signatures électroniques était admissible légalement. Comme l'a indiqué l'ONUSC, le Département de l'appui opérationnel travaille sur le cadre juridique indispensable à la mise en place d'un tel système et sur la révision des instructions	Le Comité considère que des travaux sont actuellement engagés au Siège de l'ONU concernant la gestion des dossiers administratifs. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audits	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de la direction/administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
					membres principaux et secondaires de l'équipe d'intervention d'urgence avaient été désignés dans le plan de reprise après sinistre de l'ONUV/ONUDC. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.					
Nombre total de recommandations						41	25	15	0	1
Pourcentage du nombre total de recommandations						100	61	37	0	2

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 31 mars 2021, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Chef du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour l'année terminée le 31 décembre 2020 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, de même que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'ONUDD au cours de la période considérée.

Je certifie que les états financiers de l'ONUDD présentés ci-après, qui ont été établis sur la base de nos documents comptables et des informations communiquées par les agents d'exécution, sont corrects.

Chef du Service de la gestion des ressources financières
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(Signé) Monica **Hemmerde**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020

A. Introduction

1. En application des résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) présente ci-après le rapport financier et les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

2. Le rapport financier et les états financiers présentent sous forme consolidée des informations relatives aux contributions volontaires et à l'administration de la dotation provenant du budget ordinaire de l'ONUDC. Les fonds de contributions volontaires comprennent le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les ressources du budget ordinaire destinées à l'ONUDC ont été approuvées par l'Assemblée générale.

3. Les informations concernant les résultats financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées dans la note 3 relative aux états financiers (Information sectorielle).

B. Cadre opérationnel

4. L'ONUDC a pour mission d'aider les États Membres à lutter contre la drogue, la criminalité et le terrorisme afin de promouvoir la sécurité et la justice pour tous. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les conventions des Nations Unies et dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 45/179, 46/152 et 46/185 C. Les domaines d'action thématiques de l'Office sont notamment les suivants : la criminalité transnationale organisée et le trafic ; la prévention et le traitement de la toxicomanie ainsi que le développement alternatif et la corruption ; la réforme de la justice pénale et la prévention du terrorisme ; la recherche et l'analyse des tendances et l'appui à l'élaboration des politiques.

5. L'ONUDC a élargi et renforcé son approche-programme intégrée, grâce à laquelle il entend améliorer l'appui qu'il fournit aux États Membres dans leur combat contre la drogue et la criminalité. Compte tenu des principes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, de la nouvelle génération d'équipes de pays et des plans-cadres renoués des Nations Unies pour l'aide au développement de 2019, les programmes intégrés de l'ONUDC visent les objectifs suivants : a) fournir aux États Membres un appui sur le terrain pour les aider à répondre aux besoins des partenaires nationaux et régionaux ; b) favoriser l'intégration intersectorielle de tous les éléments relatifs à la drogue, à la criminalité et au terrorisme et mieux contribuer à l'action menée par les États Membres pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; c) renforcer les synergies et les programmes conjoints associant d'autres organismes des Nations Unies et différents pays et régions.

6. Sa pleine participation à la réforme du système de développement des Nations Unies et l'adaptation de sa présence sur le terrain aux principes de cette réforme, à savoir disposer dans les pays d'une solide capacité d'intervention et de prestation de services, sont essentielles au développement de l'ONUDC. Dans cette optique, l'Office doit être en mesure notamment de fournir une expertise et des conseils

techniques dans ses domaines de compétence aux équipes de pays des Nations Unies et à ses interlocuteurs locaux, afin de mettre au point des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui soient de qualité et axés sur les besoins tout comme les programmes de coopération technique correspondants, et également de favoriser l'augmentation du nombre de programmes conjoints des organismes des Nations Unies.

7. L'ONUDC a établi des partenariats avec d'autres entités et organisations dans tous ses domaines de compétence : violence fondée sur le genre [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] ; traitement de la toxicomanie (Organisation mondiale de la Santé) ; corruption [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] ; traite des personnes et trafic de migrants (Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ; terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme) ; flux financiers illicites [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] ; police (Organisation internationale de police criminelle) ; gestion des frontières (Organisation mondiale des douanes) ; intégrité dans le sport (Comité international olympique, Fédération internationale de football association) ; criminalité économique (Groupe d'action financière, Banque mondiale). L'Office a également travaillé en étroite coopération avec les organisations régionales (Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Organisation des États américains, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Communauté de développement de l'Afrique australe, Union africaine, Union européenne). Il a participé activement aux initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies dans divers domaines, notamment la traite des êtres humains, le VIH/sida, la criminalité liée aux espèces sauvages, la prévention du terrorisme, l'autonomisation des femmes, les jeunes, l'innovation, les données et la numérisation.

8. Pour renforcer la transparence des activités menées dans l'exécution de son mandat, l'ONUDC participe activement au travail du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui fixe les normes et les règles d'évaluation applicables dans l'ensemble du système des Nations Unies.

C. Aperçu des activités

9. En 2020, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a continué d'aider les États à mettre en œuvre tous les engagements internationaux en matière de politique antidrogue, en particulier la suite donnée à la déclaration ministérielle de 2019, en facilitant l'échange d'informations sur les bonnes pratiques, les problèmes rencontrés et les enseignements tirés. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a entraîné le report du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui devait initialement se tenir à Kyoto (Japon) en avril 2020 et a finalement eu lieu du 7 au 12 mars 2021 (voir décisions 74/550 A et B de l'Assemblée générale).

10. Malgré les difficultés causées par la pandémie de COVID-19, l'ONUDC a continué de se concentrer sur la bonne mise en œuvre de ses activités relatives aux programmes et s'est vite adapté à ces circonstances sans précédent en révisant et en reprogrammant ses activités en coordination avec les donateurs et les bénéficiaires nationaux. Dans la mesure du possible, l'Office a modifié les modalités de prestation de l'assistance technique : les ateliers, formations et conférences en présentiel ont été remplacés par des réunions virtuelles, tandis que des modules d'apprentissage en ligne ont été adaptés ou créés en complément des webinaires. Dans le cadre de sa

riposte à la COVID-19, il a établi un certain nombre de notes de recherche consacrées à l'effet de la pandémie sur des infractions telles que les homicides, les atteintes aux biens, les violences contre les femmes et les filles, la criminalité organisée, le trafic de produits médicaux, le trafic de migrants, la traite transfrontalière d'êtres humains, ainsi que la production, le trafic et l'usage illicites de drogues¹. Il a également contribué à la publication intitulée « How COVID-19 is Changing the World: A Statistical Perspective », compilation de données sur les conséquences de la pandémie établie par le Comité de coordination des activités de statistique.

11. En 2020, l'ONUDC a procédé à l'élaboration d'une vision de haut niveau et d'une stratégie à moyen terme pour 2021-2025, comme le lui a demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 62/9 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 28/4. La stratégie précise la place particulière des missions de l'ONUDC, qui traversent les trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. Elle décrit le travail normatif ainsi que les activités de recherche et d'assistance technique menés par l'Office dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue, du renforcement des systèmes de justice pénale, de la prévention et la répression de la criminalité transnationale organisée, de la corruption et du terrorisme.

12. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a lancé un certain nombre de nouvelles initiatives, notamment :

a) L'élaboration de visions stratégiques régionales ayant vocation à compléter la stratégie institutionnelle de l'ONUDC et devant être présentées en 2021 ; organisation de consultations avec les homologues et les partenaires régionaux dans le but d'élaborer une vision stratégique pour l'Afrique et une autre pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

b) Le lancement d'un nouveau projet sur les liens entre terrorisme, armes et criminalité, en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau des affaires de désarmement ;

c) Le lancement, comme suite aux requêtes des États Membres demandeurs d'évaluations plus stratégiques, de la première évaluation de la Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC ;

d) Le lancement d'une nouvelle politique renforcée de partenariat entre l'ONUV et l'ONUDC destinée à fournir un cadre cohérent pour le recours aux partenaires externes, à établir des normes régissant la gestion et l'encadrement de ces partenaires, et à garantir l'application du principe de responsabilité pendant toute la durée du recours à ces partenaires par l'adoption d'une approche souple et fondée sur les risques.

13. Situation pandémique oblige, l'ONUDC a continué à mettre en œuvre la démarche du Secrétaire général visant à donner la priorité au numérique en organisant des manifestations en ligne ou hybrides, notamment à l'occasion de la sortie de rapports (*World Wildlife Crime Report* et *Rapport mondial sur les drogues*) et de journées internationales (Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et Journée internationale de la lutte contre la corruption). Ces activités se sont traduites par un accroissement des communications numériques multilingues : 22,1 millions d'« impressions » sur les médias sociaux et quelque 8,6 millions de vues sur le site Web de l'Office.

¹ Voir <https://www.unodc.org/unodc/en/covid-19.html>.

14. La stratégie 2021-2025 met l'accent sur l'intégration des droits humains, du genre et de l'autonomisation et de la protection des jeunes et des enfants dans tous les programmes de l'ONUDC. Sous la direction du Groupe consultatif des droits de l'homme, l'Office a participé au débat en cours sur l'élargissement à d'autres domaines de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Il a suivi de près les activités interinstitutions liées à l'Appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général en février 2020. Il a soutenu l'élaboration d'un plan de mise en œuvre afin que les entités des Nations Unies placent systématiquement les droits humains au cœur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'action menée pour faire face à la COVID-19 et se relever de la pandémie.

15. La Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC et le plan d'action correspondant sont les documents clés dont l'ONUDC se sert pour intégrer la dimension de genre. Des webinaires virtuels de formation à l'intégration de la dimension de genre, adaptés aux domaines de compétence de l'Office, ont été organisés à l'intention d'environ 1 000 membres du personnel, y compris les cadres supérieurs.

16. L'ONUDC assure la coprésidence du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. Ce réseau a pour mission d'intégrer la participation des jeunes dans l'ensemble du système des Nations Unies, et l'Office a été invité à faire partie du comité directeur de haut niveau pour la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

Faits marquants par région

Amérique latine et Caraïbes

17. En Bolivie, grâce au programme de développement alternatif de l'ONUDC, un total de 207 sacs [soit l'équivalent de 12 420 kilogrammes (kg)] de grains de café de haute qualité ont été exportés en Europe (Belgique, France et Suisse), générant un bénéfice de 41 000 dollars. Au Mexique, l'Office a formé les primo-intervenants et les opérateurs de la centrale d'urgence 911 à la lutte contre la violence fondée sur le genre et à l'assistance aux femmes et aux filles qui en sont victimes pendant la pandémie. Au Pérou, il a élaboré un guide de référence rapide sur les enquêtes relatives aux infractions forestières, complété par des activités de formation pratique sur mesure à l'intention de 70 agents des secteurs de la justice et de l'environnement. En Colombie, de concert avec le Ministère des mines et de l'énergie, il a procédé à une étude sur l'exploitation de l'or alluvionnaire et sur les liens existant entre cette activité et la criminalité organisée. Au Brésil, un centre d'excellence pour la réduction de l'offre de drogues a été créé en partenariat avec le Secrétaire à la politique en matière de drogues et le Ministère de la justice et de la sécurité publique, qui servira à analyser les données sur les tendances et les menaces. Au Panama, dans le cadre de la réforme de la procédure pénale, l'Office a achevé la construction à Llano Tugrí d'un palais de justice destiné à la population autochtone et devant favoriser son accès à la justice.

Afrique et Moyen-Orient

18. En Afrique et au Moyen-Orient, l'ONUDC a aidé les pays à faire face à la crise provoquée par la COVID-19 en acheminant des équipements de protection, des fournitures médicales et des colis alimentaires. Au Nigéria, l'Office a engagé les travaux liés à l'évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée, faisant usage à cette occasion d'une méthodologie actualisée combinant

données quantitatives et qualitatives. Au Sahel, il a aidé le Groupe de cinq pays du Sahel à renforcer l'approche commune en matière de sécurité et la justice, en facilitant l'organisation de 30 réunions régionales hebdomadaires de la Plateforme de coordination en matière de sécurité du G5 Sahel. Au Niger, il a donné le coup d'envoi à un programme visant à aider les autorités nationales de lutte contre le terrorisme à collecter, préserver et échanger les preuves recueillies dans les zones de conflit et sur les champs de bataille. Dans la Corne de l'Afrique, il a renforcé à distance les capacités du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda dans les domaines de la protection des lanceurs d'alerte et de la passation de marchés publics. L'Office a élaboré la « feuille de route de Maputo » avec le Gouvernement du Mozambique, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires concernés. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il a aidé les pays à faire face à la crise déclenchée par la COVID-19 en soutenant les institutions judiciaires, par la mise au point d'un système automatisé pour les audiences relatives à la détention provisoire en Égypte et par l'acquisition de matériel permettant l'organisation de procès à distance en Jordanie et au Liban. Un observatoire de l'ONUSD sur le trafic de migrants a été créé et des données actualisées sur le *modus operandi*, les filières de trafic, les aspects financiers et les violations ont été fournies pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord.

Asie occidentale et centrale

19. En Afghanistan, grâce à la mise en œuvre des activités de développement alternatif de l'ONUSD, 1 478 emplois ont été créés, 32 253 agriculteurs ont bénéficié de services de vulgarisation, et un revenu de 7,12 millions de dollars a été dégagé par des moyens de subsistance licites. Au Pakistan, l'Office a formé 442 membres du personnel (dont 36 femmes) des services de police du Baloutchistan et du Penjab en vue de renforcer leurs capacités dans les domaines de la criminalistique, des techniques de prise en charge des victimes et des témoins, de l'orientation des primo-intervenants et du changement des mentalités et des comportements. En Ouzbékistan, les équipes mobiles d'interception mises en place avec le concours de l'Office ont mené plus de 200 opérations conjointes et saisi plus de 328 kilogrammes de stupéfiants. En République islamique d'Iran, des initiatives, des outils et des directives scientifiques et objectives ont été adaptés et généralisés pour renforcer le travail de prévention, de traitement et de prise en charge de la toxicomanie.

Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique

20. En Asie du Sud-Est, l'ONUSD a continué d'aider les pays de la région du Mékong à combattre la menace que représentent les drogues illicites, dans le cadre du Mémorandum d'accord relatif à la lutte contre la drogue dans le bassin du Mékong, d'appuyer la gestion des frontières, notamment par l'intermédiaire du réseau des bureaux frontaliers de liaison, qui compte plus de 80 bureaux et ne cesse de s'élargir. Au Myanmar, la surface totale de culture du pavot à opium a de nouveau reculé (une diminution de 11 % par rapport à 2019), tandis que les messages de prévention de la toxicomanie ont touché plus de 100 000 familles dans les camps et populations de déplacés. En Indonésie, l'Office a renforcé les programmes de formation professionnelle, de réadaptation et de réintégration en vue de prévenir la radicalisation des détenus. En Asie du Sud, il a notamment formé plus de 260 policiers, juges et acteurs de la société civile aux questions relatives à la traite des êtres humains et au trafic de migrants. Il a également renforcé les compétences familiales dans les camps de réfugiés au Bangladesh. Il a œuvré en faveur de l'adhésion du Népal au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a favorisé le recours

aux mesures non privatives de liberté au Sri Lanka, en formant 130 agents de la justice pénale et en procédant à une évaluation des lacunes et des besoins. Il a rétabli sa présence aux Maldives. Enfin, il a considérablement étendu son soutien en matière de criminalité maritime, notamment par le déploiement de mentors et d'experts, la formation au renforcement des poursuites et la fourniture de compétences en matière d'arraisonnement et de recherche de navires ainsi que du recours aux images satellites pour procéder à des interceptions efficaces.

Europe de l'Est et Europe du Sud-Est

21. Dans le cadre du programme régional pour l'Europe du Sud-Est, l'ONUSD a développé son assistance en améliorant la préparation des services de police nationaux et des institutions judiciaires nationales face aux différents types de criminalité dans la région, en favorisant l'augmentation des saisies de marchandises de contrebande et en améliorant la coopération entre institutions. Dans le domaine de la prévention et du traitement de la toxicomanie, l'Office a touché un nombre important d'écoliers et de familles et leur a apporté un appui, tout en orientant le travail national de traitement et de prévention. Il a publié un rapport sur le projet MACRO visant à mesurer et à évaluer la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux, dans le cadre duquel a été élaboré et expérimenté un cadre permettant de quantifier et d'évaluer la criminalité organisée, les groupes criminels et la riposte des États.

Programmes mondiaux

22. L'ONUSD a aidé 39 pays à améliorer leur stratégie nationale de prévention et de traitement de la toxicomanie dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en sensibilisant 2 millions d'enfants et de parents, ainsi que 67 000 personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues. Il a aidé 38 pays hautement prioritaires à assurer la continuité des services de prévention, de traitement et de prise en charge en matière de VIH/sida pour les personnes consommatrices de drogues et les personnes incarcérées pendant la pandémie et encouragé leur inclusion dans les plans nationaux de riposte à la COVID-19. Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'Office a aidé 30 pays à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts et à la pêche, notamment en procédant au profit de 10 pays à l'examen et à l'élaboration de textes de loi, en appuyant les enquêtes dans 101 affaires pénales et en formant 1 565 professionnels de la justice pénale à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Dans le cadre du programme mondial visant à relever les défis pénitentiaires et du programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, il a apporté son soutien à l'élaboration de systèmes de classification des détenus fondés sur les normes internationales dans plusieurs pays ainsi qu'à des évaluations spécialisées des risques et des besoins des prisonniers détenus pour extrémisme violent. Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, 150 cours de formation et de mentorat ont été organisés à l'intention de plus de 2 000 bénéficiaires provenant de 57 États Membres dans les domaines de la recherche, de la détention, de la poursuite et du jugement des auteurs d'infractions maritimes.

23. L'ONUSD a publié le *Rapport mondial sur les drogues*, le *World Wildlife Crime Report* et la *Global Study on Firearms Trafficking*, touchant ainsi 47 millions de personnes. Un questionnaire destiné aux rapports annuels révisé et simplifié a été remis à la Commission des stupéfiants, qui l'a approuvé. Le cadre conceptuel visant à mesurer les flux financiers illicites a été élaboré et lancé conjointement par l'ONUSD et la CNUCED. Au total, 299 laboratoires répartis dans 87 pays ont bénéficié d'une formation, de manuels sur les méthodes de laboratoire

recommandées, de normes de référence et d'un soutien en matière d'assurance qualité.

24. Dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDC a continué à renforcer les capacités et de mener des activités de mentorat dans le monde entier, malgré la suspension des voyages internationaux. En Amérique centrale, plus de 5 000 éducateurs ont été formés en ligne à la lutte contre la cybercriminalité. En Afrique de l'Ouest, dans le sillage des activités de formation et de mentorat, un extorqueur utilisant des bitcoins a été identifié et traduit en justice, tandis qu'en Afrique australe, des dizaines de millions de dollars de fonds illicites ont de nouveau été saisis par les forces de l'ordre sous le mentorat de l'ONUDC. Ailleurs, une cellule terroriste a été démantelée après avoir été détectée à la faveur d'une enquête financière. En Asie du Sud-Est, une analyse de la cybercriminalité sur le darknet, la première du genre, a été publiée.

25. L'ONUDC, par l'intermédiaire du Programme mondial contre la corruption, a touché plus de 2 000 spécialistes de la lutte contre la corruption et d'autres parties prenantes de plus de 35 pays dans le cadre d'activités de renforcement des capacités visant à prévenir et à combattre la corruption par la bonne mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'Office a touché plus de 2,5 millions de personnes et mené environ 800 activités directes de renforcement des capacités. En 2020, Cuba est devenu le cinquième État Membre partie aux 19 instruments de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs, mis en œuvre en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes, une formation a été dispensée à 3 997 agents, dont 21 % de femmes. Dans le cadre du programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (programme mondial CRIMJUST), 101 cours de formation destinés à renforcer les capacités en matière de recherche, de poursuite et de jugement des auteurs d'infractions de trafic de drogue ont été organisés à l'intention de 1 668 policiers, 310 procureurs et 21 juges. Dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu, plus de 100 praticiens ont été formés à la conduite d'enquêtes et de poursuites efficaces en matière de trafic d'armes à feu et des directives générales visant à lutter contre le trafic d'armes à feu ont été élaborées. Dans le cadre du programme mondial visant à appuyer le mécanisme de contrôle de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'Office a apporté un appui fonctionnel et administratif à 189 parties pour les aider à faire fonctionner le mécanisme en 2020.

26. Dans le cadre du Programme des précurseurs de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, les informations échangées par l'intermédiaire du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) ont permis de mettre en évidence des liens présumés entre les saisies de plus de 65 000 litres d'anhydride acétique, précurseur chimique utilisé dans la fabrication illicite de l'héroïne. Dans le cadre du Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) de l'Organe de contrôle ont été organisées des séances de formation à l'intention de 1 248 fonctionnaires représentant des organisations internationales et 134 gouvernements. A également été publiée une liste de 144 substances liées au fentanyl qui ont fait l'objet d'un trafic ou ont été saisies, vendues illicitement sur Internet ou fabriquées et détectées dans des rapports toxicologiques.

D. Aperçu de l'exécution du budget-programme

27. À la différence des états financiers, qui sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), le budget-programme de l'ONU DC est encore élaboré, géré et présenté suivant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, sur la base des Normes comptables du système des Nations Unies. L'état financier V présente un état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs.

28. Les recettes et les dépenses dont il est question dans la présente section ont été calculées selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée (méthode retenue dans les Normes comptables du système des Nations Unies), de sorte qu'elles peuvent être comparées aux montants inscrits dans les budgets.

29. Le budget consolidé de l'ONU DC est établi tous les deux ans. Le budget des fonds à des fins générales (contributions non préaffectées) est approuvé par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tandis que le budget des fonds réservés à des fins spéciales (contributions préaffectées) et le budget des fonds d'appui aux programmes (budget d'appui administratif et d'appui aux programmes) sont présentés aux Commissions pour approbation. Ensemble, les contributions préaffectées et non préaffectées et les fonds affectés à l'appui administratif et à l'appui aux programmes constituent les ressources extrabudgétaires de l'Office. Le budget consolidé renferme également des informations sur le budget ordinaire de l'Office, lequel est approuvé par l'Assemblée générale.

30. Une fois le budget consolidé approuvé, l'ONU DC alloue des fonds, en fonction de leur disponibilité, à l'exécution des programmes et des projets. À la fin de la première année de l'exercice biennal, le budget est révisé en fonction de l'évolution des besoins. Ces modifications sont approuvées par les Commissions lors de l'élaboration du rapport sur l'exécution du budget pendant la première année de l'exercice biennal. Le budget révisé pour l'exercice 2020/2021 a été présenté aux Commissions fin 2020.

31. Le tableau IV.I présente des données comparatives globales de l'exécution du budget en 2019 et 2020.

Tableau IV.I

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : aperçu des recettes, du budget, des dépenses et du taux d'exécution (budget ordinaire compris) pour 2019-2020 (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Recettes	363,8	427,0
Budget (révisé) (A)	320,0	388,8
Dépenses (B)	311,2	369,5
Taux d'exécution (B par rapport à A)	97,3 %	95,0 %

32. Les ressources extrabudgétaires inscrites au budget initial pour 2020 approuvé ou entériné par les Commissions à leurs sessions de 2019 s'élevaient à 402,5 millions de dollars (contre 335,8 millions de dollars en 2019). Les ressources extrabudgétaires inscrites au budget révisé pour 2020 approuvé ou entériné par les Commissions en décembre 2020 se montaient à 297,6 millions de dollars (contre 365,8 millions de

dollars en 2019). Budget ordinaire compris, le budget révisé de l'ONUDDC pour 2020 était de 320,0 millions de dollars (contre 388,8 millions de dollars en 2019). Le taux d'exécution du budget révisé s'établissait à 97,2 % pour 2020 (contre 90,0 % pour 2019).

33. Comme indiqué dans le tableau IV.I, les recettes et les dépenses de l'ONUDDC ont enregistré une diminution de respectivement 63,2 millions de dollars (soit 14,8 %) et 58,3 millions de dollars (soit 15,8 %) en un an.

34. Dans le tableau IV.II, les dépenses de 2019 et 2020 sont ventilées par source de financement : fonds réservés à des fins spéciales (contributions préaffectées), fonds d'appui aux programmes (budget d'appui administratif et d'appui aux programmes) et fonds à des fins générales (contributions volontaires non préaffectées), budget ordinaire.

Tableau IV.II

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : ventilation par source de financement des dépenses de 2019 et 2020 (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)

(En millions de dollars des États-Unis ; les chiffres du budget ordinaire sont tirés des chapitres 16 et 23.)

	2020		2019	
	Montant	(Pourcentage)	Montant	(Pourcentage)
<i>Ressources extrabudgétaires</i>				
Fonds réservés à des fins spéciales	260,8	84	318,0	86
Fonds d'appui aux programmes	24,5	8	25,1	7
Fonds constitués à des fins générales	3,4	1	3,4	1
Total partiel	288,7	93	346,5	94
Budget ordinaire	22,5	7	23,0	6
Total	311,2	100	369,5	100

35. L'éclatement de la pandémie de COVID-19 a provoqué une crise mondiale et pesé sur l'exécution des programmes de l'ONUDDC. Combinée à d'autres facteurs, la situation pandémique a entraîné une diminution de 58,3 millions de dollars en 2020 par rapport à 2019. Les interventions de l'Office aux niveaux national, régional et mondial ont été bouleversées. Certaines activités prévues (formations, groupes de travail, missions) ont dû être reprogrammées, retardées ou annulées.

36. Par rapport à 2019, la diminution s'est principalement fait sentir dans les projets et programmes suivants : le projet de développement alternatif en Colombie (diminution de 25,6 millions de dollars) ; le projet sur le développement alternatif en Afghanistan (baisse de 6,2 millions de dollars) ; le projet sur les réponses à apporter aux problèmes liés à la drogue et à la criminalité organisée connexe au Nigéria (diminution de 4,3 millions de dollars) ; le projet de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par les trafiquants de cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (recul de 3,9 millions de dollars) ; le programme mondial pour la mise en œuvre de la déclaration de Doha (diminution de 3,8 millions de dollars) ; le programme mondial de contrôle des conteneurs (baisse de 3,7 millions de dollars) ; le projet de soutien au Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (diminution de

3,1 millions de dollars) ; l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (diminution de 2,7 millions de dollars).

37. Les figures IV.I et IV.II illustrent la ventilation des dépenses respectivement par sous-programme et par région. Les deux principaux sous-programmes en termes de dépenses étaient le sous-programme 1 (lutte contre la criminalité transnationale organisée) et le sous-programme 2 (approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue). Ensemble, ils ont représenté 48,6 % des dépenses en 2020 (contre 57,7 % en 2019). Les programmes mondiaux (38,3 %) mis à part, les régions dans lesquelles la plus grande part des dépenses ont été engagées sont l'Amérique latine et les Caraïbes (21,8 %), l'Afrique et le Moyen-Orient (21,5 %). Ensemble, les trois régions ont représenté 81,6 % des dépenses en 2020.

Figure IV.I

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : ventilation par sous-programme des dépenses de 2020 (budget ordinaire compris) (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)

(En millions de dollars des États-Unis)

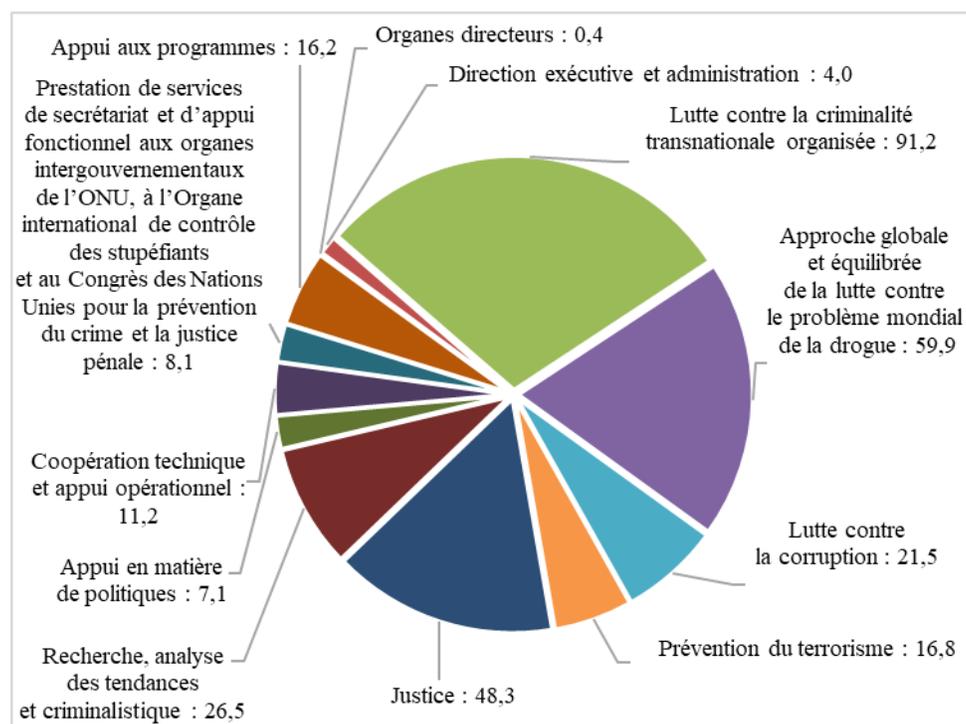
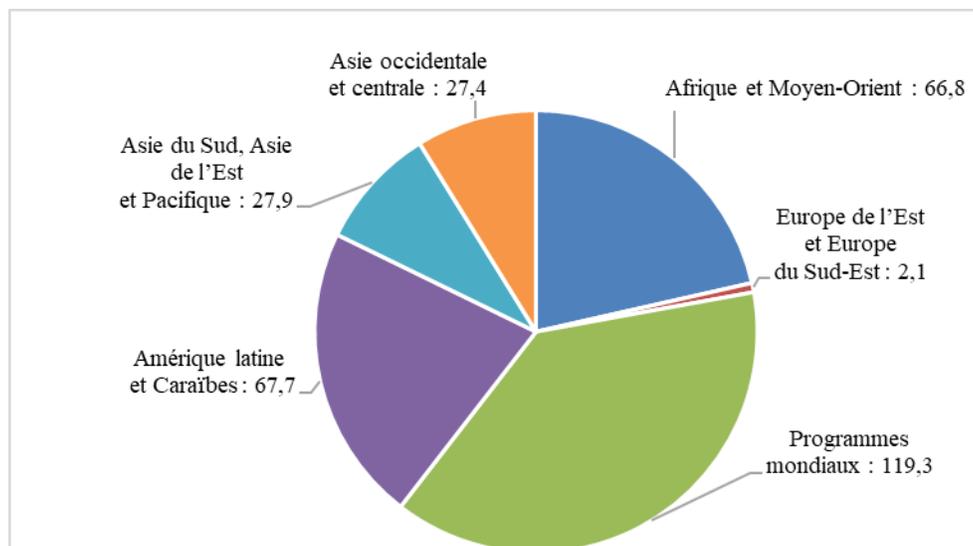


Figure IV.II
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : ventilation par région des dépenses de 2020 (budget ordinaire compris) (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)

(En millions de dollars des États-Unis)

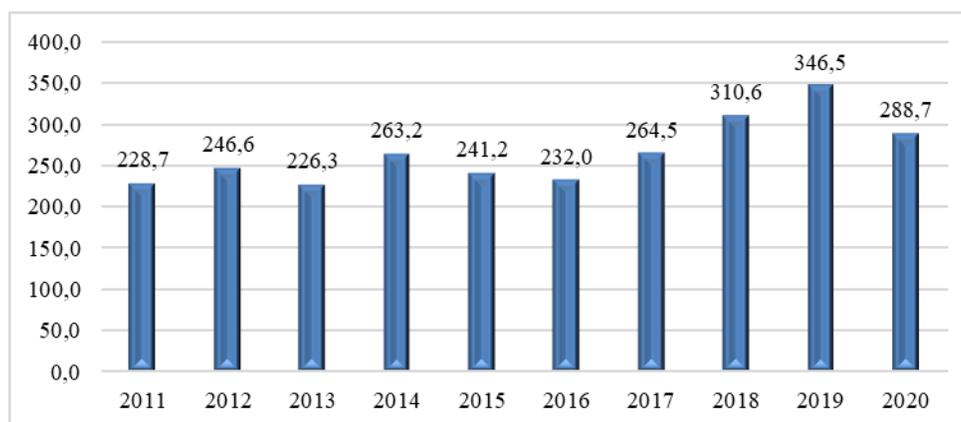


Note : Selon le pays ou la région où les projets sont exécutés.

38. Les figures IV.III et IV.IV montrent l'évolution sur 10 ans des dépenses d'assistance technique comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies.

Figure IV.III
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : évolution de 2011 à 2020 des dépenses d'assistance technique (hors budget ordinaire) (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)

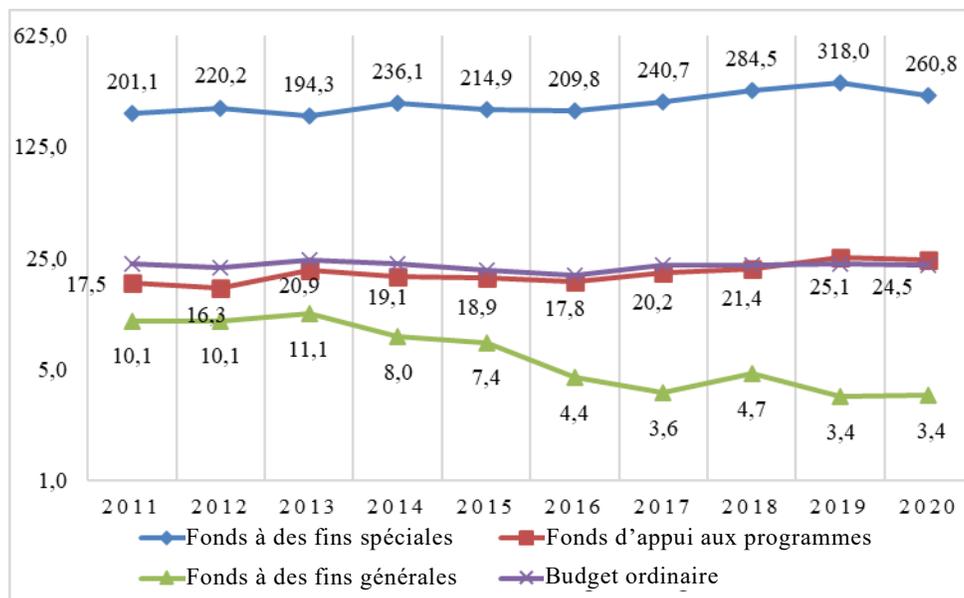
(En millions de dollars des États-Unis)



39. Ces dernières années, l'ONUDC avait vu ses dépenses d'assistance technique de l'ONUDC (financées au moyen de ressources extrabudgétaires) tendre à la hausse jusqu'à ce que la pandémie de COVID-19 entrave la mise en œuvre de programmes et de projets en 2020. En 2020, ces dépenses ont atteint 288,7 millions de dollars, soit une diminution de 16,7 % par rapport à 2019 (346,5 millions de dollars).

Figure IV.IV
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : ventilation par source de financement des dépenses de 2011 à 2020 (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)

(En millions de dollars des États-Unis)



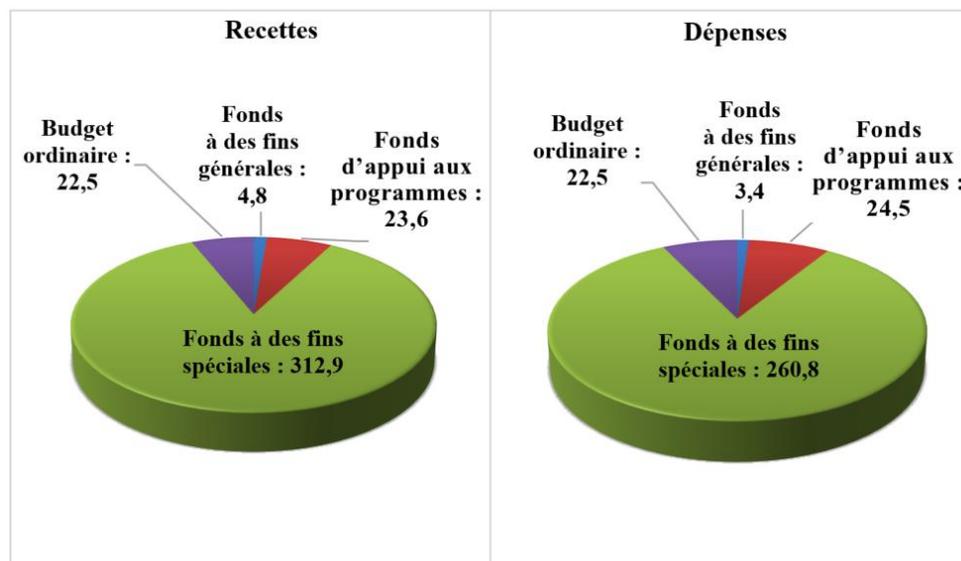
40. La figure IV.III fait ressortir le déséquilibre qui s'est accru au fil des ans entre contributions préaffectées et contributions non préaffectées. Le ratio des fonds constitués à des fins générales (non préaffectés) par rapport aux fonds constitués à des fins spéciales (préaffectés) est passé de 5:95 en 2011 à seulement 1:99 en 2020. En chiffres, les fonds destinés à des fins générales (dépenses) sont passés de 10,1 millions de dollars en 2011 à 3,4 millions de dollars en 2020, soit une diminution de 66,0 %, alors que les fonds préaffectés (dépenses) sont passés de 201,1 millions de dollars en 2011 à 260,8 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 29,7 %.

41. La figure IV.V présente les recettes et les dépenses de 2020 par source de financement (fonds destinés à des fins générales, fonds d'appui aux programmes et fonds réservés à des fins spéciales).

Figure IV.V

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : ventilation par source de financement des recettes et dépenses de 2020 (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)

(En millions de dollars des États-Unis)



42. Comme le montre la figure IV.V, les recettes destinées à des fins générales (non préaffectées) ne représentaient que 1,3 % des recettes totales et n'ont permis de financer que 1,1 % des dépenses annuelles liées à l'exécution des programmes. Cette situation, associée à la forte proportion des contributions strictement affectées à des fins spéciales, entrave la capacité de l'ONUDC à gérer stratégiquement ses activités, à améliorer ses processus de gestion, à exercer un contrôle institutionnel effectif, à financer des activités clés et à lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. L'Office continue de compter sur les États Membres pour que la part des contributions non préaffectées augmente afin de garantir la solvabilité du fonds constitué à des fins générales.

43. Le recul des dépenses à des fins spéciales s'est traduite par une diminution des recettes tirées des dépenses d'appui aux programmes en 2020 (23,6 millions de dollars). Malgré les efforts faits par l'ONUDC pour maîtriser les dépenses, le niveau des dépenses d'appui aux programmes s'est établi à 24,5 millions de dollars, d'où un déficit de 0,9 million de dollars en 2020.

E. Analyse financière

44. Les résultats qui figurent dans la présente section sont issus des états financiers établis selon les normes IPSAS et des notes qui les accompagnent, sauf indication contraire.

45. Au 31 décembre 2020, l'actif net s'élevait à 826,3 millions de dollars (état I), ce qui représente une augmentation de 47,4 millions de dollars (soit 6,1 %) par rapport au 31 décembre 2019 (778,9 millions de dollars). Cette augmentation découle de l'excédent net de 58,3 millions de dollars enregistré en 2020 (état II) et d'une perte actuarielle de 10,9 millions de dollars résultant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel (état III).

46. Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements s'élevait à 871,9 millions de dollars (soit 71,3 % de l'actif total au 31 décembre 2020), en hausse de 66,3 millions de dollars (soit 8,3 %) par rapport à 2019 (805,6 millions de dollars) (voir notes 5 et 6).

47. Au 31 décembre 2020, le montant des contributions volontaires préaffectées à recevoir s'élevait au total à 289,0 millions de dollars (contre 254,3 millions en 2019), déduction faite d'une provision de 5,2 millions de dollars pour créances douteuses (contre 3,5 millions en 2019) (voir note 7).

48. Un élément important du mode opératoire de l'ONUDC consiste à établir des partenariats avec d'autres programmes et organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des institutions publiques et des organisations non gouvernementales pour exécuter les activités relatives aux programmes. Conformément au cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures, l'Office verse des avances à ses partenaires d'exécution, lesquels rendent compte de leur emploi dans les rapports qu'ils lui présentent régulièrement. Au 31 décembre 2020, le solde des avances s'élevait à 16,5 millions de dollars (contre 26,2 millions en 2019), dont 5,0 millions de dollars (19,0 millions en 2019) devaient contribuer à la mise en place et au contrôle de l'exécution de la stratégie intégrée colombienne de réduction durable des cultures illicites et d'incitation au développement alternatif, ainsi qu'à l'instauration d'un état d'esprit privilégiant le respect de la loi (voir note 8).

49. Au 31 décembre 2020, la valeur totale des immobilisations corporelles s'établissait à 15,6 millions de dollars (contre 16,9 millions en 2019). Des projets de construction d'une valeur totale de 12,9 millions de dollars étaient en cours à la fin de 2020 (voir note 10).

50. Au 31 décembre 2020, le montant des encaissements par anticipation s'élevait à 35,3 millions de dollars (35,3 millions en 2019). Il correspond à des fonds reçus au titre d'opérations avec contrepartie directe pour des services qui n'avaient pas encore été fournis à la fin de l'année (voir note 13).

51. Au 31 décembre 2020, le montant des engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 135,1 millions de dollars (117,0 millions en 2019), dont 127,5 millions de dollars (109,5 millions en 2019) concernaient des engagements au titre de régimes à prestations définies (voir note 14).

52. Les produits comptabilisés en 2020, d'un montant total de 391,4 millions de dollars (contre 458,1 millions en 2019), provenaient à 80,0 % d'opérations sans contrepartie directe (313,0 millions de dollars, contre 375,2 millions de dollars en 2019) (voir note 19), auxquelles s'ajoutaient les crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'ONU (33,8 millions de dollars, contre 32,0 millions en 2019) (voir note 18). À la rubrique « Produits d'opérations sans contrepartie directe », la réduction tient en partie à une baisse de 65,2 millions de dollars liée au retrait du Gouvernement de la Colombie retrait du programme de développement alternatif en Colombie. À la rubrique « Produits divers » étaient inscrits 8,9 millions de dollars (10,6 millions en 2019), dont 8,8 millions de dollars (10,1 millions en 2019) provenaient d'opérations avec contrepartie directe telles que des services d'appui informatique et l'organisation de formations à l'intention des États Membres et d'autres organisations internationales (voir note 20).

53. Le montant total des charges pour l'exercice s'élevait à 333,1 millions de dollars (contre 374,8 millions en 2019) et concernait essentiellement les dépenses de personnel, d'un montant de 132,3 millions de dollars (contre 125,8 millions en 2019), soit 39,7 % des charges totales, et la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, d'un montant de 60,0 millions de dollars

(contre 63,5 millions en 2019), soit 18,0 % du total des charges. En outre, le montant relatif aux travaux réalisés par les partenaires d'exécution et aux aides versées aux bénéficiaires dans le cadre de mécanismes de microfinancement s'élevait à 58,1 millions de dollars (contre 60,0 millions de dollars en 2019).

F. Enjeux et améliorations pour 2020 et au-delà

Modèle de financement

54. Comme suite aux demandes formulées par les Commissions dans les résolutions 62/9 et 28/4, l'ONU DC a procédé à un examen de l'utilisation et de l'affectation des fonds d'appui aux programmes et étudié les propositions faites pour assouplir et améliorer l'utilisation de ces fonds au siège et sur le terrain. L'Office a également contrôlé la structure des coûts et des bureaux extérieurs par rapport aux besoins des programmes et affiné son système de recouvrement intégral des coûts pour améliorer la transparence de la mise en œuvre de ses mécanismes de recouvrement. Il réfléchit actuellement à diverses options, notamment l'affectation de fonds à des fins générales à des domaines d'importance stratégique, la possibilité de réaliser des économies et des gains d'efficacité à long terme au siège et dans les bureaux extérieurs sur toutes les sources de financement, et la possibilité d'allouer une part plus importante des fonds d'appui aux programmes aux bureaux extérieurs au vu de l'importance de leur rôle dans l'exécution des programmes.

Réforme de la gestion de l'ONU et réformes à l'échelle du système des Nations Unies

55. Guidée par le souci prioritaire d'améliorer l'appui apporté aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030 et, plus particulièrement, par les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale, la réforme du système des Nations Unies pour le développement engagée par le Secrétaire général en 2017 a transformé le système en profondeur. En 2019 et 2020, l'ONU DC a pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre les réformes, à la fois en renforçant la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et en participant à l'élaboration et à la mise en place du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'Office a également collaboré avec le Bureau de la coordination du développement en vue d'améliorer la gestion axée sur les résultats, notamment la planification et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la communication de l'information à ce sujet. Membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, il a participé à l'élaboration de la politique du Groupe régissant les évaluations à l'échelle du système.

56. L'ONU DC a participé à 110 équipes de pays et à l'élaboration de 24 analyses communes de pays, de 11 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de 46 plans de riposte socioéconomique à la COVID-19. L'Office a également lancé de nouvelles stratégies relatives aux activités opérationnelles dans 52 pays et accru sa participation à la programmation multi-institutions.

57. Avec pour guide les objectifs de développement durable, 22 entités du système des Nations Unies pour le développement, dont l'ONU DC en qualité de cofacilitateur, ont mis au point des méthodes communes pour la planification et la communication des résultats, prenant ainsi des mesures importantes (quoique tardives) pour harmoniser les approches, les définitions et les indicateurs. En outre, l'Office a créé une communauté de pratique mondiale sur les objectifs de développement durable, qui joue un rôle de service d'assistance et gère un référentiel en ligne sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

58. L'ONUDC appuie sans réserve les réformes de gestion approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 B sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies, et dans sa résolution 72/303 sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Pour renforcer la responsabilité et le respect des principes directeurs fixés par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, l'Office contrôle les délégations de pouvoir accordées et leur exercice. En mai 2020, il a délégué aux bureaux extérieurs ses pouvoirs en matière de passation de marchés. Il a également participé à l'examen de la politique et des outils connexes pour combler les lacunes et régler les problèmes soulevés par les parties prenantes après la première année de mise en œuvre.

59. L'ONUDC a également participé la mise en application de la déclaration relative au contrôle interne à l'échelle du Secrétariat. La première déclaration relative au contrôle interne pour toutes les opérations menées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en 2020 devrait être publiée d'ici au 31 mars 2021, après la présentation par tous les chefs d'entités des questionnaires d'auto-évaluation certifiés et des déclarations certifiant que les contrôles internes sont en place.

Initiative de gestion du risque institutionnel

60. L'une des priorités du Secrétaire général est de renforcer la gestion du risque institutionnel dans l'optique de consolider le cadre de programmation et de contrôle, permettant ainsi de déléguer davantage les pouvoirs et d'accroître l'agilité et l'efficacité institutionnelles. Début 2020, les bureaux extérieurs de l'ONUDC ont commencé à examiner leurs inventaires de risques et leurs plans de traitement en vue de les mettre à jour. Conformément au dispositif mis en place par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'Office a entamé, dans le courant de l'année 2020, un examen de son cadre de gestion du risque institutionnel dans le but de l'actualiser et de l'harmoniser avec la nouvelle stratégie institutionnelle élaborée par la Directrice exécutive.

Umoja

61. Les principales activités de mise en service ont porté sur la mise en œuvre du projet Umoja-Extension 2 pour les contributions volontaires, qui devrait permettre de rationaliser et d'intégrer les processus dans les domaines suivants : a) la planification stratégique, la planification budgétaire et la gestion des performances, y compris la gestion stratégique et la gestion des programmes et des projets ; b) la collecte de fonds et la gestion des relations avec les donateurs ; c) la gestion des partenaires de réalisation. Par ailleurs, il est prévu que de nouvelles fonctionnalités liées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la planification de la demande ainsi qu'à la gestion des conférences et des manifestations soient déployées en 2021 et intégrées aux fonctionnalités existantes d'Umoja. L'ONUDC élabore actuellement les plans relatifs aux principales activités de mise en service, conformément aux plans et aux tâches arrêtés par le Siège. Ces plans prévoient également un travail de repositionnement des cadres, processus, procédures et flux de travail de l'Office affectés par Umoja-Extension 2.

62. À cette fin, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDC ont créé un forum permanent réunissant les spécialistes des processus Umoja de toutes les divisions, qui assure la liaison régulière avec le Siège en ce qui concerne les fonctionnalités requises d'Umoja-Extension 2, leur intégration et leur mise en service. Les besoins en tableaux de bord complémentaires ont également été communiqués au Siège afin d'aider davantage les gestionnaires de projets et de programmes et d'automatiser le

regroupement des données. En outre a été mis en place un portail d'assistance aux clients qui offre une plateforme globale pour tous les besoins d'assistance. Tous ces efforts visent à améliorer l'agilité et l'efficacité institutionnelles de l'Office en tirant parti des avantages qu'un progiciel de gestion intégré offre dans le domaine des programmes comme dans celui de l'administration.

Gestion axée sur les résultats

63. L'ONU DC a redoublé d'efforts pour renforcer la culture de la responsabilité et intégrer la gestion axée sur les résultats dans tous ses programmes. Dans ce cadre, l'Office a procédé à un examen collégial de son approche en matière de gestion axée sur les résultats, à l'heure où le système des Nations Unies connaît une phase de réformes et de changements stratégiques. Il a lancé le cours d'apprentissage en ligne intitulé « Gestion axée sur les résultats et Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui vise à renforcer l'application des principes de gestion axée sur les résultats à la programmation.

64. L'ONU DC, par l'intermédiaire de la Section de l'évaluation indépendante, a investi dans des métasynthèses et utilisé les résultats agrégés issus des contrôles et des évaluations indépendantes pour éclairer la haute direction et les États Membres sur les questions clés. L'application innovante de gestion des évaluations, Unite Evaluations, qui a été mise en service à l'Office, a été qualifiée de bonne pratique par le Bureau des services de contrôle interne et été saluée pour sa capacité à regrouper les résultats des évaluations par objectif de développement durable.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

I. État de la situation financière au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 5	95 283	215 675
Placements	Note 6	584 279	449 831
Contributions volontaires à recevoir	Note 7	164 653	118 445
Créances diverses	Note 7	7 823	6 556
Transferts par anticipation	Note 8	16 540	26 172
Avances versées au PNUD et autres éléments d'actif	Note 9	9 951	15 940
Total des actifs courants		878 529	832 619
Actifs non courants			
Placements	Note 6	192 326	140 117
Contributions volontaires à recevoir	Note 7	124 316	135 850
Créances diverses	Note 7	12 000	12 000
Immobilisations corporelles	Note 10	15 647	16 889
Immobilisations incorporelles	Note 11	256	250
Total des actifs non courants		344 545	305 106
Total de l'actif		1 223 074	1 137 725
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 12	26 705	35 113
Encaissements par anticipation	Note 13	35 280	35 320
Avantages du personnel	Note 14	4 835	5 175
Provisions	Note 15	–	25
Engagements conditionnels	Note 16	122 166	86 276
Total des passifs courants		188 986	161 909
Passifs non courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 12	12 000	12 000
Avantages du personnel	Note 14	130 233	111 852
Engagements conditionnels	Note 16	65 559	73 071
Total des passifs non courants		207 792	196 923
Total du passif		396 778	358 832
Total de l'actif et du passif		826 296	778 893
Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières	Note 17	44 897	50 479
Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières	Note 17	781 399	728 414
Total de l'actif net		826 296	778 893

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

II. États des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Produits			
Dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU	Note 18	33 827	32 004
Contributions volontaires	Note 19	312 980	375 155
Autres transferts et allocations	Note 19	21 859	21 168
Produits divers	Note 20	8 920	10 605
Produit des placements	Note 21	13 840	19 179
Total des produits		391 426	458 111
Charges			
Traitements, indemnités et prestations	Note 22	132 258	125 802
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 23	60 026	63 520
Subventions et autres transferts	Note 24	58 076	60 043
Fournitures et consommables	Note 25	8 029	5 631
Amortissement d'immobilisations corporelles	Note 10	658	557
Amortissement d'immobilisations incorporelles	Note 11	122	221
Voyages	Note 26	9 090	38 135
Frais de fonctionnement divers	Note 27	63 412	79 512
Charges diverses	Note 28	1 430	1 420
Total des charges		333 101	374 841
Excédent/(déficit) pour l'année	Note 17	58 325	83 270

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

III. État de variation de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières</i>	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} janvier 2019		26 941	660 097	687 038
Variation de l'actif net				
Virements/prélèvements sur les fonds réservés ou non à des fins particulières		(761)	761	–
Gains/(pertes) actuariel(le)s		8 585	–	8 585
Excédent/(déficit) pour l'année		15 714	67 556	83 270
Total de l'actif en décembre 2019		50 479	728 414	778 893
Actif net au 1^{er} janvier 2020	État I	50 479	728 414	778 893
Variation de l'actif net				
Virements/prélèvements sur les fonds réservés ou non à des fins particulières	Note 17	(5 601)	5 601	–
Gains/(pertes) actuariel(le)s	Note 14	(10 922)	–	(10 922)
Excédent/(déficit) pour l'année	État II	10 941	47 384	58 325
Total de l'actif au 31 décembre 2020	État I	44 897	781 399	826 296

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année	État II	58 325	83 270
<i>Variations sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 10 et 11	780	778
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	Note 14	(10 922)	8 585
Gains/(pertes) sur sorties d'immobilisations corporelles	Note 10	8 372	8 704
<i>Variations de l'actif</i>			
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	Note 7	(34 674)	(2 634)
(Augmentation)/diminution des créances diverses	Note 7	(1 267)	(9 665)
(Augmentation)/diminution des transferts par anticipation	Note 8	9 632	(8 118)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	Note 9	5 989	(2 653)
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes – États Membres	Note 12	(888)	7 173
Augmentation/(diminution) des dettes – Autres	Note 12	(7 520)	(3 736)
Augmentation/(diminution) des encaissements par anticipation	Note 13	(40)	7 667
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 14	18 041	430
Augmentation/(diminution) des provisions	Note 15	(25)	25
Augmentation/(diminution) des engagements conditionnels	Note 16	28 378	8 185
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 21	(13 840)	(19 179)
Flux nets de trésorerie provenant du/(utilisés pour le) fonctionnement	Note 4	60 341	78 832
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Part au prorata des augmentations nettes du fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	(186 657)	58 965
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 21	13 840	19 179
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 10	(7 788)	(11 577)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Note 11	(128)	–
Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités d'investissement	Note 4	(180 733)	66 567
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements/(décaissements) divers		–	–
Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités de financement	Note 4	–	–
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 4	(120 392)	145 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 5	215 675	70 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	État I	95 283	215 675

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget rendu public ^a		Montants effectifs 2020 (méthode comptable applicable au budget)	Différence ^d (pourcentage)
	Budget annuel initial pour 2020 ^b	Budget annuel révisé pour 2020 ^c		
Produits				
Dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU	22 587	22 307	22 525	1
Contributions volontaires	327 806	312 113	341 277	9
Total des produits	350 393	334 420	363 802	9
Charges				
A. Organes directeurs	1 311	739	397	(46)
B. Direction exécutive et administration	5 114	4 261	3 977	(7)
C. Programme de travail				
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	129 457	95 144	91 230	(4)
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	115 289	65 410	59 911	(8)
3. Lutte contre la corruption	27 415	21 669	21 427	(1)
4. Prévention du terrorisme	16 239	14 022	16 799	20
5. Justice	46 735	41 873	48 281	15
6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique	34 367	30 937	26 529	(14)
7. Appui en matière de politiques	7 241	7 285	7 111	(2)
8. Coopération technique et appui opérationnel	13 071	12 678	11 139	(12)
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	10 955	8 818	8 127	(8)
D. Appui au programme	17 930	17 119	16 227	(5)
Total des charges (note 4)	425 124	319 955	311 155	(3)
Excédent/(déficit) net	(74 731)	14 465	52 647	-

^a Les montants qui figurent dans l'état V sont présentés sur une base annuelle à des fins d'information. Voir la note 4 pour plus de détails sur le budget de l'exercice biennal 2020-2021.

^b Le budget initial approuvé pour 2020, d'un montant de 425,1 millions de dollars, comprend des ressources extrabudgétaires (402,5 millions de dollars) approuvées par la Commission des stupéfiants et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16). Il englobe également les crédits initialement ouverts aux chapitres 16 (21,6 millions de dollars) et 23 (1,0 million de dollars) du budget ordinaire pour 2020. Le montant des ressources extrabudgétaires comprend celles allouées à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^c Le budget révisé pour 2020, qui s'élève à 320,0 millions de dollars, comprend des ressources extrabudgétaires pour un montant de 297,7 millions de dollars (voir E/CN.7/2020/16-E/CN.15/2020/16). Il comprend également le montant définitif des crédits ouverts au titre des chapitres 16 (21,3 millions de dollars) et 23 (1,0 million de dollars) du budget ordinaire pour 2020. Le montant des ressources extrabudgétaires comprend celles allouées à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

^d Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif. Voir la note 4 (Comparaison avec le budget) pour plus d'informations et pour des explications relatives aux écarts significatifs, c'est-à-dire supérieurs ou égaux à 10 %.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Notes relatives aux états financiers

Note 1

Entité présentant l'information financière

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ses objectifs et ses activités

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est né en 1997¹ de la fusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues² et du Centre pour la prévention internationale du crime³. Il collabore avec les États Membres pour qu'ils puissent mieux lutter contre les problèmes interdépendants que sont la consommation de drogues, les trafics en tous genres, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, en les aidant à mettre en place et à renforcer des dispositifs législatifs, judiciaires et sanitaires visant à protéger certains des membres les plus vulnérables de la société.

2. L'ONUDC a pour mission d'aider les États Membres dans leur combat contre la drogue, le crime et le terrorisme, afin de promouvoir la sécurité et la justice pour tous. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les conventions des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale, dont les résolutions [45/179](#), [46/152](#) et [46/185 C](#). Les domaines d'action thématiques de l'Office sont notamment : la criminalité transnationale organisée et le trafic ; la prévention et le traitement de la toxicomanie, le développement alternatif et la corruption ; la réforme de la justice pénale et la prévention du terrorisme ; la recherche et l'analyse des tendances et l'appui à l'élaboration des politiques. Les activités de l'ONUDC trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

3. Afin de rendre l'Office plus efficace et plus transparent et de renforcer la gestion axée sur les résultats en application de la résolution [64/259](#) de l'Assemblée générale, le programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021 a été organisé en six sous-programmes thématiques (lutte contre la criminalité transnationale organisée ; approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue ; lutte contre la corruption ; prévention du terrorisme ; justice ; recherche, analyse des tendances et criminalistique) et trois sous-programmes transversaux au titre desquels l'Office fournit des services aux États Membres (appui en matière de politiques ; coopération technique et appui opérationnel ; prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale).

¹ Voir [A/51/950](#), par. 143 à 145.

² Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a été créé en application de la résolution [45/179](#) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990 en tant qu'organe responsable de l'action internationale concertée contre l'abus des drogues. Dans sa résolution [46/185 C](#) du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a confié la responsabilité du fonds du Programme au Directeur exécutif de ce dernier.

³ L'Assemblée générale a créé le Programme pour la prévention du crime et la justice pénale par sa résolution [46/152](#) en date du 18 décembre 1991. Depuis 1997, les activités du Programme sont exécutées par le Centre pour la prévention internationale du crime, créé en application du programme de réformes du Secrétaire général (voir [A/51/950](#), sect. V).

4. Le programme de travail est exécuté par les trois divisions organiques de l'Office, à savoir la Division des opérations, la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et la Division des traités. Une importance particulière est accordée aux questions communes aux sous-programmes, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie entre les divisions et le vaste réseau de bureaux extérieurs de l'Office. Les spécialistes des questions thématiques de l'Office mènent à la fois des travaux normatifs et des activités opérationnelles et facilitent l'élaboration et l'exécution de programmes de coopération technique à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Une quatrième division, la Division de la gestion, est chargée de l'ensemble de l'appui administratif : elle oriente, contrôle et administre la planification financière, la gestion des ressources humaines, la passation des marchés et les services de gestion des conférences.

5. Les organes directeurs de l'Office sont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Par ailleurs, l'ONUDC apporte son appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

6. L'ONUDC, qui a son siège à Vienne, mène des activités dans toutes les régions du monde grâce à son vaste réseau composé de 8 bureaux régionaux, 7 bureaux de pays, 2 bureaux de la liaison et des partenariats et 99 bureaux de programme et de projet sur le terrain.

7. L'ONUDC est principalement financé par des contributions volontaires versées au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Une petite partie de ses ressources provient du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies approuvé par l'Assemblée générale.

8. Les états financiers de l'ONUDC prennent intégralement en compte les opérations et les résultats financiers de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, dont le siège est à Turin (Italie). L'Institut a été créé en 1967 en application de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci préconisait vivement un élargissement des activités de l'Organisation des Nations Unies relatives à la prévention de la criminalité et à la justice pénale. L'Institut est supervisé par un Conseil d'administration. Il est régi par des statuts adoptés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/56 et rend compte au Secrétaire général et au Conseil par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Note 2

Méthodes comptables

Référentiel comptable

9. Comme le prescrivent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, les états financiers et les notes y relatives ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

10. Les présents états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'activité, postulat qui est fondé sur l'approbation par les Commissions et l'Assemblée générale des ressources demandées pour 2020-2021 et sur l'évolution du montant des contributions statutaires et volontaires recouvrées au cours des dernières années.

11. Les présents états financiers portent sur l'année civile terminée le 31 décembre 2020, qui correspond à la période considérée.

Autorisation de la publication des états financiers

12. Les présents états financiers ont été certifiés par l'Administratrice chargée du Service de la gestion des ressources financières et approuvés par la Directrice exécutive de l'Office.

Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

13. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière de l'Office. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars. Les montants figurant dans les états et dans les tableaux des notes ainsi que dans les notes étant arrondis au millier le plus proche, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

14. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change au comptant. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars aux taux de change en vigueur à la date de l'opération ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en résultat.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

15. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS exige de recourir à des estimations, des appréciations et des hypothèses. L'importance relative est un principe essentiel qui régit la prise de décisions par l'Office et détermine le traitement comptable appliqué à la présentation, à la communication de l'information, à l'agrégation d'éléments, à la compensation et au moment à retenir pour l'application de changements de méthode comptable.

16. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent prennent notamment en compte les évaluations actuarielles, la durée d'utilité des actifs, leur dépréciation, l'inflation et les taux d'actualisation. Elles sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent.

Méthode d'établissement de l'état des flux de trésorerie

17. L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte.

Produits

Dotation provenant du budget ordinaire

18. Le budget biennal consolidé de l'ONUDC comprend des ressources provenant du budget ordinaire qui servent à financer directement l'exécution des programmes, comme indiqué dans les chapitres 16 et 23 du budget ordinaire de l'ONU, ressources dont il est également rendu compte dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget). À l'exception de cet état, les états financiers que l'Office a établis selon les normes IPSAS portent strictement sur les ressources dont il dispose en propre et ne comprennent que les ressources du budget

ordinaire directement affectées à l'exécution des programmes et aux activités d'appui qu'il propose. En conséquence, seule une partie des ressources prévues au chapitre 29G du budget ordinaire de l'ONU, auquel sont inscrites les activités d'appui à l'Office, est comptabilisée dans les états financiers établis selon les normes IPSAS.

19. Une fois approuvé, le montant total du budget ordinaire de l'ONU est mis en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale. C'est au Secrétariat qu'il revient d'administrer et de recouvrer les contributions au budget ordinaire. N'ayant ainsi aucun contrôle sur les sommes dues par les États Membres, l'ONUDC ne comptabilise en produits que la part annuelle du budget ordinaire qui lui est allouée.

Contributions volontaires

20. Les contributions volontaires et autres transferts constituant une entrée probable de ressources financières et découlant de promesses de don fermes, exigibles et non grevées de restrictions sont constatés en produits pour la totalité de leur montant, quelle que soit la durée de l'accord. Les contributions assujetties à des restrictions particulières sont comptabilisées au passif et les produits correspondants ne sont constatés que lorsque toutes les conditions fixées sont réunies. Les contributions et autres transferts versés en dehors d'accords exécutoires ne sont comptabilisés en produits qu'une fois reçus.

21. Les soldes de contributions volontaires à recevoir représentent les produits non recouverts issus d'accords exécutoires et sont constatés à la valeur nominale, déduction faite de toute dépréciation. Une provision pour créances douteuses est constituée en fonction des difficultés de recouvrement précédemment rencontrées.

Contributions en nature

22. Les contributions en nature et les droits d'usage cédés sans contrepartie portant sur des biens d'une valeur supérieure à 5 000 dollars sont comptabilisés en produits dès lors que les avantages économiques ou le potentiel de service qu'en attend l'Office sont probables et que leur montant peut être évalué de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées en produits, mais signalées dans les notes relatives aux états financiers lorsque leur valeur dépasse 20 000 dollars.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

23. Les opérations avec contrepartie directe sont celles par lesquelles l'Office fournit des biens ou des services (formation, logiciels ou appui à la gestion des conférences) à des États, des entités des Nations Unies ou d'autres partenaires. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services. Les montants facturés mais non recouverts sont comptabilisés en créances diverses, et les montants encaissés mais non encore employés sont comptabilisés au titre des encaissements par anticipation.

Produit des placements

24. La Trésorerie de l'ONU investit les ressources mises en commun par les entités du Secrétariat et d'autres participants. Le produit des placements comprend la part des produits nets des fonds de gestion centralisée des liquidités et d'autres intérêts créditeurs qui reviennent à l'Office. Le montant net des produits des fonds de gestion centralisée des liquidités s'obtient après prise en considération des plus-values et

moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Après déduction des coûts de transaction qui sont directement imputables aux activités de placement, le montant net des produits est réparti au prorata entre tous les participants aux fonds, en fonction de leurs soldes quotidiens moyens. Les produits des fonds sont également fonction des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes en fin d'année.

25. La part de l'Office dans les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités est comptabilisée sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme ou de placements à long terme, selon les échéances. Il en est rendu compte dans l'état des résultats financiers, ainsi que des plus-values réalisées sur les cessions de titres et des profits et pertes réalisés ou latents.

Charges

26. L'ONUDC exécute des programmes d'assistance technique au moyen de projets administrés par ses services à Vienne ou par son réseau mondial de bureaux extérieurs. Ces projets sont exécutés soit directement par l'Office, soit par des partenaires d'exécution.

27. Conformément aux normes IPSAS, les charges sont comptabilisées selon le principe d'exécution. Elles sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont livrés ou les services fournis, quelles que soient les conditions de paiement.

Contrats de location

28. L'ONUDC loue des actifs corporels dans le cadre de baux qui lui transfèrent une partie seulement des risques et des avantages inhérents à la propriété. Ces baux sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués à ce titre sont comptabilisés en charges sur toute la durée du bail.

29. Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent à l'Office la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement.

30. Les biens visés par ces contrats sont portés à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles et l'engagement correspondant à l'égard du bailleur est inscrit dans les autres éléments de passif. Le contrat de location-financement et l'engagement correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, le montant le plus faible étant retenu. Les charges financières à payer sont constatées sur la durée du contrat compte tenu du taux d'intérêt implicite du contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû.

Droits d'usage cédés sans contrepartie

31. Selon leur nature, les arrangements par lesquels des droits d'usage sont cédés sans contrepartie peuvent être traités comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Ceux qui portent sur des bâtiments et des terrains dont le droit d'usage a été cédé sans contrepartie pour une longue durée et qui ne confèrent pas à l'ONUDC le contrôle du bâtiment ou du titre foncier sont comptabilisés en tant que contrats de location simple. Le seuil fixé pour la comptabilisation des produits ou des charges relatifs à un contrat de location simple est de 20 000 dollars. En règle générale, l'Office estime les biens ainsi cédés par rapport à la valeur marchande de biens semblables.

Actif

Classement

32. Ce classement est essentiellement fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'ONUDC devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

33. Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement pour être cédés à court terme. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture, tout gain ou perte résultant des variations de cette valeur étant comptabilisé en résultat l'année durant laquelle ils se produisent.

34. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif, et ils sont initialement comptabilisés à leur valeur nominale.

35. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont constatées en charges dans les comptes de l'année durant laquelle elles se produisent.

36. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments ont été transférés. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités

37. La Trésorerie de l'ONU investit les ressources mises en commun par les entités du Secrétariat et d'autres participants dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne. La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des placements avec les autres participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général pesant sur le portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

38. Les montants investis par l'ONUDC dans les fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme (échéances comprises entre 3 et 12 mois) ou placements à long terme (échéance supérieure à 12 mois).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

39. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Contributions volontaires à recevoir

40. Les contributions à recevoir représentent des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Office dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, lesquels font l'objet d'une provision pour créances douteuses au même titre que les autres créances.

Créances diverses

41. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens ou services fournis à d'autres entités des Nations Unies, les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple et les sommes à recevoir du personnel. S'ils sont significatifs, les montants des créances diverses et des contributions volontaires à recevoir font l'objet d'un examen particulier et une provision pour créances douteuses est constituée en fonction de la possibilité de les recouvrer et de leur ancienneté.

Avances versées au Programme des Nations Unies pour le développement et autres éléments d'actif

42. Il s'agit d'avances versées au PNUD pour les services liés à l'administration et à la trésorerie, des avances sur les indemnités pour frais d'études et des charges payées d'avance qui sont inscrites à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services par l'autre partie, après quoi une charge est constatée.

Biens patrimoniaux

43. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés à l'actif, mais les opérations les concernant sont signalées dans les notes y relatives lorsqu'elles sont importantes.

Immobilisations corporelles

44. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et de toute dépréciation. En ce qui concerne les biens reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition tient lieu de coût historique.

45. Les biens servant à l'exécution de programmes ou projets de l'Office sont considérés comme des biens afférents à des projets, tandis que ceux qui sont employés pour la réalisation d'autres activités sont comptabilisés comme des actifs de gestion. Les biens afférents aux projets qui ne sont pas administrés par l'Office sont passés en charges au moment de l'achat.

46. Les immobilisations corporelles sont totalement amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les terrains, les immobilisations en cours et les biens en transit afférents à des projets ne sont pas amortis. Le tableau ci-dessous indique les durées d'utilité estimées et les seuils d'immobilisation de diverses catégories d'immobilisations corporelles, définis dans le guide pratique de l'ONU sur l'application des normes IPSAS en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

<i>Catégorie et sous-catégorie d'actifs</i>	<i>Seuil d'immobilisation (dollars É.-U.)</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Bâtiments ^a	20 000	7 à 50
Matériel informatique et matériel de communication ^a	20 000	4 à 7
Véhicules	5 000	6 à 12
Mobilier et agencements	20 000	3 à 10
Matériel et outillage ^a	20 000	5 à 20
Actifs produits par l'entité pour elle-même	100 000	–
Améliorations locatives	100 000	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

^a Un seuil moins élevé (5 000 dollars) est appliqué aux bâtiments préfabriqués, aux systèmes de communication par satellite, aux groupes électrogènes et aux équipements réseau.

47. L'ONUDD construit des bâtiments (prisons et tribunaux, par exemple) pour le compte d'États Membres et les biens sont livrés au bénéficiaire à l'achèvement des travaux. L'avancement des travaux est évalué à partir des rapports techniques présentés par le partenaire d'exécution ou le sous-traitant et par l'équipe d'ingénieurs dont l'ONUDD dispose sur place. Ces biens n'étant pas utilisés par l'Office mais livrés au bénéficiaire, ils ne donnent pas lieu à amortissement.

48. Les plus-values ou moins-values résultant de la cession ou du transfert de biens sont présentées dans l'état des résultats financiers sous forme de produits divers ou de charges diverses.

49. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation une fois par an, lors de l'inventaire physique annuel, ou lorsqu'en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Immobilisations incorporelles

50. Les immobilisations incorporelles produites pour le compte de l'Office sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Les coûts immobilisés peuvent concerner l'achat de licences d'utilisation des logiciels, les coûts directs des activités de développement (par exemple les dépenses de personnel, les dépenses de consultants et les frais généraux) ainsi que d'autres frais engagés pour acquérir et mettre en service ces logiciels. En ce qui concerne les actifs incorporels reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition tient lieu de coût historique.

51. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité définie sont totalement amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée d'utilité et les seuils des principales catégories d'immobilisations incorporelles ont été estimés comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Seuil d'immobilisation des actifs (dollars É.-U.)</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	20 000	3 à 10
Logiciels développés en interne	100 000	3 à 10
Licences et droits	20 000	2 à 6 (durée de la licence ou du droit d'utilisation)
Actifs en cours de développement	100 000	Pas d'amortissement

52. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation une fois par an ou lorsqu'en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Transferts par anticipation (aux partenaires d'exécution) et subventions

53. L'exécution des activités relatives aux programmes de l'Office est souvent confiée à des partenaires tels que des entités des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales. Les prestations à fournir sont énumérées dans des accords de coopération au titre de programmes et projets conjoints. Les transferts anticipés désignent les fonds virés à titre d'avance aux partenaires pour qu'ils exécutent le programme convenu. Initialement constatés à l'actif, ils sont ensuite portés en charges sur la base des rapports financiers présentés par les partenaires. En l'absence de rapport financier, il est procédé à une évaluation en prenant tous les éléments nécessaires en considération afin de comptabiliser une charge à payer en fonction de l'avancement des travaux, qui est estimé en étroite concertation avec le bureau de l'Office chargé d'administrer les activités des partenaires. Les montants relevant d'accords ayant force exécutoire qui n'ont pas été versés à la fin de la période sont comptabilisés en dettes et autres charges à payer.

54. L'ONUDC administre des programmes de subventions pures et simples qui sont versées quand l'accord afférent au projet ou l'accord avec le donateur le permettent. Le montant unitaire des subventions ne peut dépasser 60 000 dollars. Les subventions sont comptabilisées en charges dans leur intégralité à la date de leur versement, qui correspond habituellement à la date à laquelle elles sont accordées.

Passif

Classement

55. Les passifs financiers comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif tels que les sommes dues à d'autres entités du système des Nations Unies. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux dont la durée est inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale. L'Office réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ceux de ces éléments pour lesquels ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

Dettes et autres charges à payer

56. Les dettes et autres charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale, car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

Encaissements par anticipation

57. Les encaissements par anticipation désignent les paiements reçus d'avance au titre d'opérations avec contrepartie directe.

Passifs liés aux avantages du personnel

58. On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte.

59. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail.

60. L'Office constate des passifs et des charges à payer au titre :

a) Des avantages à court terme du personnel, comptabilisés à la valeur nominale ;

b) Des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat de travail, calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels résultant de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont constatés dans l'état des variations de l'actif net ;

c) Des autres avantages à long terme du personnel, comptabilisés à la valeur nominale ;

d) De la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), l'ONU DC traite le régime des pensions comme un régime à cotisations définies. En conséquence, les cotisations qu'il y verse durant l'exercice sont comptabilisées en charges. Les passifs à l'égard de la Caisse ne sont comptabilisés que lorsque les cotisations dues à la date d'établissement des états financiers n'ont pas été réglées.

Avantages à court terme du personnel

61. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une première ou à une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congés de maladie, de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts, voyages pour congé dans les foyers). Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas encore été payés à la date de clôture sont assimilés à des passifs courants.

Autres avantages à long terme du personnel

62. Les autres avantages à long terme du personnel sont ceux qui ne sont pas à régler dans les 12 mois et comprennent les congés dans les foyers et les congés annuels.

Avantages postérieurs à l'emploi

63. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations dues à la cessation de service, y compris celles de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du programme d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les autres indemnités dues à la cessation de service.

Indemnités de fin de contrat de travail

64. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'Office est manifestement tenu, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles

qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que l'actualisation a un effet significatif.

Régimes à prestations définies

65. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Dans un régime à prestations définies, l'Office assume les risques actuariels du fait qu'il est tenu de payer les prestations convenues. Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées l'année où elles se produisent. L'Office a choisi de constater directement en situation nette les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux écarts actuariels. À la fin de l'année considérée, il ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

66. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par des actaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements au moyen du taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

67. **Assurance maladie après la cessation de service.** L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un régime d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies pour autant qu'ils remplissent certaines conditions, notamment avoir été affiliés pendant 10 ans à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et pendant cinq ans pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par l'Office des primes d'assurance maladie des retraités et aux droits à prestations acquis par les fonctionnaires en activité. L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Office. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Office, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

68. **Prestations liées au rapatriement.** À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'Office et il est comptabilisé à la valeur actualisée du montant estimé nécessaire pour régler les droits à prestations.

69. **Congé annuel.** Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. L'ONU DC comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à

concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Dans la pratique, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis ; globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires au moment de la cessation de service, ce qui constitue le véritable passif de l'Office. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques pour l'Office à la cessation de service sont donc classées comme autres avantages à long terme ; en revanche, la part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi ; par conséquent, l'ONUDC évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies faisant l'objet d'évaluations actuarielles.

Régime de retraite : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

70. L'ONUDC est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès et d'invalidité. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

71. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. L'Office, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39. En conséquence, les cotisations qu'il y verse durant l'exercice sont comptabilisées en charges.

Rémunération des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire

72. La rémunération et les indemnités auxquelles peuvent prétendre les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux dépenses engagées au titre des consultants et vacataires, des experts ad hoc et des Volontaires des Nations Unies. Des contrats sont conclus directement avec des tiers ou par l'intermédiaire de prestataires de services d'autres entités des Nations Unies. Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ne peuvent prétendre à certains avantages et indemnités (prime d'affectation et indemnité pour frais d'études, pension de retraite, assurance maladie, congés payés ou indemnité de licenciement).

Provisions et passifs éventuels

73. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée lorsque, par suite

d'un événement passé, l'Office a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Elle correspond à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant requis pour éteindre l'obligation.

74. Un passif éventuel correspond à une obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté de l'Office. Est également indiquée dans les notes relatives aux états financiers toute obligation actuelle résultant d'événements passés qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable.

75. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. Si la probabilité diminue, il est fait état d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

Engagements

76. Les engagements désignent des charges futures que l'Office devra supporter en vertu de contrats déjà conclus et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisations non réglés ou exigibles à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats portant sur des biens et services non fournis à la fin de la période considérée, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements non annulables.

Nouvelles normes IPSAS

77. Le Conseil des normes IPSAS a publié en août 2018 la norme IPSAS 41 (Instruments financiers), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, et en janvier 2019 la norme IPSAS 42 (Avantages sociaux), qui s'appliquera également à compter du 1^{er} janvier 2023. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers de l'Office, y compris ceux de la période de comparaison :

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
IPSAS 41	La norme IPSAS 41 (Instruments financiers), appelée à remplacer la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), améliore considérablement la pertinence des informations relatives aux actifs et passifs financiers. Les améliorations consistent en l'ajout : <ol style="list-style-type: none">de règles de classification et d'évaluation des actifs financiers simplifiées ;d'un modèle prévisionnel de dépréciation ;d'un modèle flexible de comptabilité de couverture.

Norme	Conséquences prévues pour la première année d'application
	<p>En raison de la pandémie de COVID-19 et des difficultés qu'elle a entraînées, la date d'entrée en vigueur de la norme IPSAS 41 a été reportée au 1^{er} janvier 2023. L'ONUDC évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prêt à l'appliquer à cette date.</p>
IPSAS 42	<p>La norme IPSAS 42 (Avantages sociaux) fournit des orientations sur la comptabilisation des dépenses liées aux avantages sociaux qu'elle définit comme des transferts en espèces versés à certains particuliers ou ménages pour atténuer l'effet du risque social. Les pensions de retraite versées par l'État, les pensions d'invalidité, les compléments de revenu et les allocations de chômage sont autant d'exemples d'avantages sociaux. Conformément à la nouvelle norme, l'entité concernée doit comptabiliser une charge et un passif au titre du prochain versement d'avantages sociaux.</p> <p>En raison de la pandémie de COVID-19 et des difficultés qu'elle a entraînées, la date d'entrée en vigueur de la norme IPSAS 42 a été reportée au 1^{er} janvier 2023. Actuellement, l'ONUDC ne verse pas de telles prestations sociales.</p>

Note 3 Information sectorielle

78. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

79. Dans le cadre de l'information sectorielle, les produits, charges, actifs et passifs de l'Office sont présentés par rapport aux deux grandes composantes de son mandat : le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui comprend l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Les chiffres afférents aux activités qui ne relèvent pas d'un programme particulier sont répartis entre les deux secteurs au prorata de leurs résultats.

80. Dans l'optique d'améliorer l'information relative aux états financiers, l'ONUDC présente également les dépenses en les ventilant par sous-programme et par région géographique.

Présentation de l'information sectorielle par composante

État de la situation financière pour l'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019		
	<i>Programme pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>Total</i>	<i>Programme pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>Total</i>
Actif						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 424	44 859	95 283	96 876	118 799	215 675
Placements	223 280	360 999	584 279	202 053	247 778	449 831
Contributions volontaires à recevoir	33 957	130 696	164 653	18 541	99 904	118 445
Transferts par anticipation et créances diverses	7 071	17 292	24 363	20 219	12 509	32 728
Avances versées au PNUD et autres éléments d'actif	7 176	2 775	9 951	12 420	3 520	15 940
Total des actifs courants	321 908	556 621	878 529	350 109	482 510	832 619
Actif						
Actifs non courants						
Placements	73 497	118 829	192 326	62 937	77 180	140 117
Contributions volontaires à recevoir	11 219	113 097	124 316	16 206	119 644	135 850
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 708	13 195	15 903	5 166	11 973	17 139
Créances diverses	–	12 000	12 000	–	12 000	12 000
Total des actifs non courants	87 424	257 121	344 545	84 309	220 797	305 106
Total de l'actif	409 332	813 742	1 223 074	434 418	703 307	1 137 725

	<i>Au 31 décembre 2020</i>			<i>Au 31 décembre 2019</i>		
	<i>Programme pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>Total</i>	<i>Programme pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>Total</i>
Passif						
Passifs courants						
Dettes et autres charges à payer	7 844	18 861	26 705	8 672	26 441	35 113
Encaissements par anticipation	5 061	30 219	35 280	4 180	31 140	35 320
Avantages du personnel	1 881	2 954	4 835	1 998	3 177	5 175
Provisions	–	–	–	25	–	25
Engagements conditionnels	18 576	103 590	122 166	12 835	73 441	86 276
Total des passifs courants	33 362	155 624	188 986	27 710	134 199	161 909
Passifs non courants						
Dettes et autres charges à payer	–	12 000	12 000	–	12 000	12 000
Avantages du personnel	51 056	79 177	130 233	44 594	67 258	111 852
Engagements conditionnels	4 401	61 158	65 559	6 756	66 315	73 071
Total des passifs non courants	55 457	152 335	207 792	51 350	145 573	196 923
Total du passif	88 819	307 959	396 778	79 060	279 772	358 832
Total net de l'actif et du passif	320 513	505 783	826 296	355 358	423 535	778 893
Actif net						
Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières	42 310	2 587	44 897	47 060	3 419	50 479
Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières	278 203	503 196	781 399	308 298	420 116	728 414
Total de l'actif net	320 513	505 783	826 296	355 358	423 535	778 893

Présentation de l'information sectorielle par composante

États des résultats financiers pour l'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019		
	<i>Programme pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>Total</i>	<i>Programme pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>Total</i>
Produits sectoriels						
Dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU	15 570	18 257	33 827	13 735	18 269	32 004
Contributions volontaires	93 147	219 833	312 980	143 428	231 727	375 155
Autres transferts et allocations	3 461	18 398	21 859	6 348	14 820	21 168
Produits divers	913	8 007	8 920	780	9 825	10 605
Produits des placements	5 759	8 081	13 840	9 080	10 099	19 179
Total des produits	118 850	272 576	391 426	173 371	284 740	458 111
Charges						
Traitements, indemnités et prestations	47 276	84 982	132 258	46 910	78 892	125 802
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	20 337	39 689	60 026	24 254	39 266	63 520
Subventions et autres transferts	49 437	8 639	58 076	51 187	8 856	60 043
Amortissement	369	411	780	407	371	778
Voyages	3 234	5 856	9 090	12 398	25 737	38 135
Frais de fonctionnement divers	24 941	38 471	63 412	34 972	44 540	79 512
Fournitures et consommables et charges diverses	4 218	5 241	9 459	3 564	3 487	7 051
Total des charges	149 812	183 289	333 101	173 692	201 149	374 841
Excédent/(déficit) pour l'année	(30 962)	89 287	58 325	(321)	83 591	83 270

Présentation de l'information sectorielle par région géographique pour l'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Afrique et Moyen-Orient	62 978	78 415
Europe de l'Est et Europe du Sud-Est	2 102	2 613
Programmes mondiaux	124 619	129 700
Amérique latine et Caraïbes	82 016	94 180
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	25 143	30 724
Asie occidentale et centrale	36 243	39 209
Total des charges	333 101	374 841

Présentation de l'information sectorielle par sous-programme pour l'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
A. Organes directeurs	455	766
B. Direction exécutive et administration	4 027	3 847
C. Programme de travail		
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	87 407	108 310
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	78 753	87 982
3. Lutte contre la corruption	20 427	27 054
4. Prévention du terrorisme	14 457	15 154
5. Justice	40 216	39 450
6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique	27 161	29 429
7. Appui en matière de politiques	6 954	7 197
8. Coopération technique et appui opérationnel	22 822	25 215
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	8 673	7 508
D. Appui au programme	21 749	22 929
Total des charges	333 101	374 841

Note 4**Comparaison avec le budget**

81. Le budget de l'ONUDC, dont les résultats sont présentés dans l'état V, est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Les écarts entre les montants inscrits au budget final et les montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable sont expliqués dans le tableau ci-après.

82. Le budget initial pour l'exercice biennal 2020-2021, d'un montant de 810,184 millions de dollars, comprend les ressources extrabudgétaires

(763,300 millions de dollars) approuvées par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir [E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16](#)) et les ressources du budget ordinaire (46,884 millions de dollars) approuvées par l'Assemblée générale (résolutions [74/264 A à C](#) et [75/254 A à C](#)) et inscrites aux chapitres 16 et 23. Sur ce montant de 810,184 millions de dollars, la part relative au budget initial de 2020 s'élève à 425,124 millions de dollars.

83. Le budget révisé pour l'exercice biennal 2020-2021, d'un montant de 675,618 millions de dollars, comprend les ressources extrabudgétaires (629,014 millions de dollars) approuvées par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir [E/CN.7/2020/16-E/CN.15/2020/16](#)) et les ressources du budget ordinaire (46,604 millions de dollars) allouées par le Secrétariat en 2020 et approuvées par l'Assemblée générale (résolutions [75/254 A à C](#)) pour 2021 et inscrites aux chapitres 16 et 23. Sur ce montant de 675,618 millions de dollars, la part relative au budget révisé de 2020 s'élève à 319,955 millions de dollars.

84. Les raisons des différences significatives – c'est-à-dire supérieures ou égales à 10 % – pour 2020 sont expliquées ci-après :

<i>Catégorie budgétaire</i>	<i>Écarts significatifs</i>
Organes directeurs	L'écart de 0,342 million de dollars tient principalement au fait que le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui devait se tenir à Kyoto, a été reporté à 2021 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
Sous-programme 4 (Prévention du terrorisme)	L'écart de 2,777 millions de dollars tient principalement à un taux de mise en œuvre plus élevé que prévu des projets visant à renforcer le régime juridique contre le terrorisme et à prévenir le terrorisme en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est. Ce taux plus élevé que prévu s'explique par le fait que les ressources affectées aux projets ont été efficacement redistribuées pour que les activités puissent être menées virtuellement et par le fait que des contributions supplémentaires ont été reçues et utilisées.
Sous-programme 5 (Justice)	L'écart de 6,408 millions de dollars s'explique principalement par un taux d'exécution plus élevé que prévu du Programme mondial visant à relever les défis pénitentiaires, du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime ainsi que du programme de lutte contre la criminalité maritime en Somalie. Ce taux plus élevé que prévu tient au fait que le nombre d'achats, notamment d'équipements de protection individuelle pour les forces de l'ordre et le personnel pénitentiaire, a été supérieur aux prévisions, ainsi qu'à la fourniture d'équipements et de services d'experts aux fins de l'exécution à distance des programmes et des activités de renforcement des capacités des homologues dans plusieurs pays.
Sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique)	L'écart de 4,408 millions de dollars s'explique principalement par un taux d'exécution plus faible que prévu des programmes mis en œuvre par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. De plus, certaines activités qui devaient être menées sur le terrain dans le cadre des projets de surveillance des cultures illicites mis en œuvre en Afrique de l'Ouest, en Colombie et en Afghanistan n'ont pas pu être exécutées en raison de la pandémie de COVID-19.

Catégorie budgétaire	Écarts significatifs
Sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel)	L'écart de 1,539 million de dollars tient principalement au report de voyages qui devaient être effectués dans le cadre du projet d'appui au fonctionnement du Bureau de l'ONUDC pour les pays du Conseil de coopération du Golfe, à des dépenses moins élevées que prévu au titre de l'appui apporté aux bureaux extérieurs, à des retards dans le recrutement et à des coûts salariaux effectifs inférieurs aux prévisions.

85. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable (état V) et des flux de trésorerie de l'ONUDC (état IV) :

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie pour 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total au 31 décembre 2020
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(311 155)	–	–	(311 155)
Différences liées à la méthode de calcul	376 113	–	–	376 113
Différences relatives aux entités	(8 895)	–	–	(8 895)
Différences de présentation	4 278	(180 733)	–	(176 455)
Montants effectifs dont il est rendu compte dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	60 341	(180 733)	–	(120 392)

86. Les différences liées à la méthode de calcul tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, il est rendu compte des éléments hors trésorerie comme les engagements budgétaires (21,763 millions de dollars, contre 57,453 millions de dollars en 2019) et les paiements d'engagements se rapportant à des années antérieures (44,506 millions de dollars, contre 45,820 millions de dollars en 2019) parmi les différences liées à la méthode de calcul. De plus, les écarts liés aux normes IPSAS sont considérés comme des différences liées à la méthode de calcul ; il s'agit notamment du traitement des avantages du personnel et des flux de trésorerie indirects liés à des modifications du montant des créances et des dettes.

87. Des différences relatives aux entités apparaissent lorsque le budget englobe des programmes qui ne sont pas couverts dans les états financiers de l'ONUDC ou inversement, ce qui est notamment le cas des éléments qui relèvent du budget ordinaire de l'ONU et dont il est question dans les états financiers de l'ONU (volume I). Les états financiers de l'ONUDC comprennent une portion du budget ordinaire de l'ONU qui est affectée au budget administratif de l'Office des Nations Unies à Vienne à l'appui de l'exécution des programmes de l'ONUDC (voir la note 18).

88. Les différences de présentation s'expliquent par le fait que la structure et le système de classement retenus pour établir l'état des flux de trésorerie diffèrent de

ceux employés dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, qui ne tient pas compte des variations du solde détenu par l'ONUDC dans le fonds de gestion centralisée des liquidités (172,817 millions de dollars, contre 78,144 millions de dollars en 2019). D'autres différences de présentation tiennent au fait que les chiffres donnés dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ne sont pas ventilés entre les activités liées au fonctionnement, aux placements ou au financement, par exemple les flux de trésorerie relatifs aux immobilisations corporelles et incorporelles (7,916 millions de dollars, contre 11,577 millions de dollars en 2019).

89. Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Les montants présentés dans l'état V portant sur la part de l'exercice biennal correspondant à 2020, il n'y a en l'occurrence aucun écart de dates.

Note 5

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Fonds en banque et en caisse	41	43
Fonds de gestion centralisée des liquidités : encaisse et dépôts à terme	95 242	215 632
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état I)	95 283	215 675

90. Les fonds en banque et en caisse correspondent aux comptes d'avances temporaires et à la petite caisse.

91. Les fonds de gestion centralisée des liquidités et les dépôts à terme servent à satisfaire les besoins de trésorerie à court terme.

Note 6

Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total au 31 décembre 2020</i>	<i>Total au 31 décembre 2019</i>
Placements à court terme		
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	584 279	449 831
Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	–	–
Total partiel (état I)	584 279	449 831
Placements à long terme		
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	192 326	140 117
Total partiel (état I)	192 326	140 117
Total	776 605	589 948

92. Les placements comprennent les montants détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités des Nations Unies. On trouvera des précisions

complémentaires sur les placements et une analyse des risques correspondants dans la note 21.

Note 7**Contributions volontaires et créances diverses à recevoir****Contributions volontaires à recevoir**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Contributions volontaires courantes à recevoir		
États	889	218
Organisations gouvernementales	154 071	105 018
Entités des Nations Unies	11 513	10 674
Donateurs privés	3 414	6 000
Total des contributions volontaires courantes à recevoir, avant dépréciation	169 887	121 910
Contributions volontaires non courantes à recevoir		
États	–	–
Organisations gouvernementales	122 269	129 654
Entités des Nations Unies	244	4 258
Donateurs privés	1 803	1 938
Total des contributions volontaires non courantes à recevoir, avant dépréciation	124 316	135 850
Dépréciation des créances douteuses courantes	(5 234)	(3 465)
Total de la dépréciation des créances douteuses	(5 234)	(3 465)
Montant net des contributions volontaires courantes à recevoir (état I)	164 653	118 445
Montant net des contributions volontaires non courantes à recevoir (état I)	124 316	135 850
Total des contributions volontaires à recevoir	288 969	254 295

Créances diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Créances diverses courantes		
États	4 386	5 101
Créances à recevoir d'entités des Nations Unies	82	24
Créances sur opérations avec contrepartie directe	3 355	1 431
Total des créances diverses courantes, avant dépréciation	7 823	6 556
Dépréciation des créances douteuses courantes	–	–
Total des créances diverses (état I)	7 823	6 556

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Créances diverses non courantes		
Autres créances sur opérations avec contrepartie directe	12 000	12 000
Total des créances diverses non courantes (état I)	12 000	12 000

Dépréciation des créances douteuses : variations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Dépréciation des créances douteuses en début d'année	3 465	4 607
Montants comptabilisés en pertes ^a	(611)	(2 002)
Ajustement de la dépréciation des créances douteuses pour l'année considérée	2 380	860
Dépréciation des créances douteuses en fin d'année	5 234	3 465

^a On trouvera dans la note 27 des précisions sur les montants comptabilisés en perte.

Ancienneté des contributions volontaires à recevoir et des créances diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Montant brut à recevoir	Dépréciation	Montant brut à recevoir	Dépréciation
Créances non échues et non dépréciées	281 057	(191)	256 540	(2 538)
Moins d'un an	20 674	(1 780)	19 292	(447)
Un à deux ans	12 258	(3 241)	484	(480)
Deux à trois ans	37	(22)	-	-
Plus de trois ans	-	-	-	-
Total	314 026	(5 234)	276 316	(3 465)

93. Le solde des contributions volontaires à recevoir comprend des annonces de contributions préaffectées à telle ou telle activité.

94. Toutes les contributions annoncées qui n'ont pas été versées sont examinées, et une dépréciation est constatée pour celles qui pourraient être jugées irrécouvrables.

95. Les autres sommes à recevoir correspondent principalement aux montants dus par des membres du personnel ou par l'ONU ou d'autres entités, pour des biens qui ont été livrés, des services qui ont été rendus ou des contrats de location simple. Le solde correspond principalement à un accord conclu dans le cadre d'opérations avec contrepartie directe avec un État concernant le renforcement de son système judiciaire et de ses capacités (part courante : 4,230 millions de dollars ; part non courante : 12 millions de dollars).

Note 8
Transferts par anticipation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	143	1 299
Avances versées à d'autres entités des Nations Unies	9 183	3 147
Partenaires d'exécution (Colombie)	5 031	18 970
Autres partenaires d'exécution	2 183	2 756
Total des transferts par anticipation (état I)	16 540	26 172

96. Les transferts par anticipation correspondent à des fonds que l'ONUDC verse à ses partenaires d'exécution, à savoir les entités qui sont chargées de mener à bien des programmes en son nom. Ils sont exécutés sur la base des accords en vigueur et comptabilisés en charges une fois la prestation de services confirmée par la présentation, par les partenaires, de rapports financiers audités ou, à défaut, lorsque l'Office estime, après consultation de ses services compétents, que l'exécution du programme suivra son cours.

Note 9
Avances versées au Programme des Nations Unies pour le développement et autres éléments d'actif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Avances versées au PNUD et à d'autres entités des Nations Unies	6 218	12 439
Avances versées aux fournisseurs	198	144
Avances versées aux fonctionnaires	3 259	2 493
Avances versées à d'autres membres du personnel	107	653
Charges constatées d'avance	–	141
Autres éléments d'actif	169	70
Total des avances versées au PNUD et autres éléments d'actifs (état I)	9 951	15 940

97. Les avances versées à des fonctionnaires comprennent les avances sur traitements et les avances sur prestations, y compris sur frais de voyage.

98. Des avances sont versées au PNUD et à d'autres entités des Nations Unies en leur qualité de prestataires de services.

Note 10
Immobilisations corporelles

Les variations et les soldes des immobilisations corporelles de l'ONUDC au 31 décembre 2020 sont présentés ci-après.

Variations et soldes des immobilisations corporelles pour 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Total
Coût								
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2020	562	307	69	1 373	8 180	2 981	11 467	24 939
Entrées	209	725	9	661	2 699	882	2 603	7 788
Cessions ^a	(1 214)	(936)	(69)	(746)	(2 944)	(2 857)	–	(8 766)
Immobilisations en cours terminées	962	211	–	–	–	–	(1 173)	–
Transferts	–	–	–	6	–	–	–	6
Solde au 31 décembre 2020	519	307	9	1 294	7 935	1 006	12 897	23 967
Cumul des amortissements								
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2020	420	15	–	1 085	5 816	714	–	8 050
Amortissement d'immobilisations corporelles	29	62	2	57	455	53	–	658
Cessions ^a	(115)	–	–	(74)	(135)	(70)	–	(394)
Transferts	–	–	–	6	–	–	–	6
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	334	77	2	1 074	6 136	697	–	8 320
Valeur nette comptable								
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2020	142	292	69	288	2 364	2 267	11 467	16 889
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020 (état I)	185	230	7	220	1 799	309	12 897	15 647

^a Les cessions englobent les actifs transférés aux bénéficiaires finals dans le cadre de l'exécution des programmes de l'ONUSDC.

Variations et soldes des immobilisations corporelles pour 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Total
Coût								
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2019	500	–	126	2 079	10 260	2 198	8 034	23 197
Entrées	178	–	–	403	2 750	3 260	4 986	11 577
Cessions ^a	(1 362)	–	(57)	(1 109)	(4 830)	(2 477)	–	(9 835)
Immobilisations en cours terminées	1 246	–	–	–	–	–	(1 553)	(307)
Transferts	–	307	–	–	–	–	–	307
Solde au 31 décembre 2019	562	307	69	1 373	8 180	2 981	11 467	24 939
Cumul des amortissements								
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2019	393	–	57	1 109	6 346	719	–	8 624
Amortissement d'immobilisations corporelles	27	15	–	68	377	70	–	557
Cessions ^a	–	–	(57)	(92)	(907)	(75)	–	(1 131)
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–
Cumul des amortissements au 31 décembre 2019	420	15	–	1 085	5 816	714	–	8 050
Valeur nette comptable								
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2019	107	–	69	970	3 914	1 479	8 034	14 573
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019 (état I)	142	292	69	288	2 364	2 267	11 467	16 889

^a Les cessions englobent les actifs transférés aux bénéficiaires finals dans le cadre de l'exécution des programmes de l'ONUDC.

99. Au 31 décembre 2020, l'ONU DC détenait des immobilisations corporelles pour un montant total de 15,647 millions de dollars (16,889 millions de dollars en 2019). L'actif net a diminué de 1,242 million de dollars par rapport à la période précédente (hausse de 2,316 millions de dollars en 2019), principalement en raison de la cession de véhicules et de matériel. L'ONU DC ne dispose pas d'immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.

100. L'ONU DC construit des bâtiments (prisons, postes de police et tribunaux, par exemple) pour le compte d'États Membres et d'autres bénéficiaires. À l'achèvement des travaux, la pleine propriété des bâtiments est transférée aux pouvoirs publics locaux. En 2020, la valeur des projets de construction dont la propriété a été transférée aux bénéficiaires s'est élevée à 0,962 million de dollars. Des projets de construction en cours d'exécution à la fin de 2020, qui représentaient un montant de 12,897 millions de dollars, devraient être achevés en 2021 ou ultérieurement, après quoi la propriété sera transférée aux bénéficiaires.

101. Toutes les catégories d'immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation. L'ONU DC n'a constaté aucune dépréciation supplémentaire dans le contexte de la COVID-19.

Note 11

Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Actifs en cours de développement</i>	<i>Total</i>
Valeur brute au 31 décembre 2019	1 104		1 104
Entrées	–	128	128
Sorties	–	–	–
Actifs en cours de développement terminés	–	–	–
Valeur brute au 31 décembre 2020	1 104	–	1 232
Cumul des amortissements au 31 décembre 2019	854		854
Amortissement	122		122
Dépréciation et comptabilisation en pertes	–	–	–
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	976	–	976
Valeur nette comptable			
Au 31 décembre 2019	250	–	250
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020 (état I)	128	128	256

102. Dans le cadre de l'exécution de ses programmes, l'ONU DC a mis au point plusieurs logiciels, à savoir goAML, goCase et goPRS, qui sont mis à disposition des États Membres et d'autres organisations internationales dans le cadre d'accords de prestation de services.

Note 12
Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Dettes fournisseurs	5 339	7 406
Transferts dus	–	4 592
Montants dus à d'autres entités des Nations Unies	1 801	318
Charges à payer au titre de biens et services	9 086	12 986
Autres dettes	6 249	4 693
Total partiel	22 475	29 995
Dettes envers des États Membres et d'autres pays	4 230	5 118
Total des dettes courantes et autres charges à payer courantes (état I)	26 705	35 113
Dettes non courantes envers des États Membres et d'autres pays	12 000	12 000
Total des dettes non courantes et autres charges à payer non courantes (état I)	12 000	12 000

103. Les transferts dus correspondent aux fonds non utilisés qui doivent être reversés aux donateurs au titre d'opérations sans contrepartie directe.

104. Les charges diverses comprennent un engagement conditionnel de 0,934 million de dollars (contre 0,905 million de dollars en 2019) au bénéfice de l'Union européenne en exécution d'accords conditionnels.

105. Les dettes courantes et non courantes envers des États Membres et d'autres pays (16,230 millions de dollars) correspondent principalement à des opérations avec contrepartie directe qui n'ont pas encore donné lieu à encaissement ; la contrepartie est comptabilisée en créances diverses (voir note 7).

Note 13
Encaissements par anticipation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Frais de formation de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	592	81
Système national de contrôle des drogues	1 240	920
Divers logiciels destinés aux États Membres et à d'autres pays	10 251	8 032
Renforcement des systèmes judiciaires et des capacités	20 426	23 450
Autres encaissements par anticipation	2 771	2 837
Total des encaissements par anticipation (état I)	35 280	35 320

106. Les encaissements par anticipation correspondent aux produits constatés d'avance reçus pour des opérations avec contrepartie directe n'ayant pas encore été effectuées.

Note 14
Avantages du personnel

Avantages du personnel au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Passifs courants</i>	<i>Passifs non courants</i>	<i>Total au 31 décembre 2020</i>
Assurance maladie après la cessation de service	445	95 688	96 133
Congés annuels	713	10 671	11 384
Prestations liées au rapatriement	1 342	18 635	19 977
Total partiel (engagements au titre des prestations définies)	2 500	124 994	127 494
Traitements et indemnités à payer	2 335	5 239	7 574
Total des passifs liés aux avantages du personnel (état I)	4 835	130 233	135 068

Avantages du personnel au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Passifs courants</i>	<i>Passifs non courants</i>	<i>Total au 31 décembre 2019</i>
Assurance maladie après la cessation de service	368	80 255	80 623
Congés annuels	754	9 800	10 554
Prestations liées au rapatriement	1 579	16 774	18 353
Total partiel (engagements au titre des prestations définies)	2 701	106 829	109 530
Traitements et indemnités à payer	2 474	5 023	7 497
Total des passifs liés aux avantages du personnel (état I)	5 175	111 852	117 027

107. L'ONUDC a commencé à financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service se rapportant aux activités financées au moyen de contributions volontaires en instaurant un prélèvement sur le traitement de base net à compter de décembre 2012. Actuellement, ce prélèvement correspond à 9 % du traitement brut.

108. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'élèvent à 96,133 millions de dollars, à raison de 22,407 millions de dollars au titre du budget ordinaire et de 73,726 millions de dollars hors budget ordinaire. Au 31 décembre 2020, la part des engagements hors budget ordinaire qui avait été financée s'élevait à 45,385 millions de dollars (contre 38,001 millions en 2019).

109. Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution [70/244](#), dans laquelle elle a approuvé des modifications aux conditions d'emploi et aux prestations

offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, comme le lui recommandait la Commission de la fonction publique internationale. Certaines de ces modifications ont une incidence sur les passifs liés aux avantages du personnel à long terme et aux prestations à la cessation de service. Par ailleurs, des changements ont été apportés au régime de l'indemnité pour frais d'études qui influent sur le calcul de cet avantage à court terme. L'effet de ces changements est résumé ci-après :

<i>Changement</i>	<i>Précisions</i>
Relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite	L'âge réglementaire du départ à la retraite est de 65 ans pour les fonctionnaires recrutés par l'ONU DC à compter du 1 ^{er} janvier 2014. Pour les personnes recrutées avant le 1 ^{er} janvier 2014, l'âge réglementaire du départ à la retraite a été relevé de 60 ou 62 ans à 65 ans à partir du 1 ^{er} janvier 2018. Ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.
Barème des traitements unifié	Le barème des traitements unifié applicable aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile) est entré en vigueur le 1 ^{er} juillet 2016. Auparavant, les barèmes des traitements prévoyaient des traitements différenciés en fonction des charges de famille et avaient une incidence sur le montant de la contribution du personnel et sur l'indemnité de poste. Le barème des traitements unifié a mis fin à la différence fondée sur les charges de famille et le surplus de traitement versé aux fonctionnaires ayant des charges de famille a été remplacé par des allocations réservées aux fonctionnaires ayant des personnes à charge reconnues comme telles conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU. Les barèmes révisés des contributions du personnel et de la rémunération considérée aux fins de la pension ont pris effet en même temps que le barème des traitements unifié. Le changement de barème n'a pas entraîné de baisse du revenu des fonctionnaires. Il devrait toutefois avoir une incidence sur l'évaluation des prestations liées au rapatriement et du montant versé en compensation des jours de congé accumulés.
Prestations liées au rapatriement	À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit à une prime de rapatriement à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins un an dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité. L'Assemblée générale a ultérieurement porté à cinq ans la période minimale requise pour être admis au bénéfice de la prime de rapatriement pour les futurs fonctionnaires, la règle d'un an continuant de s'appliquer aux fonctionnaires déjà en poste. Ce changement a pris effet en juillet 2016 et devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.

110. Ces modifications des conditions d'emploi et des droits à prestations ont été prises en compte dans l'évaluation actuarielle menée en 2019.

111. Les montants des passifs correspondant aux avantages liés à la cessation de service ou postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants, qui se fondent sur les dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Les évaluations actuarielles sont généralement effectuées tous les deux ans, le calcul des montants à reporter étant fait la seconde année. La dernière évaluation en date a été arrêtée au 31 décembre 2019.

112. Les avantages postérieurs à l'emploi versés en fonction du lieu à titre d'indemnité de cessation de service aux agents des services généraux sont calculés en interne par l'ONU DC et comptabilisés sous la rubrique « Traitements et indemnités à payer » ; leur montant s'élevait à 6,010 millions de dollars en 2020, contre 5,658 millions en 2019.

Évaluation actuarielle : hypothèses

113. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul du montant des engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2020 sont indiquées ci-dessous.

Hypothèses actuarielles

(En pourcentage)

<i>Hypothèses</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Taux d'actualisation au 31 décembre 2019	2,18	3,10	2,53
Taux d'actualisation au 31 décembre 2020	1,60	2,26	2,33
Inflation au 31 décembre 2019	3,65-3,85	2,20	–
Inflation au 31 décembre 2020	3,25-3,65	2,20	–

114. Les taux d'actualisation sont calculés à partir d'un taux composite pondéré correspondant aux trois monnaies dans lesquelles sont libellés les différents flux de trésorerie, à savoir le dollar des États-Unis (courbe au-dessus de la médiane d'Aon Hewitt AA), l'euro (courbe de rendement d'Aon Hewitt AA) et le franc suisse (courbe de rendement d'Aon Hewitt AA Suisse, données régionales exclues).

115. L'évaluation actuarielle de 2020 fait apparaître une perte actuarielle d'un montant net de 10,922 millions de dollars, qui se décompose en une perte de 9,127 millions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, une perte de 1,561 million au titre des prestations liées au rapatriement et une perte de 0,234 million au titre des congés annuels. La perte actuarielle au titre de l'assurance maladie après la cessation de service tient principalement à la modification du coût des prestations par personne ainsi qu'à la baisse du taux d'actualisation, qui représente également la principale raison de la perte actuarielle au titre des prestations liées au rapatriement et des congés annuels.

Variations des engagements au titre des avantages du personnel relevant de régimes à prestations définies

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 1^{er} janvier	109 530	110 205
Coût des services rendus au cours de la période	7 260	6 844
Coût financier	2 560	3 328
Prestations versées	(2 778)	(2 262)
Montant net total porté en charges	7 042	7 910
(Gains)/pertes actuariel(le)s comptabilisé(e)s dans l'état des variations de l'actif net	10 922	(8 585)
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre	127 494	109 530

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation

116. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations de sociétés. Les marchés obligataires ont fluctué au cours de la période comptable, et cette volatilité a influé sur l'hypothèse retenue pour le taux d'actualisation. Une variation de 0,5 point de pourcentage aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous.

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation : engagements au titre des avantages du personnel en fin d'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	(12 573)	(818)	(524)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(13)	(4)	(5)
Baisse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	15 034	881	568
En pourcentage des engagements en fin d'année	16	4	5

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux

117. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation à la hausse ou à la baisse de ce coût, toutes autres hypothèses, dont celle relative au taux d'actualisation, demeurant constantes. Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier de 0,5 point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>2020</i>	<i>Incidence sur les engagements au titre des prestations définies</i>	<i>Incidence sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier</i>
Hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	14 397	1 465
En pourcentage des engagements en fin d'année/du coût des services rendus et du coût financier	15,0	21,7
Baisse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	(12 216)	(1 221)
En pourcentage des engagements en fin d'année/du coût des services rendus et du coût financier	(12,7)	(18,1)

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

118. Selon les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Actuaire-conseil doit procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans les faits, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies fait procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

119. L'ONU DC est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à combler le déficit en proportion du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2017, 2018 et 2019) s'élevait à 7 546,92 millions de dollars, dont 0,91 % provenant de l'ONU DC.

120. L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,2 % (contre 139,2 % en 2017). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 107,1 % (contre 102,7 % en 2017).

121. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

122. Les cotisations que l'ONU DC a versées à la Caisse en 2020 se sont élevées à 18,212 millions de dollars (contre 16,673 millions de dollars en 2019).

123. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

124. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (<https://www.unjspf.org/fr/>).

Note 15

Provisions

126. Des provisions sont comptabilisées au titre de demandes en cours lorsqu'il est déterminé qu'une issue défavorable est probable et que le montant de la perte peut raisonnablement être estimé. Au 31 décembre 2020, sur la base de ces critères, l'ONU DC n'avait pas de provision.

Note 16
Engagements conditionnels

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Passifs (sommes encaissées)	60 041	44 847
Passifs courants (sommes non encaissées)	62 125	41 429
Total des engagements conditionnels courants (état I)	122 166	86 276
Passifs non courants (sommes non encaissées)	65 559	73 071
Total des engagements conditionnels non courants (état I)	65 559	73 071

127. Les passifs liés aux engagements conditionnels correspondent à des sommes versées par l'Union européenne n'ayant pas encore été utilisées (60,041 millions de dollars, contre 44,847 millions en 2019). Pour les passifs liés aux sommes qui n'ont pas encore été encaissées, la contrepartie est comptabilisée à la rubrique « Contributions volontaires à recevoir (organisations gouvernementales) » (voir note 7).

Note 17
Actif net

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières</i>	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} janvier 2019	26 941	660 097	687 038
Variation de l'actif net			
Virements/prélèvements sur les fonds réservés ou non à des fins particulières	(761)	761	–
Gains/(pertes) actuariel(le)s	8 585	–	8 585
Excédent/(déficit) pour l'année	15 714	67 556	83 270
Actif net au 31 décembre 2019	50 479	728 414	778 893
Actif net au 1^{er} janvier 2020	50 479	728 414	778 893
Variation de l'actif net			
Virements/prélèvements sur les fonds réservés ou non à des fins particulières	(5 601)	5 601	–
Gains/(pertes) actuariel(le)s	(10 922)	–	(10 922)
Excédent/(déficit) pour l'année	10 941	47 384	58 325
Actif net au 31 décembre 2020 (état I)	44 897	781 399	826 296

128. Les soldes réservés à des fins particulières correspondent aux contributions que les donateurs ont affectées à des activités précises.

129. Le solde net des fonds non réservés à des fins particulières correspond au solde des fonds non préaffectés, d'un montant de 74,447 millions de dollars (contre 76,711 millions de dollars en 2019), auquel est soustrait le solde négatif des prestations dues à la cessation de service non financées imputées sur le budget ordinaire, d'un montant de 29,550 millions de dollars (contre un solde négatif de 26,232 millions de dollars en 2019).

Note 18

Dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Produits		
Dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU	33 827	32 004
Dépenses		
Activités directement liées aux programmes	23 518	22 615
Activités (administratives) d'appui	10 309	9 389
Total des dépenses (état II)	33 827	32 004
Excédent/(déficit)	–	–

130. Les activités de l'ONUDC imputées sur le budget ordinaire de l'ONU englobent les activités directement liées aux programmes, à savoir la direction exécutive et l'administration, la recherche, les travaux normatifs, le secrétariat des organes intergouvernementaux et des commissions et l'appui technique à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

131. Les activités d'appui comprennent les services administratifs, notamment dans les domaines de la finance, des ressources humaines et des achats, que l'Office des Nations Unies à Vienne fournit à l'ONUDC au titre du chapitre 29 du budget ordinaire. Les activités inscrites à cette rubrique représentent 38,3 % du budget d'administration total de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les autres activités administratives de l'Office des Nations Unies à Vienne (61,7 %) sont menées à l'appui d'autres entités du Secrétariat installées à Vienne. Les charges de 2020 se décomposent comme suit : 21,315 millions de dollars au titre du chapitre 16 (contre 20,953 millions en 2019) ; 0,911 million au titre du chapitre 23 (contre 0,711 million en 2019) ; 7,457 millions au titre du chapitre 29G (contre 6,347 millions en 2019) ; 1,293 million au titre du chapitre 35 (contre 0,951 million en 2019) ; 2,851 millions au titre du chapitre 36 (contre 3,042 millions en 2019).

Note 19

Produits des opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Contributions volontaires		
Contributions volontaires en espèces	315 845	382 037
Contributions volontaires en nature	1 430	1 407
Total des contributions volontaires reçues	317 275	383 444

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Remboursements	(4 295)	(8 289)
Montant net des contributions volontaires reçues (état II)	312 980	375 155
Autres transferts et allocations		
Arrangements interorganisations	21 859	21 168
Total des autres transferts et allocations (état II)	21 859	21 168

132. Les contributions volontaires en nature correspondent essentiellement aux droits d'usage cédés sans contrepartie, généralement par les autorités nationales, aux fins de l'utilisation de locaux par les bureaux extérieurs de l'ONUDC.

133. Les autres transferts et allocations correspondent aux arrangements interorganisations, qui sont des montants reçus d'autres entités des Nations Unies.

Contributions en nature sous forme de services

134. Les contributions en nature sous forme de services reçues au cours de l'année ne sont pas comptabilisées comme produits et ne sont donc pas comprises dans le montant des contributions volontaires en nature indiqué ci-dessus. Aucun service reçu en 2020 n'avait une valeur supérieure au seuil d'importance relative (en 2019, le montant des services dont la valeur dépassait ce seuil était de 0,026 million de dollars). Cette différence est principalement due à la baisse du niveau d'activité opérationnelle en 2020.

Note 20

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Produits des services rendus	8 762	10 119
Revenus locatifs	91	92
Activités génératrices de produits et autres produits divers	67	394
Total des produits divers (état II)	8 920	10 605

135. Les produits divers correspondent aux produits des opérations avec contrepartie directe.

136. Les produits des services rendus correspondent essentiellement aux services d'appui et de maintenance informatique fournis aux États Membres et à d'autres pays, et aux activités de formation et d'appui en faveur des organes directeurs de l'Office. Ils comprennent également les activités de renforcement du système judiciaire et des capacités organisées à l'intention du Gouvernement panaméen dans le cadre d'opérations avec contrepartie directe.

Note 21
Instruments financiers et gestion du risque financier

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Instruments financiers</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Actifs financiers		
Juste valeur avec contrepartie en résultat^a		
Placements à court terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	584 279	449 831
Total des placements à court terme	584 279	449 831
Placements à long terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	192 326	140 117
Total des placements à long terme	192 326	140 117
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	776 605	589 948
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	95 242	215 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	41	43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	95 283	215 675
Contributions volontaires à recevoir	288 969	254 295
Créances diverses	19 823	18 556
Total des prêts et créances	308 792	272 851
Total des actifs financiers (valeur comptable)	1 180 680	1 078 474
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	871 847	805 580
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes et autres charges à payer (charges constatées d'avance non comprises)	38 705	47 113
Total des passifs financiers (valeur comptable)	38 705	47 113
Recettes nettes provenant des actifs financiers		
Produits des placements	13 840	19 179
Total des recettes nettes provenant des actifs financiers (état II)^a	13 840	19 179

^a Tous les instruments financiers du fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat conformément au paragraphe 11 a) i) de la norme IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir).

Fonds de gestion centralisée des liquidités

137. L'ONU DC place une partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans les fonds de gestion centralisée des liquidités administrés par la Trésorerie de l'ONU. Celle-ci est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de

gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

138. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

139. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

140. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque : il permet de faire des économies d'échelle et de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des produits sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

141. L'ONUDC participe à deux fonds de gestion centralisée des liquidités administrés par la Trésorerie, à savoir :

a) Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations en diverses monnaies et les placements en dollars des États-Unis ;

b) Le fonds en euros, qui ne comprend que des placements en euros ; y participent principalement les bureaux hors Siège du Secrétariat, qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

142. Au 31 décembre 2020, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 10 652,389 millions de dollars (contre 9 339,390 millions de dollars en 2019), dont un montant de 871,847 millions de dollars dû à l'Office (contre 805,580 millions de dollars en 2019) ; la part des produits revenant à celui-ci s'élevait à 13,840 millions de dollars (contre 19,179 millions de dollars en 2019).

Actif et passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2020 : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	7 120 427
Placements à long terme	2 349 880
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	9 470 307
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 163 684
Produits des placements à recevoir	18 398
Total des prêts et créances	1 182 082
Total des actifs financiers (valeur comptable)	10 652 389

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'ONUDC	871 847
Montant dû aux autres participants	9 780 542
Total du passif	10 652 389
Actif net	–

Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités pour l'année terminée le 31 décembre 2020 : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	
Produits des placements	113 031
Plus-values/(moins-values) latentes	54 145
Produits des placements provenant des fonds de gestion centralisée des liquidités	167 176
Gains/(pertes) de change	5 837
Frais bancaires	(578)
Gains (pertes) d'exploitation des fonds de gestion centralisée des liquidités	5 259
Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités	172 435

Actif et passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2019 : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	5 177 137
Placements à long terme	1 624 405
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 801 542
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 499 980
Produits des placements à recevoir	37 868
Total des prêts et créances	2 537 848
Total des actifs financiers (valeur comptable)	9 339 390
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'ONUDC	805 580

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Montant dû aux autres participants	8 533 810
Total du passif	9 339 390
Actif net	–

Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités pour l'année terminée le 31 décembre 2019 : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produits des placements	198 552
Plus-values/(moins-values) latentes	14 355
Produits des placements provenant des fonds de gestion centralisée des liquidités	212 907
Gains/(pertes) de change	3 313
Frais bancaires	(808)
Frais de fonctionnement des fonds de gestion centralisée des liquidités	2 505
Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités	215 412

Gestion du risque financier : aperçu général

143. L'ONUDC est exposé aux risques financiers suivants :

- a) Risque de crédit ;
- b) Risque de liquidité ;
- c) Risque de marché.

144. On trouvera dans la présente note des informations sur chacun de ces risques, sur les objectifs, les principes et les procédures de l'ONUDC relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques, et sur la gestion du capital.

145. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

Dispositif de gestion des risques

146. L'ONU gère les risques dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière et des directives pour la gestion des placements. Le capital qu'elle est appelée à gérer correspond à l'ensemble de ses actifs nets, c'est-à-dire au montant cumulé des soldes et des réserves. L'Organisation a pour but de préserver son aptitude à poursuivre son activité, à financer ses actifs et à atteindre ses objectifs. Elle gère son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des risques auxquels ses éléments d'actif sont exposés et de ses besoins actuels et futurs en fonds de roulement.

Risque de crédit

147. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers, nette de toute provision pour créances douteuses.

148. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies et les autres entités ne sont pas autorisées à procéder à des placements en temps ordinaire, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis conformes aux directives pour la gestion des placements.

149. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et des contreparties. Les placements autorisés peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Les fonds de gestion centralisée des liquidités n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions.

150. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

151. Les notes de crédit utilisées pour les fonds de gestion centralisée des liquidités sont celles données par les principales agences de notation, S&P Global Ratings, Moody's et Fitch pour les obligations, les certificats de dépôt et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Les notes de crédit en fin d'année sont indiquées dans le tableau ci-après.

Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre, par note de crédit

(En pourcentage)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>									
<i>Notes au 31 décembre 2020</i>					<i>Notes au 31 décembre 2019</i>				
Obligations (notes à long terme)									
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Sans note/ Note retirée</i>		<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Sans note</i>
S&P Global	44,0	53,2	–	2,8	S&P Global	35,8	58,8	–	5,4
Fitch	61,4	15,5	–	23,1	Fitch	60,2	23,8	–	16,0
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	<i>Sans note/ Note retirée</i>		<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	
Moody's	61,1	34,9	0,4	3,6	Moody's	54,8	45,2	–	
Effets de commerce/certificats de dépôt (notes à court terme)									
	<i>A-1+/A-1</i>					<i>A-1+/A-1</i>			
S&P Global	100,0				S&P Global	100,0			
	<i>F1+/F1</i>			<i>Sans note</i>		<i>F1+</i>			
Fitch	98,0			2,0	Fitch	100,0			

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>		<i>Notes au 31 décembre 2020</i>		<i>Notes au 31 décembre 2019</i>			
	<i>P-1</i>				<i>P-1</i>		
Moody's	100				Moody's	100,0	
Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)							
	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>				
Fitch	–	27,5	72,5	Fitch	–	84,2	15,8

152. La Trésorerie de l'ONU suit de près les notations et, étant donné que les investissements ne portent que sur des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

153. La majeure partie des contributions à recevoir sont dues par des États Membres et des entités des Nations Unies qui présentent un risque de crédit peu élevé.

154. L'ONUDC évalue la dépréciation des créances douteuses à la date de clôture. Il constitue une provision si des informations objectives montrent qu'il ne recouvrera pas la totalité des sommes dues. Les variations du compte de dépréciation au cours de l'année sont récapitulées dans la note 7.

155. Au 31 décembre 2020, l'ONUDC était exposé à un risque de crédit portant sur les 1 180,680 millions de dollars qu'il détenait sous forme d'actifs financiers.

Risque de liquidité

156. Le risque de liquidité correspond à la probabilité que l'ONUDC ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. L'Office et l'ONU s'attachent à gérer leurs liquidités de façon à disposer en permanence des sommes dont ils ont besoin pour régler les engagements qui deviennent exigibles, aussi bien dans le cours normal de leurs activités qu'en situation de crise, sans essuyer de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation de l'Organisation.

157. Le Règlement financier et les règles de gestion financière imposent de n'engager les dépenses qu'après réception des fonds promis par les donateurs, ce qui réduit considérablement le risque de liquidité en ce qui concerne les contributions. Il ne peut être dérogé à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques relatifs aux montants à recevoir.

158. L'ONUDC et le Siège de l'ONU établissent des prévisions de trésorerie et suivent les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir leurs besoins opérationnels. Le Siège procède aux placements en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement, qui reposent sur les prévisions de trésorerie. Il prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir les engagements de l'ONUDC à mesure que ceux-ci deviennent exigibles.

159. L'exposition au risque de liquidité tient au fait que l'ONUDC peut avoir du mal à honorer ses engagements financiers. Pareille situation est très improbable du fait que l'Office dispose de créances, de liquidités et de placements et que les procédures et politiques internes lui donnent la garantie de disposer des ressources dont il aura besoin pour honorer ses engagements financiers.

160. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque de liquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Par conséquent, le risque de liquidité est considéré comme faible.

Risque de taux d'intérêt

161. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs sous l'effet de variations des taux d'intérêt. En règle générale, la valeur d'un titre à taux fixe diminue à mesure que le taux d'intérêt augmente, et inversement. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, plus le risque de taux est élevé. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont les plus exposés au risque de taux d'intérêt.

162. C'est principalement par l'intermédiaire des fonds de gestion centralisée des liquidités que l'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt, ces fonds administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture, les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans (cinq ans en 2019). La durée moyenne des titres était de 0,72 année au 31 décembre 2020 (0,74 année en 2019), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

163. L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt ci-après illustre la façon dont la juste valeur de ces fonds à la date de clôture évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après illustre l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2020

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Déplacements de la courbe des rendements (points de base)</i>									
	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200	
Augmentation/(diminution) de la juste valeur										
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	148,41	111,30	74,20	37,10	–	(37,10)	(74,18)	(111,26)	(148,34)	

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2019

(En millions de dollars des États-Unis)

	Déplacements de la courbe des rendements (points de base)								
	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	134,47	100,84	67,22	33,61	–	(33,60)	(67,20)	(100,79)	(134,38)

Risque de marché

164. Le risque de marché correspond au risque que des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt ou des cours des valeurs, par exemple, aient une incidence sur les recettes de l'ONUDC ou sur la valeur de ses actifs et passifs financiers. La gestion des risques de marché consiste à gérer et à maîtriser l'exposition aux risques selon certains paramètres tout en optimisant la situation budgétaire de l'Office.

165. On entend par risque de change le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent au gré des variations des taux de change. L'ONUDC effectue des opérations dans des monnaies autres que la monnaie de fonctionnement et a des éléments d'actif et de passif également dans d'autres monnaies, ce qui l'expose au risque de change.

166. Les actifs et les passifs financiers de l'Office sont pour l'essentiel libellés en dollars des États-Unis. Les actifs détenus dans d'autres monnaies correspondent principalement à des contributions volontaires, ainsi qu'à des éléments de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des créances devant servir à régler les dépenses locales de fonctionnement dans la monnaie locale. L'ONUDC conserve un minimum d'avoirs en monnaie locale et, chaque fois que possible, utilise des comptes bancaires en dollars des États-Unis.

167. Le risque de change concerne principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, ainsi que les contributions volontaires. À la date de clôture, les soldes des actifs détenus dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis étaient principalement libellés en euros et en couronnes norvégiennes, ainsi que dans 32 autres monnaies (différents soldes), comme le montre le tableau ci-après.

Exposition au risque de change au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollars des États-Unis	Euros	Couronnes norvégiennes	Autres	Total
Placements à court terme	584 279	–	–	–	584 279
Placements à long terme	192 326	–	–	–	192 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds de gestion centralisée des liquidités	95 242	–	–	–	95 242
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	1	–	–	40	41
Total partiel (fonds de gestion centralisée des liquidités et autres avoirs)	871 848	–	–	40	871 888

	<i>Dollars des États-Unis</i>	<i>Euros</i>	<i>Couronnes norvégiennes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Contributions volontaires à recevoir	108 953	133 133	21 498	25 385	288 969
Créances diverses	19 595	8	–	220	19 823
Total	1 000 396	133 141	21 498	25 645	1 180 680

168. Toute variation, à la hausse ou à la baisse, du taux de change de l'euro au 31 décembre 2020 aurait eu une incidence sur les créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie (divers) en devises et aurait entraîné une fluctuation de l'actif net et de l'excédent ou du déficit dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous. Cette analyse se fonde sur les fluctuations monétaires auxquelles on pouvait raisonnablement s'attendre à la date de clôture. Il est supposé que toutes les autres variables, notamment les taux d'intérêt, restent constantes.

Analyse de sensibilité aux taux de change au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Actif net et excédent ou déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (variation de 10 %)	13 314	(13 314)
Couronne norvégienne (variation de 10 %)	2 150	(2 150)
Autres (variation de 10 %)	2 565	(2 565)

Autres risques de prix

169. L'ONU DC n'est exposé à aucun autre risque de prix significatif qui serait lié aux achats prévus de certains biens utilisés couramment dans le cadre de ses opérations. Toute variation du prix de ces biens n'aurait donc qu'une incidence négligeable sur ses flux de trésorerie.

170. Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

171. La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme relevant des fonds de gestion centralisée des liquidités, les créances et les dettes étant par nature des éléments à court terme, on considère que la valeur comptable équivaut à la juste valeur. Pour les placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la valeur comptable équivaut à la juste valeur ; il s'agit principalement d'actifs relevant des fonds de gestion centralisée des liquidités.

172. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

173. Les différents niveaux de fiabilité sont définis comme suit :

a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;

b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif et le passif considéré ;

c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

174. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant les fonds de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

175. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation tirant le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

176. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : fonds de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations émises par des entreprises	452 281	–	452 281	148 473	–	148 473
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	931 565	–	931 565	755 027	–	755 027
Obligations émises par des institutions supranationales	787 362	–	787 362	423 230	–	423 230
Bons du Trésor américain	502 462	–	502 462	497 829	–	497 829
Obligations souveraines (hors États-Unis)	151 035	–	151 035	–	–	–
Fonds principal– effets de commerce	–	2 062 987	2 062 987	–	347 398	347 398
Fonds principal – certificats de dépôt	–	2 762 615	2 762 615	–	3 419 585	3 419 585
Fonds principal– dépôts à terme	–	1 820 000	1 820 000	–	1 210 000	1 210 000
Total	2 824 705	6 645 602	9 470 307	1 824 559	4 976 983	6 801 542

Note 22
Traitements, indemnités et prestations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Coûts salariaux	101 908	95 562
Pensions, assurance et autres prestations	30 350	30 240
Total des traitements, indemnités et prestations (état II)	132 258	125 802

177. La rémunération des fonctionnaires comprend les traitements, les indemnités et les prestations, par exemple les indemnités de poste, la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie, le paiement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, l'indemnité pour frais d'études, la prime d'affectation, les versements à la cessation de service et les congés annuels.

Note 23
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Volontaires des Nations Unies	4 045	2 374
Consultants et vacataires	27 563	31 425
Autres	28 418	29 721
Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (état II)	60 026	63 520

178. Les charges afférentes aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux services rémunérés au temps passé ou en fonction de l'exécution des produits escomptés et n'ouvrant pas droit aux prestations et indemnités auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires des Nations Unies.

Note 24
Subventions et autres transferts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Subventions directes aux utilisateurs finals	3 861	3 897
Subventions indirectes aux utilisateurs finals	–	–
Transferts aux partenaires d'exécution	54 215	56 146
Total (état II)	58 076	60 043

179. Les charges au titre des transferts aux partenaires d'exécution ont trait à des activités afférentes aux programmes dont l'exécution est confiée par l'ONUDC à d'autres organismes. Le montant de 54,215 millions de dollars (contre 56,146 millions en 2019) correspond aux travaux effectués en 2020 et a été calculé

sur la base des rapports financiers certifiés communiqués par les partenaires d'exécution. En l'absence de rapports certifiés, l'ONUDC évalue les travaux effectués par référence à la durée de l'accord, en concertation avec les directeurs de programme concernés. Les avances à rembourser (c'est-à-dire les sommes allouées à des partenaires d'exécution, mais inutilisées au 31 décembre 2020) apparaissent dans l'état I au titre des transferts anticipés (voir note 9 pour plus de détails). Sur les 58,076 millions de dollars alloués à des partenaires d'exécution, 41,694 millions (contre 41,559 millions en 2019) correspondent à des fonds octroyés à des coopératives agricoles dans le cadre des programmes de développement de modes de subsistance alternatifs en Colombie.

Note 25**Fournitures et consommables**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Carburants et lubrifiants	276	233
Rations	43	13
Pièces de rechange	998	635
Consommables	6 712	4 750
Total des fournitures et consommables (état II)	8 029	5 631

Note 26**Voyages**

180. Les déplacements du personnel ayant été limités en raison des restrictions imposées dans le monde entier dans le cadre de la pandémie de COVID-19, les frais de voyage ont diminué pour s'établir à 9,090 millions de dollars (contre 38,135 millions de dollars en 2019).

Note 27**Frais de fonctionnement divers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Services contractuels	31 265	49 679
Acquisition de biens	9 561	9 077
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	405	250
Location de bureaux et de locaux	5 715	6 488
Location de matériel	76	241
Charge de créances douteuses	2 374	887
Pertes de change nettes	3 742	2 269
Autres frais de fonctionnement	10 274	10 621
Total des frais de fonctionnement divers (état II)	63 412	79 512

181. Les services contractuels relevant des frais de fonctionnement divers correspondent à des services fournis par des personnes ou des organismes. Sur le

montant total de 31,265 millions de dollars, 5,003 millions de dollars ont trait à divers services contractuels relatifs à l'organisation de réunions, d'ateliers et de voyages (contre 20,193 millions de dollars en 2019 ; la forte réduction tient aux restrictions imposées au niveau mondial sur les voyages et les réunions du personnel en raison de la pandémie de COVID-19), et 8,226 millions de dollars (contre 9,116 millions de dollars en 2019) à des services informatiques et à des services de communication.

182. Les acquisitions de biens concernent principalement des articles de faible valeur destinés à être utilisés par l'ONUDC et les bénéficiaires finals dans le cadre de l'exécution des programmes.

183. Le montant de la charge de créances douteuses (2,374 millions de dollars) s'explique par la comptabilisation en pertes de contributions annoncées mais non reçues et de créances diverses pour 0,586 million de dollars (contre 2,002 millions de dollars en 2019), une augmentation de la provision pour créances douteuses de 1,766 million de dollars (contre une diminution de 1,142 million de dollars en 2019) et le passage en pertes d'une avance de 0,022 million de dollars. Les montants des contributions non reçues comptabilisés en pertes sont répartis comme suit : 0,417 million de dollars dus par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 0,070 million de dollars par le Mexique, 0,050 million de dollars par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et 0,009 million de dollars par d'autres donateurs. Le montant des créances diverses comptabilisées en pertes s'établit à 0,04 million de dollars.

184. Les autres frais de fonctionnement comprennent 8,378 millions de dollars de dons ou de transferts d'actifs (contre 8,705 millions de dollars en 2019).

Note 28

Charges diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Contributions en nature	1 430	1 407
Charges diverses ou accessoires	–	13
Total des charges diverses (état II)	1 430	1 420

Note 29

Parties liées

Principaux dirigeants

185. Par principaux dirigeants, on entend les fonctionnaires qui peuvent exercer une influence importante sur les décisions financières et opérationnelles de l'entité. Les principaux dirigeants de l'ONUDC, notamment la Directrice exécutive, les directeurs des quatre divisions de l'Office et la Directrice de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, ont pour mandat de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Office. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé à un poste de direction par l'entité. Ils sont rémunérés comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Traitements et indemnités de poste	984	1 047
Autres avantages monétaires	201	167
Avantages non monétaires	283	306
Rémunération totale pour la période considérée	1 468	1 520

186. Les principaux dirigeants ont droit à des prestations après la cessation de service au même titre que les autres fonctionnaires. Exception faite des engagements au titre des prestations de retraite à verser par la Caisse des pensions, il est impossible d'évaluer de façon fiable le montant des engagements au titre des autres prestations dues après le départ à la retraite car les données actuarielles relatives à ces prestations sont présentées au niveau des entités.

187. Les autres avantages monétaires englobent la prime de mobilité et de sujétion, le paiement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et l'allocation-logement.

188. Les principaux dirigeants ne détiennent aucune autre forme de participation dans l'Office et, en 2020, ils n'ont reçu aucun prêt qui n'était pas largement mis à la disposition de personnes qui n'étaient pas des dirigeants ni aucun prêt dont la mise à disposition n'était pas largement connue du public.

Note 30**Contrats de location et engagements***Contrats de location simple*

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Échéance inférieure à un an	982	668
Échéance de un à cinq ans	469	–
Total des engagements minimaux au titre des contrats de location simple	1 451	668

189. Le montant total des engagements minimaux au titre des contrats de location simple est de 1,451 million de dollars en 2020 (0,668 million de dollars en 2019) et correspond à la partie non résiliable des contrats conclus au titre de divers bureaux extérieurs de l'ONUUDC. Cette augmentation est due à la conclusion de nouveaux contrats de location ou à la modification de certains contrats concernant les bureaux extérieurs de Colombie et de Somalie. Au 31 décembre 2020, l'ONUUDC n'était lié par aucun contrat de location-financement.

Engagements contractuels

190. À la date de clôture, les engagements au titre des immobilisations corporelles et incorporelles et des biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais n'avait pas été exécuté s'élevaient à 24,792 millions de dollars (contre 33,872 millions de dollars en 2019), la baisse s'expliquant par le ralentissement des activités opérationnelles.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Immobilisations corporelles	2 088	2 606
Biens et services	22 704	31 266
Total des engagements contractuels en cours	24 792	33 872

Note 31

Passifs éventuels et actifs éventuels

191. On parle de passif éventuel lorsqu'il existe d'importantes incertitudes quant à plusieurs aspects relatifs à un engagement. Au 31 décembre 2020, l'ONU DC n'avait aucun passif éventuel.

Note 32

Événements postérieurs à la date de clôture

192. La date de clôture des comptes du présent exercice est le 31 décembre 2020, et la Directrice exécutive de l'ONU DC a autorisé la publication de ces états financiers le 31 mars 2021, date à laquelle ils ont également été présentés au Comité des commissaires aux comptes. Toutes les informations utiles à l'établissement des états financiers ont été prises en considération dans le présent document. Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

